



GROUPE PARTOUCHE  
RAPPORT ANNUEL 2007

Le message du Président du Conseil de Surveillance

Le message du Président du Directoire

Rapport financier 2007



Le message du Président du Conseil de Surveillance

**L** E SECTEUR DES JEUX DE CASINO EN FRANCE se révèle aujourd'hui, totalement mature aux prises avec un essoufflement de son marché.

Nos prévisions selon lesquelles une adaptation de notre offre deviendrait inévitable, se sont confirmées. Les pouvoirs publics ont enfin commencé d'agir dans ce sens en autorisant l'exploitation par les casinos du Texas Hold'Em Poker. Le Directoire de notre Société a tenu à répondre immédiatement à cette évolution en accordant les plus importants moyens à son développement et le succès est au rendez-vous.

Pourtant, l'avenir de notre industrie de service et de main d'œuvre dans un contexte d'alourdissement de nos charges et d'augmentation exponentielle d'une concurrence sauvage sur Internet, impose qu'on accorde aux casinos français, qui ont prouvé leur sérieux et leur compétence, de nouvelles libertés, dans le respect des objectifs de protection des joueurs.

Ces pistes de développement sont connues et les autorités les défrichent enfin. Nous sommes persuadés que GROUPE PARTOUCHE dans un contexte revivifié pourra démontrer grâce à ses collaborateurs, la validité de son objectif permanent : satisfaire et servir ses clients et amis.

**Isidore PARTOUCHE**



Le message du Président du Directoire

**C**ET EXERCICE 2007 s'est inscrit au cœur d'une évolution significative du secteur des jeux en France, caractérisée principalement par le contrôle généralisé des clients à l'entrée des casinos et l'introduction de la mixité des salles de jeu. En effet le contrôle d'identité mis en place au 1<sup>er</sup> novembre 2006 a de fait réduit dans un premier temps la fréquentation de nos établissements. Les comptes intermédiaires du premier semestre ont clairement mis en évidence la perte de rentabilité opérationnelle enregistrée par le Groupe.

Face à cette difficulté, nos efforts ont aussitôt porté sur une rénovation partielle du parc de machines à sous et sur la redéfinition des salles de jeux, profitant de cette désormais possible mixité qui nous autorise à faire découvrir les jeux traditionnels à une nouvelle clientèle. Cet important renouvellement de notre offre de produits n'est pas resté vain, et a mis fin à la dégradation de la rentabilité opérationnelle.

Toujours animés du souci d'offrir à nos clients le meilleur des jeux, nous avons participé au premier chef, en collaboration avec notre autorité de tutelle, à la définition du cadre d'exploitation d'un nouveau jeu, attendu par de nombreux passionnés, le Texas Hold'em Poker. Au cours de l'été 2007, il s'est généralisé à la quasi-totalité de nos établissements, et c'est avec une grande satisfaction que nous avons vu l'ambiance de nos salles se transformer avec l'arrivée des "Poker rooms" !

GROUPE PARTOUCHE se veut acteur incontournable du poker en France. Et le succès récent, constaté au démarrage du Partouche Poker Tour, tournoi de poker organisé au sein du Groupe et couvrant toutes nos implantations régionales, non seulement nous conforte dans ce credo mais nous rend aussi impatients de voir se concrétiser une évolution de la réglementation en France, avec le poker comme passerelle entre les casinos physiques et les casinos virtuels.

Vous savez mon attachement à ce développement dans les nouvelles technologies. Je suis plus que jamais convaincu de la pertinence de ce virage stratégique. GROUPE PARTOUCHE dispose aujourd'hui avec sa filiale Partouche Interactive, d'une plate-forme opérationnelle et unique en Europe, lui permettant d'envisager sereinement ce pan d'avenir.

Nous resterons donc attentifs à l'évolution attendue de cette réglementation, mais veillerons également à maintenir des conditions de jeu attractives au sein de nos casinos. Nous y parvenons comme en attestent les résultats de nos derniers casinos ouverts à St-Amand-les-Eaux et au Havre.

Enfin, et nous n'oublions pas cet élément, la poursuite de notre désendettement nous permet d'afficher une situation financière améliorée.

L'exercice 2008 connaîtra la mise en application au premier janvier 2008, de l'interdiction de fumer au sein des casinos. Cette nouvelle difficulté d'importance sera assimilée par nos exploitations, je n'en doute pas, et ne viendra pas entamer la confiance que je ressens en ce moment dans un groupe profilé pour les prochaines évolutions du secteur.

C'est cette confiance que je veux partager avec vous, et c'est de votre soutien que je vous remercie.

**Patrick PARTOUCHE**

# Sommaire

1. Personnes Responsables	8
2. Responsable du contrôle des comptes	9
3. Informations financières sélectionnées	10
4. Facteurs de risques	11
5. Informations concernant l'émetteur	18
6. Aperçu des activités	21
7. Organigramme	26
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	34
9. Examen de la situation financière et du résultat	35
10. Trésorerie et capitaux	42
11. Recherche et développement, brevets et licences	43
12. Information sur les tendances	44
13. Prévision ou estimations du bénéfice	45
14. organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	46
15. Rémunérations et avantages	56
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	58
17. Salariés	68
18. Principaux actionnaires	71
19. Opérations avec des apparentés	73
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	77
21. Informations complémentaires	138
22. Contrats importants	149
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclaration d'intérêts	150
24. Documents accessibles au public	151
25. Informations sur les participations	152
26. Tables de réconciliation	153



# 1. Personnes Responsables

## 1.1. Responsable du document de référence

M. Patrick PARTOUCHE, Président du Directoire.

## 1.2. Attestation du responsable du document de référence

“J’atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet que les informations contenues dans le présent document de référence sont à ma connaissance conformes à la réalité et ne comportent pas d’omission de nature à en altérer la portée.

J’ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu’à la lecture d’ensemble du document de référence .

Les comptes consolidés clos au 31 octobre 2007 du Groupe ont fait l’objet d’un rapport des contrôleurs légaux figurant en page 134 du document de référence, qui contient une observation.”

Patrick PARTOUCHE  
Président du Directoire

## 2. Responsable du contrôle des comptes

### 2.1. Commissaires aux Comptes

Identité des Commissaires aux Comptes	Date du dernier renouvellement	Date de la première nomination	Fin du mandat
<b>TITULAIRE</b>			
FIDUCIAIRE MCR (*) 232 Av. du Prado 13008 MARSEILLE		AGO AGO du 24 avril 2007	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2009
<b>TITULAIRE</b>			
Monsieur José DAVID 47, Av. du Pt F. Roosevelt 92330 SCEAUX	AGO du 23 avril 2004	AGO du 4 février 1995	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2009
<b>SUPPLÉANT</b>			
ORFIS Le Palais d'Hiver 149 bd de Stalingrad 69100 VILLEURBANNE		AGO du 24 avril 2007	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2009
<b>SUPPLÉANT</b>			
Monsieur Emmanuel QUINIOU 62, rue de la Faisanderie 75116 PARIS	AGO du 23 avril 2004	AGO du 8 mars 1996	AGO appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2009

(\*) Suite à la démission de BDO MARQUE GENDROT, Commissaire aux Comptes titulaire, à l'issue de l'assemblée générale du 24 avril 2007 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2006, le cabinet Fiduciaire MCR qui était suppléant est devenu titulaire.

### 3. Informations financières sélectionnées

Les tableaux ci-dessous présentent des extraits du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe pour les exercices clos les 31 octobre 2006 et 2007, établis conformément au référentiel de normes internationales d'informations financières (IFRS) tel qu'adopté dans l'Union européenne.

<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b> En milliers d'euros au 31 octobre (sauf les données par action)	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Chiffre d'affaires	510 898	511 675
Résultat Opérationnel courant	75 825	78 280
<b>Résultat Opérationnel</b>	<b>65 063</b>	<b>81 189</b>
Résultat Net Total	23 789	36 071
<b>Dont part du Groupe</b>	<b>14 259</b>	<b>28 670</b>
Résultat net par action part du Groupe	0,33086	0,66528
Dividende distribué par action	-	-

<b>ACTIF</b> En milliers d'euros au 31 octobre	<b>2007</b>	<b>2006</b>
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>	<b>850 806</b>	<b>877 172</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>	<b>199 604</b>	<b>173 261</b>
Actifs destinés à être cédés	572	12 799
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>1 050 982</b>	<b>1 063 232</b>

<b>PASSIF</b> En milliers d'euros au 31 octobre	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Capitaux propres du Groupe	303 310	271 216
Intérêts minoritaires	30 459	32 336
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>333 768</b>	<b>303 552</b>
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>	<b>498 872</b>	<b>563 880</b>
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>	<b>218 341</b>	<b>193 963</b>
Passifs destinés à être cédés	-	1 837
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>1 050 982</b>	<b>1 063 232</b>

## 4. Facteurs de risques

### 4.1. Principaux risques

#### 4.1.1 Risque de liquidité

La société GROUPE PARTOUCHE dispose d'une trésorerie abondante, aidée en cela par un besoin en fonds de roulement structurellement négatif.

L'endettement à la clôture de l'exercice reste compatible avec l'EBITDA du Groupe et le niveau des capitaux propres. Le crédit syndiqué renégocié à l'occasion de l'acquisition du Groupe de Divonne tient compte dans son profil de remboursement des flux prévisionnels d'exploitation et d'investissements attachés aux prochains exercices ; son exigibilité anticipée est principalement activée par le non-respect des covenants financiers évoqués dans la note 17 des annexes aux comptes consolidés (chapitre 20.2.1).

#### ENDETTEMENT :

PASSIF En milliers d'euros Au 31 octobre 2007	Total	- 1 ANS		1 à 5 ANS		+ 5 ANS	
		Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Crédit Syndiqué	348 360		39 652		308 708		
Emprunts Bancaires	14 076	988	2 658	206	8 063		2 161
<b>Total</b>	<b>362 436</b>	<b>988</b>	<b>42 310</b>	<b>206</b>	<b>316 771</b>		<b>2 161</b>
<b>ACTIF</b> En milliers d'euros Au 31 octobre 2007	<b>Total</b>	<b>- 1 ANS</b>		<b>1 à 5 ANS</b>		<b>+ 5 ANS</b>	
		Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
<b>PLACEMENTS</b>	<b>28 775</b>	<b>28 775</b>					
<b>POSITION NETTE AVANT GESTION</b>	<b>333 661</b>	<b>988</b>	<b>13 535</b>	<b>206</b>	<b>316 771</b>		<b>2 161</b>
COUVERTURE DE TAUX		196 500	(196 500)	100 000	(100 000)		
<b>POSITION NETTE APRES GESTION</b>	<b>333 661</b>	<b>197 488</b>	<b>(182 965)</b>	<b>100 206</b>	<b>216 771</b>		<b>2 161</b>

### PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU CRÉDIT SYNDIQUÉ :

- Montant du crédit à l'origine : 431 000 000 €
- Capital restant dû à la clôture de l'exercice : 348 360 000 €
- Durée restante : 5 ans
- Taux : variable articulé sur l'Euribor 3 mois, avec diminution de la marge de la banque au fur et à mesure de l'amélioration du ratio Endettement financier consolidé net de la trésorerie / Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées.
- Garanties : nantissement des titres des principales filiales du Groupe.
- Le crédit syndiqué comprend en outre certains ratios financiers évolutifs dans le temps, construits sur les chiffres consolidés du Groupe, dont le non-respect constituerait un cas d'exigibilité anticipée :
  - Le ratio Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées / Frais financiers consolidés devra être supérieur ou égal à 5 au 31/10/2008.
  - Le ratio Flux de trésorerie disponible après impôt et résultat exceptionnel avant service de la dette / service de la dette devra être supérieur ou égal à 1 au 31/10/2008.
  - Le ratio Endettement financier net de la trésorerie / Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées devra être inférieur à 2,5 au 31/10/2008.
  - Limitation des investissements nets des cessions à 37 000 000 euros

#### 4.1.2 Risques de taux

Hors prise en compte des liquidités, l'exposition aux risques des taux est la suivante :

Le montant des emprunts bancaires à court et moyen terme, hors découverts bancaires, s'élève à 362,4 M€. La part à taux variable est de 361,2 M€.

Après gestion, les emprunts exposés à la fluctuation des taux variables s'élève à 36,0 M€, soit 9,92 % du total des dettes bancaires.

Cette position est conforme aux objectifs fixés. Lors de l'arrêté des comptes les couvertures de taux étaient actives.

Une variation du taux de +1 % sur la base de la part du montant net exposé à la fluctuation des taux variables, soit 36,0 M€, aurait un impact sur le résultat financier consolidé de 360 000 €.

Tous les instruments de couverture de taux mis en place pour la gestion du risque de taux correspondent à des risques identifiés et le Groupe ne prend aucune position spéculative.

L'exposition au risque de taux est ponctuellement examinée par les dirigeants du Groupe, avec l'assistance notable du trésorier. La mise en œuvre des options retenues est assurée par la direction financière.

#### 4.1.3 Risque de change

Afin de mesurer l'exposition du Groupe au risque de change, il y a lieu de préciser que les activités de GROUPE PARTOUCHE à l'étranger sont réalisées par des filiales qui opèrent dans leur pays d'implantation ; les comptes consolidés incluent ainsi 21 sociétés étrangères dont 10 se situant hors zone Euro. L'exposition au risque de change demeure, compte tenu des implantations américaine, tunisienne, suisse, anglaise et égyptienne. L'ensemble, hors zone Euro, représente environ 7 % du chiffre d'affaires total consolidé.

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger ne fait l'objet d'aucune couverture.

Compte tenu de la faible exposition du Groupe au risque de change, il n'y a pas de mesures spécifiques attachées au suivi de ce risque.

La présence du Groupe à l'étranger entraîne une exposition du chiffre d'affaires aux risques de change attachés aux principaux pays suivants : Royaume-Uni, Suisse, États-Unis et Tunisie. Le risque de change lié aux opérations réalisées par les filiales est limité car les produits et charges sont engagés en devises locales.

Le tableau ci-dessous présente les positions en devises des créances et dettes libellées en devises étrangères au 31 octobre 2007 :

Devises par pays	K GBP Royaume-Uni	K CHF Suisse	K USD USA	K TND Tunisie
ACTIFS	42	6 489,6	23,1	779,5
PASSIFS	49	31 071,1	(44,3)	591,7
<b>Position nette avant gestion</b>	<b>(7)</b>	<b>(24 581,5)</b>	<b>67,4</b>	<b>187,8</b>
Position de gestion	-	-	-	-
<b>Position nette après gestion</b>	<b>(7)</b>	<b>(24 581,5)</b>	<b>67,4</b>	<b>187,8</b>

#### 4.1.4 Risque sur actions

Dans les placements de trésorerie du Groupe, il n'y a pas d'actions cotées et il est utilisé exclusivement des produits monétaires.

Actions de GROUPE PARTOUCHE SA :

Le montant des actions propres auto détenues à l'actif du bilan, pour un montant de 169 K€, se décompose en actions de Groupe PARTOUCHE SA pour 168 767 euros. Dans la présentation du bilan aux normes IFRS, ces actions viennent réduire les capitaux propres du Groupe.

L'achat de ces actions s'est inscrit dans les programmes de rachat d'actions autorisés par Assemblées, avec comme objectif principal la régularisation du cours de bourse.

Nombre de titres	Valeur comptable	Valeur de marché (cours au 31.10.07)	Plus-value potentielle (cours au 31.10.07)
19 166	168 767 €	279 824 €	111 057 €

Une baisse de 10 % du cours de l'action GROUPE PARTOUCHE n'aurait aucun impact sur les comptes consolidés.

Compte tenu de la politique de placement de la trésorerie excluant le support des actions, il n'y a pas de mesures spécifiques attachées au suivi de ce risque.

#### 4.1.5 Risque de transaction

Comme expliqué ci-dessus, les achats et vente effectués dans le cadre de l'activité de GROUPE PARTOUCHE le sont essentiellement en euros. De même, le risque lié à la détention d'actifs et de passifs financiers libellés en devises étrangères est peu significatif. En conséquence il n'y a pas de couverture du risque de change attachée au risque de transaction.

#### 4.1.6 Risque de conversion

La consolidation des comptes de filiales étrangères entraîne la conversion en euros d'états financiers (actifs, passifs, produits et charges) libellés en devises étrangères. Cette conversion au taux de change applicable à la clôture de l'exercice peut, du fait d'une évolution de la parité, générer un impact dans les capitaux propres. En raison du caractère long terme de ces participations, GROUPE PARTOUCHE ne procède pas à la couverture de cette exposition.

### 4.1.7 Nantissements

Pour sûreté et garantie du paiement et du remboursement de toutes les sommes dues par GROUPE PARTOUCHE aux banques au titre du contrat de crédit en principal, intérêts, commissions, frais et accessoires, GROUPE PARTOUCHE a consenti aux banques le nantissement des actions, des parts sociales ou de comptes d'instruments financiers qu'elle détient dans les livres des filiales listées ci-après :

Pour l'ensemble des filiales suivantes :

- **Bénéficiaire** : le pool bancaire mené par Natexis Banques Populaires est composé des banques suivantes : BRED Banque Populaire, Commerzbank AG – succursale de Paris, IKB, Lloyds TSB Bank PLC, CIC Lyonnaise de Banque, Natexis Banques Populaires, Scotiabank Europe PLC, WEST LB AG, Bank of Scotland, HSBC, Crédit Agricole Nord de France, Crédit Agricole Normandie Seine, Bank of Ireland, Crédit du Nord, BCME, Banque Populaire des Alpes, Banque Populaire Loire et Lyonnais.
- **Condition de levée du nantissement** : remboursement de l'emprunt.
- **Date de départ du nantissement** : 30 septembre 2005 et date d'échéance du nantissement : 30 septembre 2012.

Identité de la filiale	Nombre d'actions nanties	% du capital nanti de la filiale
COMPAGNIE EUROPEENNE DE CASINOS SAS	4 962 577	100,00 %
FORGES THERMAL SA	7 000	58,33 %
SOCIETE DU CASINO DE SAINT AMAND SAS	116 250	100,00 %
HÔTEL INTERNATIONAL DE LYON SA	18 500	92,50 %
SATHEL SA	20 080	99,60 %
GROUPE DE DIVONNE SA	2 659 969	99,99 %

- **Date de départ du nantissement** : 1<sup>er</sup> mars 2006 et date d'échéance du nantissement : 30 septembre 2012.

Identité de la filiale	Nombre d'actions nanties	% du capital nanti de la filiale
GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL SA	5 990	99,83 %
CASINOS DE VICHY SAS	11 978	79,85 %
SARL HÔTEL COSMOS	49 950	99,90 %
CASINOS DU TOUQUET SAS	24 384	99,52 %
SARL THERMES DE CONTREXEVILLE	49 950	99,90 %
ELYSEE PALACE EXPANSION SA	1 895	75,80 %
SARL THERMES DE VITTEL	49 950	99,90 %
LA VILLA DU HAVRE SAS	4 000	100,00 %
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA RUE ROYALE	8 917	99,98 %
NUMA SAS	5 000	100,00 %
SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES THERMES	9 950	99,90 %
SOCIETE DES CHEMINS DE FER ET HÔTELS DE MONTAGNE AUX PYRENEES SA	178 000	76,17 %
SCI SOCIETE FONCIERE DE VITTEL ET CONTREXEVILLE	49 950	99,90 %
SOCIETE D'EXPLOITATION DU CASINO ET HÔTELS DE CONTREXEVILLE SAS	4 950	99,00 %
SOCIETE DU CASINO ET BAINS DE MER SAS	6 600	100,00 %
JEAN METZ SAS	1 000	100,00 %
LE TOUQUET'S SAS	1 801	90,05 %
CANNES BALNEAIRES PALM BEACH SA	5 099 366	99,97 %
GRAND CASINO DU HAVRE	149 993	99,99 %
LYDIA INVEST	973	97,30 %
SCI LYDIA INVESTISSEMENT	97	97,00 %

En outre, Financière PARTOUCHE a nanti au profit du pool bancaire 62,3 % du capital de GROUPE PARTOUCHE ce qui par suite de la fusion avec SOGESIC ne représente plus l'intégralité des actions qu'elle détient au capital de GROUPE PARTOUCHE puisqu'elle en détient 28 840 000, soit 66,918 % du capital.

Nom de l'actionnaire inscrit au nominatif pur	Bénéficiaire	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Condition de levée du nantissement	Nombre d'actions nanties de l'émetteur	% du capital nanti de l'émetteur
FINANCIÈRE PARTOUCHE SA	Pool bancaire mené par Natexis <sup>(1)</sup>	30 sept 2005	31 sept 2012	Remboursement d'emprunt	26 848 500	62,30 %

(1) Le pool bancaire mené par NATEXIS BANQUES POPULAIRES est composé des banques suivantes : Bank of Scotland, Commerzbank, HSBC CCF, Lyonnaise de Banque et Natexis Banques Populaires.

### 4.1.8 Risques juridiques

A la connaissance de la société, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société ou du Groupe.

### 4.1.9 Informations environnementales

En applications de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, vous trouverez ci-joint les dispositions d'ordre environnemental.

Même si son activité l'expose très peu aux risques industriels, les éventuelles conséquences environnementales du Groupe au travers de ses filiales sont les suivantes, étant précisé que le coût de la "politique environnementale" est intégré dans les dépenses globales :

#### **RESSOURCES EN EAU, MATIÈRES PREMIÈRES ET ÉNERGIE ; UTILISATION DES SOLS ; REJETS DANS L'AIR ; L'EAU ET LE SOL ; NUISANCES SONORES OU OLFACTIVES ET DÉCHETS :**

Le GROUPE PARTOUCHE et ses filiales effectuent peu de rejets dans l'air et dans l'eau qui exercent des impacts directs sur l'environnement. Toutes les eaux évacuées sont directement acheminées au réseau d'assainissement de la commune où est située l'entreprise. Les rejets dans l'air sont extrêmement faibles. Les principaux impacts exercés par le Groupe sont essentiellement des rejets modérés de CO<sub>2</sub> dus à la consommation d'énergie.

Le Groupe n'exerce aucune activité qui pourrait avoir des nuisances olfactives et sonores significatives sur l'environnement.

#### **LES MESURES PRISES POUR LIMITER LES ATTEINTES A L'ÉQUILIBRE BIOLOGIQUE, AUX MILIEUX NATURELS, AUX ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES PROTÉGÉES :**

Notre activité dans le domaine des loisirs n'a pas d'impact sur l'équilibre biologique, les milieux naturels et les espèces animales et végétales protégées. Notre Groupe s'efforce d'adapter au mieux ses établissements et son activité avec le paysage afin d'intégrer ses sites au cadre naturel.



#### **LES DÉMARCHES D'ÉVALUATION OU DE CERTIFICATION ENTREPRISES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT :**

Notre activité principale reliée aux loisirs ne nécessite pas de démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement.

#### **LES MESURES PRISES, LE CAS ÉCHÉANT, POUR ASSURER LA CONFORMITÉ DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AUX DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CETTE MATIÈRE :**

Le GROUPE PARTOUCHE a pris les dispositions nécessaires pour assurer la conformité de ses activités aux dispositions législatives et réglementaires en matière d'environnement. Dans tous les principaux sites, un de ses salariés est en charge des "affaires environnementales".

#### **LES DÉPENSES ENGAGÉES POUR PREVENIR LES CONSÉQUENCES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ SUR L'ENVIRONNEMENT :**

Le montant des dépenses engagées pour prévenir les conséquences de l'activité de la société sur l'environnement reste marginal.

#### **L'EXISTENCE AU SEIN DE LA SOCIÉTÉ DE SERVICES INTERNES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT, LA FORMATION ET L'INFORMATION DES SALARIÉS, LES MOYENS CONSACRÉS A LA RÉDUCTION DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT AINSI QUE L'ORGANISATION MISE EN PLACE POUR FAIRE FACE AUX ACCIDENTS DE POLLUTION AYANT DES CONSÉQUENCES AU-DELÀ DES ÉTABLISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ :**

Compte tenu du fait que notre activité a très peu d'impact sur l'environnement, il n'existe pas au sein du GROUPE PARTOUCHE de services internes de gestion de l'environnement et de formation spécifique des salariés à cet effet.

#### **LE MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT, SAUF SI CETTE INFORMATION EST DE NATURE A CAUSER UN PRÉJUDICE SÉRIEUX A LA SOCIÉTÉ DANS UN LITIGE EN COURS :**

Aucun site ni établissement actuel ou ancien du GROUPE PARTOUCHE n'a dû faire de provisions ou de garanties pour risques en matière d'environnement au cours de l'année 2007.

#### **LE MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES AU COURS DE L'EXERCICE EN EXÉCUTION D'UNE DÉCISION JUDICIAIRE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET LES ACTIONS MENÉES EN RÉPARATION DE DOMMAGES CAUSÉS A CELUI-CI :**

Aucune indemnité en exécution d'une décision judiciaire en matière d'environnement n'a été versée au cours de l'exercice.

#### **TOUS LES ÉLÉMENTS SUR LES OBJECTIFS QUE LA SOCIÉTÉ A ASSIGNÉS A SES FILIALES A L'ÉTRANGER SUR LES POINTS CI-DESSUS :**

Les éléments sur les objectifs environnementaux que le GROUPE PARTOUCHE assigne à ses filiales à l'étranger sur les six premiers points cités ci-dessus ont été transmis en Belgique, en Suisse, en Espagne et en Tunisie.

## 4.2. Gestion des risques

La politique préventive est basée sur le principe contractuel du "Tous risques sauf" garantissant tous les risques à l'exception de ceux faisant l'objet d'une exclusion spécifique, et ce, pour tous les risques liés à l'exploitation des casinos et des activités annexes, par la souscription de contrats d'assurances "multirisques Casinos et Hôtels" avec pertes d'exploitation, responsabilité Civile des exploitations et des mandataires sociaux, flotte automobile, œuvres d'art...

Il n'existe pas de mécanisme d'auto assurance. Le GROUPE PARTOUCHE n'a pas eu recours à une captive d'assurance.

A notre connaissance, il n'existe pas de risques significatifs non assurés.

Synthèse des risques assurés du 1<sup>er</sup> novembre 2006 au 31 octobre 2007.

CASINOS	Couvertures	Montant des garanties	Primes
(frais de gestion compris)			
Multirisques Casinos	Domages aux Biens & Pertes d'Exploitation	LCI de 65 M €	1 077 208 €
	Responsabilité Civile		110 171 €
<b>Responsabilité Civile Exploitation :</b>			
	Domages corporels, matériels et immatériels	15 M€ par an dont 8 M€ par sinistre	
	Biens confiés dépôt hôtelier	250 000 € par an	
	Garantie RC Voiturier	100 000 € par an	
	Domages immatériels non consécutifs	160 000 € par sinistre	
	Pollution d'origine accidentelle	350 000 € par sinistre et par an	
<b>Responsabilité Civile après livraison :</b>			
	Domages corporels, matériels, immatériels		
	consécutifs ou non	3 M€ par sinistre et par an	
	Responsabilité Civile des Dirigeants	8 M€ par sinistre et par an	14 186 €
	Tous risques exposition		2 699 €
	Polices Œuvres d'Art		14 979 €
	Automobiles	Tous Risques	
	Flotte Automobiles		47 305 €
	Missions Collaborateurs		3 163 €
<b>HOTELS</b>			
Multirisques Hôteliers	Domages aux Biens et Pertes d'Exploitation	LCI de 6 à 39 M€	123 920 €
	Responsabilité Civile Hôtelière	Comprise dans Responsabilité Civile Groupe	

## 5. Informations concernant l'émetteur

### 5.1. Histoire et évolution de la Société

#### 5.1.1 Dénomination sociale

La Société a pour dénomination sociale "GROUPE PARTOUCHE" et a pour sigle "G.P."

#### 5.1.2 Registre du commerce et des sociétés

La Société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 588 801 464. Son code APE est le 741 J.

#### 5.1.3 Date de constitution et durée de la Société

La société GROUPE PARTOUCHE initialement dénommée SA COMPAGNIE FERMIERE DES EAUX ET BOUES DE SAINT-AMAND a été créée, par acte reçu par Maître CARTIGNY, Notaire à VALENCIENNES, le 18 mars 1903.

La durée de la Société initialement fixée à 60 ans, a été prorogée en dernier lieu par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 avril 1994 au 26 avril 2058, sauf les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévues aux présents statuts.

#### 5.1.4 Siège social, exercice social, forme juridique et législation applicable

Le siège social est situé au 141 bis, rue de Saussure - 75017 Paris. Son numéro de téléphone est le +33 (0)1.47.64.33.45 et son numéro de télécopie est le +33 (0)1.47.64.19.20

La Société est de forme anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance. La Société est régie par la législation française.

Les documents juridiques et comptables sont consultables au siège.

L'exercice social débute le 1er novembre et se termine le 31 octobre de l'année suivante.

#### 5.1.5 Événements importants dans le développement des activités de la Société

À la suite du contrôle d'identité des personnes accédant aux salles de jeux de casino rendu obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2006, et permettant ainsi d'améliorer le contrôle des interdits de jeux et des mineurs, est intervenue une évolution de la réglementation des jeux qui a permis au secteur des casinos de moderniser ses activités.

Il a été alors possible de mixer les jeux de tables avec les machines à sous. De nouvelles mesures, telles que les accepteurs de billet dans les machines à sous (Bill Acceptor), le système de cartes pré créditées (Cashless), le ticket in/out, la constitution de jackpots multi-sites, la publicité des jackpots en cours, l'exploitation du Texas Hold'em poker, ont été mis en place au cours de l'exercice.

Le délai de onze mois qui avait été accordé aux casinotiers, par le décret interdisant de fumer dans les lieux publics à compter du 1<sup>er</sup> février 2007 afin de leur permettre de "s'adapter économiquement" à cette nouvelle mesure est expiré.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008, tous les établissements sont totalement non-fumeurs, et nous sommes optimistes quant à l'impact négatif sur la fréquentation de nos établissements, que cette interdiction qui s'impose désormais à tous, aurait pu avoir.

Enfin, notre clientèle peut désormais, jouer au Texas Hold'em poker dans tous les casinos du Groupe.

Ce jeu qui connaît un engouement certain et plus particulièrement auprès des jeunes, a attiré dans les salles une nouvelle clientèle qu'il convient à présent de développer et de fidéliser.

Il a été décidé d'organiser régulièrement des tournois de poker, et en particulier un tournoi national auquel tous nos casinos participent, le PARTOUCHE POKER TOUR, qui a débuté au mois de novembre 2007 et se terminera par une grande finale prévue au CASINO PALM BEACH de CANNES au mois de septembre 2008.

## 5.2. Investissements

### 5.2.1 Politique d'investissements

La politique d'investissements du Groupe opérée depuis plusieurs exercices vise à concilier d'une part la permanence d'une offre de produits compétitifs et d'autre part la saisie d'opportunités sous forme de croissance externe. Pour atteindre le premier objectif, le Groupe maintient son volume d'investissements consacrés à l'entretien et à la rénovation de ses actifs à un niveau voisin de 45 M€ annuels.

Cette maîtrise du volume brut associée à des cessions ponctuelles d'actifs non-stratégiques, autorise un désendettement régulier du Groupe qui lui permet de réaliser des opérations de croissance externe significatives telles que les acquisitions du groupe Compagnie Européenne de Casinos (2002) et du Groupe de Divonne (2005), et des prises de participations dans des sociétés au potentiel de développement jugé stratégique.

### 5.2.2 Investissements réalisés

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en 2007 ont représenté une très faible utilisation de trésorerie de 2,9 M€ contre 41,6 M€ en 2006.

Le flux d'acquisition d'immobilisations corporelles est passé de 41,4 M€ en 2006 à 41,0 M€ en 2007 et a concerné des investissements éclatés sur l'ensemble du Groupe, les plus gros décaissements ayant concerné les sites de Forges (4,5 M€), Cabourg (4,5 M€) et Salies de Béarn (3,3 M€). Le flux d'acquisition de titres de société atteint 8,4 M€ contre 8,6 M€ en 2006 et concerne notamment le rachat de minoritaires au sein des sociétés Belcasinos (3,3 M€) et HIL (3,1 M€). Les cessions de sociétés représentent un flux de 9,6 M€ contre 1,8 M€ en 2006 et s'expliquent essentiellement par la vente du casino de St-Julien et la réduction de la créance sur La tête dans les nuages. Le Groupe a de plus cédé pour 36,0 M€ les titres SFCMC qu'il détenait. Ainsi ce flux de cession particulièrement important sur cet exercice explique le flux de trésorerie net attaché aux investissements peu élevé de l'exercice.

### 5.2.3 Investissements et financement

GROUPE PARTOUCHE a autofinancé sur 2007 son programme d'investissements, aidé en cela par l'important flux de trésorerie issu des cessions réalisées sur l'exercice.

### 5.2.4 Investissements prévisionnels

Les principaux chantiers individuels à venir et concernant au premier chef l'exercice 2008 sont :

- **La Ciotat** : construction d'un Pasino avec hôtel (investissement prévisionnel sur l'exercice : 5 M€)
- **La Grande Motte** : construction d'un Pasino (investissement prévisionnel sur l'exercice : 5 M€)
- **Bandol** : réfection du casino et construction d'un hôtel (investissement prévisionnel sur l'exercice : 5 M€)

### 5.2.5 Investissements significatifs que compte réaliser la Société à l'avenir pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements

Les investissements significatifs engagés par le Groupe sont attachés au parc de casinos et concernent principalement la construction d'un Pasino à La Ciotat (16 M€) et l'édification d'un nouveau Pasino à La Grande Motte (15 M€).

## 6. Aperçu des activités

### 6.1. Principales activités

#### 6.1.1 Les casinos

L'activité des casinos représente l'essentiel des l'activité du Groupe.

**EN FRANCE, LES JEUX AUTORISÉS SONT LES SUIVANTS :**

**Les jeux de table :**

La boule, la roulette française, les roulettes anglaises ou américaines.

Le stud-poker de casino, le black-jack, le baccara - chemin de fer, le trente et quarante, le Texas hold'em poker et le hold'em poker de casino (jeux de cartes).

Le craps (jeu de dés).

**Les jeux automatiques :**

Les machines à sous, sont définies par la loi comme des appareils automatiques de jeux de hasard entrant dans les catégories dites "machines à rouleaux" et "jeux vidéo".

Le Groupe dispose d'un parc important de machines à sous de 5 716 machines autorisées au 31 octobre 2007.

**Autres activités :**

Outre ses activités de jeux, le GROUPE PARTOUCHE réalise le solde de son chiffre d'affaires dans l'hôtellerie et la restauration qui sont considérées comme une activité complémentaire et un moyen privilégié d'offrir à la clientèle les meilleures conditions d'accueil et d'hospitalité.

#### 6.1.2 Le contexte réglementaire

En France, la tenue d'une maison de jeux de hasard est soumise à un régime d'interdiction, sous peine des sanctions pénales de l'article 410 du Code pénal. La loi du 15 juin 1907, par dérogation à cette prohibition, autorise l'ouverture des casinos dans les stations balnéaires, thermales ou climatiques. La loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 étend cette autorisation aux villes principales d'une agglomération de plus de 500 000 habitants ayant des activités touristiques et culturelles particulières.

Les autorisations de jeux sont accordées par le Ministre de l'Intérieur sur avis conforme du Conseil municipal de la commune d'exploitation, après enquête publique et en fonction d'un cahier des charges établi par la municipalité qui délivre une concession d'exploitation à un établissement après respect de la procédure d'appel d'offres introduite par la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 dite loi Sapin.

La Commission supérieure des jeux instituée au Ministère de l'Intérieur est composée de hauts fonctionnaires (15) et d'élus (5). Elle examine les demandes d'autorisation et de renouvellement de jeux, lesquelles sont soumises à son avis.

Un arrêté du Ministère de l'Intérieur fixe la durée de l'autorisation, les jeux autorisés et les conditions d'exploitation du casino.

Une autorisation peut être révoquée par le Ministère de l'Intérieur en cas de non-respect du cahier des charges ou des dispositions légales et réglementaires applicables à l'exploitation des jeux dans les casinos.

Un directeur responsable et un comité de direction agréés par le Ministre de l'Intérieur ont pour mission de veiller au strict respect de la réglementation et des stipulations du cahier des charges.

Les employés de jeux sont soumis à un agrément du Ministre et sont titulaires d'une carte professionnelle.

Les modalités d'administration et de fonctionnement des casinos et les modalités d'exploitation des jeux font l'objet d'une réglementation très précise qui a été rafraîchie par le décret du 13 décembre 2006 et arrêté du 14 mai 2007.

### 6.1.3 Les prélèvements fiscaux

Ils sont assis sur le «produit brut des jeux» auquel est appliqué un abattement légal de 25 % et, dans certains cas, un abattement supplémentaire de 5 % maximum au titre des manifestations artistiques de qualité et/ou un abattement supplémentaire de 5 % au titre des investissements hôteliers et thermaux.

Le barème du prélèvement progressif au profit de l'État sur le "produit brut des jeux" dans les casinos est le suivant :

#### PRODUIT BRUT DES JEUX

10 % jusqu'à	58 000 €		
15 % de	58 001 €	à	114 000 €
25 % de	114 001 €	à	338 000 €
35 % de	338 001 €	à	629 000 €
45 % de	629 001 €	à	1 048 000 €
55 % de	1 048 001 €	à	3 144 000 €
60 % de	3 144 001 €	à	5 240 000 €
65 % de	5 240 001 €	à	7 337 000 €
70 % de	7 337 001 €	à	9 443 000 €
80 % au-delà de	9 443 000 €		

Les communes perçoivent également un prélèvement au taux maximum de 15 % sur la même assiette que le prélèvement d'État. Lorsque le taux du prélèvement de l'État ajouté au taux du prélèvement communal dépasse 80 %, le taux du prélèvement de l'État est réduit de façon que le total des deux prélèvements soit au plus 80 %.

À cela s'ajoute un prélèvement fixe de 0,5 % au premier euro sur les jeux de table et de 2 % sur le produit des machines à sous.

En 1996, a été mise à la charge des casinos, la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS) de 3 % sur le produit brut des jeux, suivie en 1997 par la contribution sociale généralisée (CSG), égale à 3,40 % sur le produit brut des jeux des machines à sous.

En janvier 1998, la CSG a été portée à 7,5 % et calculée sur une assiette réduite à 68 % du produit brut des jeux des machines à sous. Le 1<sup>er</sup> janvier 2005, le taux de la C.G.S a été augmenté de deux points à 9,5 %.

Les machines à sous ont l'obligation légale de redistribuer au minimum 85 % des mises engagées.

Le décret du 12 avril 2002, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2002, a décidé d'abandonner la notion de recette théorique pour asseoir les divers prélèvements sur la recette réelle des machines à sous à laquelle est appliqué un coefficient de réfaction de 15 % maximum (sauf à ce que le produit théorique reste supérieur à cette recette réfactée).

Les jeux qui constituent l'essentiel de l'activité de GROUPE PARTOUCHE SA sont exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

### 6.1.4 Implantations des casinos

GRUPE PARTOUCHE, par le biais de ses filiales directes et indirectes, exploite, au 31 décembre 2007, 54 casinos dont 47 établissements sont exploités en France et 7 à l'étranger.

74,3 % du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé par l'activité jeux qui reste l'activité dominante. Les 54 casinos du GROUPE PARTOUCHE sont répartis en France et à l'étranger de la manière suivante :

France Régions	Commune d'implantation du casino
NORD/PAS-DE-CALAIS	ST-AMAND-LES-EAUX, CALAIS, BOULOGNE-SUR-MER, LE TOUQUET PARIS PLAGE, BERCK-SUR-MER
HAUTE-NORMANDIE	FORGES-LES-EAUX, DIEPPE, LE HAVRE
BASSE-NORMANDIE	CABOURG, AGON-COUTAINVILLE
BRETAGNE	PLENEUF-VAL ANDRÉ, PLOUESCAT, LA TRINITÉ-SUR-MER
PAYS DE LA LOIRE	PORNICHET, PORNIC
POITOU-CHARENTES	LA ROCHE POSAY
BOURGOGNE	ST-HONORÉ-LES-BAINS
LORRAINE	CONTREXÉVILLE, PLOMBIÈRES-LES-BAINS
RHÔNE-ALPES	LYON, LA TOUR DE SALVAGNY, ST-GALMIER, DIVONNE-LES-BAINS, ANNEMASSE, HAUTEVILLE-LOMPNES
AUVERGNE	ÉVAUX-LES-BAINS, VICHY (LES 4 CHEMINS ET GRAND CAFÉ), ROYAT, ST-NECTAIRE
AQUITAINE	ANDERNOS, ARCACHON, SALIES-DE-BÉARN, LA TREMBLADE
LANGUEDOC-ROUSSILLON	PALAVAS-LES-FLOTS, LA GRANDE-MOTTE, PORT-BARCARÈS
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	GRÉOUX-LES-BAINS, AIX-EN-PROVENCE, LA CIOTAT, BANDOL, HYÈRES, JUAN-LES-PINS, BEAUGRASSE, CANNES, LIEU-SUR-MER, NICE
Étranger Pays	Commune d'implantation du casino
BELGIQUE	KNOKKE LE ZOUTE, OOSTENDE, CHAUDFONTAINE
TUNISIE	DJERBA
ESPAGNE	SAN ROQUE
SUISSE	MEYRIN, CRANS-MONTANA

### 6.1.5 Concessions d'exploitation des casinos

La durée d'une concession d'exploitation d'un casino en France n'excède jamais 20 ans. Au 31 octobre 2007, le GROUPE PARTOUCHE compte en France 47 casinos titulaires d'un contrat de concession et d'une autorisation Ministérielle pour l'exploitation des jeux.

Aucun dossier ne fait l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation auprès du Ministère et visant à la création d'un casino.

### 6.1.6 Nouvelles activités

En avril 2006, GROUPE PARTOUCHE a créé une nouvelle filiale, PARTOUCHE INTERACTIVE, dédiée au développement de jeux sur des nouvelles plateformes technologiques telles que la télévision, la téléphonie mobile et Internet.

Ces activités sont susceptibles de voir leur régime légal précisé durant l'exercice en cours.



## 6.2. Principaux marchés

### • Description de l'environnement concurrentiel

Pour l'exercice 2006/2007, l'ensemble du secteur casinotier en France a dégagé un PBJ total de 2 788,2 M€ en progression de 3,07 %. La part des machines à sous représente 93,4 % du PBJ total en hausse de 2,6 %. Les jeux de tables connaissent quant à eux une hausse de 9,9 % par rapport à l'exercice précédent, hausse expliquée en partie avec la mise en place de la mixité des jeux et l'arrivée du Texas Hold'em Poker.

La part totale des prélèvements sur le PBJ représente 58 % pour l'exercice 2006/2007.

Le secteur des casinos en France présente une tendance relativement récente à la concentration. Il compte 194 casinos autorisés sur le territoire national (+ 1 par rapport à l'exercice précédent), et plus des deux tiers des casinos sont exploités par des groupes. Les principaux acteurs sont les suivants :

Identité des groupes en France	Nombre de casinos exploités	Produit brut des jeux réel 2007 (en M€)
GROUPE PARTOUCHE SA	47	786,9
GROUPE BARRIERE SAS	30	780,4
GROUPE TRANCHANT	16	242,1
GROUPE MOLIFLOR LOISIRS	20	239,8
GROUPE COGIT	8	80,9
SMCFC	2	70,4
GROUPE ÉMERAUDE	8	64,8

Source : Syndicat des Casinos Modernes de France (données au 31/10/07).

### • Description des principaux clients

Les casinos français ont connu une véritable révolution au début des années 1990 par le fait de l'autorisation d'exploitation des machines à sous qui leur a été accordée. Leur clientèle potentielle qui, traditionnellement, était composée de personnes, en petit nombre, à revenus élevés, de commerçants, professions libérales, rentiers, prêts à jouer des sommes importantes, est désormais constituée par l'ensemble de la population active qui s'adressait auparavant pour jouer au PMU ou au Loto. La grande masse des clients dispose d'un budget mensuel de jeu moyen de quelques dizaines d'euros.

La clientèle des seniors et retraités forme désormais le principal segment.

### • Fournisseurs

L'activité des casinos présente la particularité d'être très fortement réglementée.

L'ensemble des fournisseurs des matériels et équipements des salles de jeux fait l'objet d'un agrément du Ministre de l'Intérieur, garantissant le respect des normes draconiennes de régularité.

C'est le cas des fournisseurs de machines à sous (Bally France, Ludi, etc.), cylindres de roulettes, jetonnerie pour jeux traditionnels (GPI) et jetonnerie pour machines à sous (La Monnaie de Paris,...).

### 6.3. Événements exceptionnels ayant influencé les activités et les marchés.

Néant

### 6.4. Degré de dépendance de l'émetteur

Il n'existe pas de degré important de dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication. L'activité de casino se développe, en France, dans le cadre de convention municipale portant délégation de service public d'une durée maximum de 20 ans renouvelables.

### 6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration concernant la position concurrentielle.

Les éléments concernant la position concurrentielle ont été fournis par le Syndicat des Casinos Modernes de France - 143, rue de Saussure - 75017 Paris.

## 7. Organigramme

### 7.1. Relation mère-filiales

Les actifs immobiliers du Groupe sont répartis sur de nombreux sites ; les principales propriétés immobilières concernent les sites de Juan-les-Pins, La Tour de Salvagny, Forges-les-Eaux et Divonne-les-Bains. L'essentiel de la dette bancaire et financière du Groupe est logée à plus de 90 % chez la maison-mère GROUPE PARTOUCHE SA.

Société holding du Groupe sans activité économique propre, GROUPE PARTOUCHE SA présente un actif immobilisé important avec 613,9 M€ de participations en valeur nette, essentiellement dans les filiales consolidées du Groupe. La seconde masse significative à l'actif est constituée par des créances pour un montant net des provisions de 270,2 M€, portant essentiellement sur les filiales du Groupe.

Le passif de GROUPE PARTOUCHE SA est principalement divisé en capitaux propres pour 373,6 M€, compte-courant de l'actionnaire majoritaire Financière Partouche pour 100 M€ et dette bancaire pour 353,8 M€.

### 7.2. Fonctionnement du Groupe

GROUPE PARTOUCHE SA est la holding d'un ensemble de sociétés dont l'activité est essentiellement orientée vers les loisirs, casinos, hôtels, restaurants, dancings, bars. Elle est la société mère cotée au Premier Marché de la Bourse de Paris.

GROUPE PARTOUCHE, qui n'exploite pas directement d'activités opérationnelles, assume une fonction de direction de l'ensemble du Groupe en faisant bénéficier ses filiales de ses connaissances, ressources et compétences, notamment en terme de personnel et de moyens techniques. Elle fournit à ses filiales un ensemble de prestations définies dans le cadre d'une convention de prestations de services de siège. Ces prestations sont notamment des services dans le domaine de la stratégie, du marketing, de la communication, du commercial, de l'administratif, du juridique, du financier et de l'informatique.

La rémunération, payée par chacune des filiales à GROUPE PARTOUCHE, est calculée sur une quote-part marginée des charges supportées par celles-ci en terme de moyens humains et techniques qui est répartie en fonction des chiffres d'affaires des différentes filiales liées par le contrat de prestations de siège.

Au titre de l'exercice clos le 31/10/2007, le montant total perçu à ce titre, a été de 13 969 K€ hors taxes.

Par ailleurs, GROUPE PARTOUCHE entretient avec ses filiales des relations de type "mère-filles", dont les principaux éléments intervenus au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2007 sont la gestion d'un omnium de trésorerie et la gestion de l'intégration fiscale française.

## 7.3. Historique du GROUPE PARTOUCHE

### 1973

Monsieur Isidore PARTOUCHE, rapatrié d'Algérie où il était radioélectricien concessionnaire de la société Philips, reprenait avec l'aide de ses frères et sœurs le casino de St-Amand-les-Eaux, avec son établissement thermal et la source d'eau minérale.

Le redressement de ce casino, en grande difficulté, a été assuré avec succès en lui appliquant les recettes commerciales "familiales".

### 1976

Rachat à M. Lucien BARRIÈRE du casino du Touquet qui retrouve un niveau d'activité en rapport avec sa réputation ancienne.

### 1982

Création du casino de Calais.

### 1986

Acquisition du casino de Forges-les-Eaux à 110 km de Paris et ouverture du casino de Boulogne-sur-Mer.

### 1988

Rachat du casino de Dieppe.

### 1989

Les casinos de Fécamp, Bagnoles-de-l'Orne et ceux de Vichy rejoignent le Groupe.

### 1991

Les casinos du GROUPE PARTOUCHE bénéficient enfin de leurs premières autorisations d'exploitation de machines à sous. Cette année-là, le Groupe prend le contrôle du casino le Lyon Vert à La Tour de Salvagny et de ses filiales, les casinos de St-Galmier et de Juan-les-Pins. Le casino de Berck est rouvert par le Groupe.

### 1992

Le Groupe est choisi par les communes de Royat et Chamalières pour rouvrir le casino de Royat. Cessions des casinos de Fécamp et de Bagnoles-de-l'Orne.

### 1994

Le GROUPE PARTOUCHE prend le contrôle des casinos d'Aix-en-Provence et de La Ciotat puis, en décembre, de la même année, il procède à l'acquisition du casino de Palavas.

### 1995

Prise de participation égalitaire dans le casino de Grasse dont le GROUPE BOUCAU assume la gestion.

Le 29 mars 1995, la société GROUPE PARTOUCHE SA est introduite au second marché de la Bourse de Paris, afin de renforcer l'image du Groupe, consolider les positions acquises en France et lui donner des moyens supplémentaires pour financer le développement de ses activités, notamment à l'étranger.

En septembre 1995, est négocié le rachat du prestigieux casino de la station belge de Knokke-le-Zoute.

### 1996

Le GROUPE PARTOUCHE rachète la participation minoritaire de l'ex-groupe Générale des Eaux dans la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes, cotée au marché au comptant de la Bourse de Paris, qui exploite le casino Croisette, et contrôle la société de l'hôtel Majestic, et le Gray d'Albion à Cannes.

Ouverture, en collaboration avec le Club Méditerranée, d'un premier casino à Agadir au Maroc.

### 1997

Acquisition de l'hôtel 4 étoiles devenu Le Méridien-Garden Beach. Cette opération assure ainsi la réunion de l'ensemble immobilier et commercial du casino de Juan-les-Pins.

Le GROUPE PARTOUCHE est choisi par la municipalité de Cabourg pour rouvrir le Grand Casino de Cabourg et rachète le casino de Beaulieu-sur-Mer.

### 1998

En avril de cette année, le GROUPE PARTOUCHE fête ses 25 ans et inaugure le Pasino de Djerba, son concept original de centre d'animation avec casino.

En juin 1998, le Groupe rachète au groupe anglais London Clubs International, le Carlton Casino Club à Cannes.

Le 2 novembre 1998, le GROUPE PARTOUCHE rachète la participation de 99 % du groupe Vivendi dans la Société Cannes Balnéaire, propriétaire du Palm Beach de Cannes, dans l'intention de rouvrir dès que possible, l'établissement resté dans les mémoires comme le plus prestigieux casino de France.

À cette même date, la valeur de GROUPE PARTOUCHE SA passe au premier marché de la Bourse de Paris, compartiment du Règlement mensuel.

### 1999

Le 1<sup>er</sup> juillet, ouverture du Hilton de la Cité Internationale de Lyon qui accueillera le nouveau Casino. À l'étranger, inauguration du grand casino de San Roque en Andalousie. Création et inauguration du casino du Hilton Bucarest la même année.

En octobre, le GROUPE PARTOUCHE prend une participation majoritaire dans la Société Française des Casinos qui exploite quatre casinos (Gruissan, Châtelguyon, Le-Mont-Dore, La Bourboule)

### 2000

En février, rachat du Lydia à Port-Barcarès, plage de Perpignan. En avril, inauguration du casino de Lyon par son maire Monsieur Raymond BARRE.

À Aix-en-Provence, création de l'hôtel Aquabella puis reprise de l'établissement thermal de la ville.

### 2001

En juillet, ouverture du Pasino d'Aix-en-Provence, casino de nouvelle génération qui rencontre un grand succès.

En fin d'exercice, le GROUPE PARTOUCHE acquiert le Savoy (devenu 3.14), hôtel 4 étoiles de 106 chambres situé à Cannes et complément idéal du casino Carlton et du Palm Beach. En novembre, cession du casino de Bucarest et acquisition du pôle "Casino, Hôtels et Thermes" de Contrexéville et des Thermes de Vittel.

### 2002

Entre janvier et avril grâce à une OPA victorieuse sur la Compagnie Européenne de Casinos, le GROUPE PARTOUCHE accueille 22 casinos supplémentaires, soit 18 en France et 4 à l'étranger.

En août, ouverture du Casino Palm Beach à Cannes

Courant décembre, cession des casinos de La Bourboule, du Mont-Dore et d'Alvignac.

### 2003

En juillet, inauguration du premier casino suisse du GROUPE PARTOUCHE situé à Meyrin (Aéroport international de Genève).

En septembre, cession du casino de Spa en Belgique.

Le 28 décembre 2003, le Casino de St-Amand-les-Eaux change de site et se transforme en Pasino, trente ans après son acquisition.

## 2004

En mars, ouverture du casino de la Trinité sur Mer.

En mai, réouverture du casino "le Lydia" à Port-Barcarès

En juin, le GROUPE PARTOUCHE ouvre le Casino du Havre, dans ses locaux provisoires, et à Nice inaugure le nouveau Palais de la Méditerranée et son casino.

## 2005

Le 26 février 2005, le casino de Port-la-Nouvelle ouvre ses portes.

En mars, le GROUPE PARTOUCHE cède le casino de Cazaubon-Barbotan.

Les premières machines à sous arrivent au casino du Havre (50) et de Nice "Palais de la Méditerranée" (150) en mai, et en juillet au casino de Port-Barcarès "Le Lydia" (51)

Le 30 septembre 2005, GROUPE PARTOUCHE rachète le Groupe de Divonne qui comprend 5 casinos : Divonne-les-bains, Annemasse, Hauteville-Lompnes, Saint-Julien-en-Genevois, et Crans-Montana en Suisse.

## 2006

En février 2006 est accordée l'autorisation pour l'ouverture d'un casino à la Tremblade.

En avril 2006, GROUPE PARTOUCHE cède le groupe Société Française de Casinos, comprenant 4 casinos (Gruissan, Châtelguyon, Port-la-nouvelle en France et Agadir au Maroc).

Le 27 avril 2006, GROUPE PARTOUCHE lance une nouvelle filiale, PARTOUCHE INTERACTIVE, dédiée au développement de jeux sur de nouvelles plateformes technologiques telles que la télévision, la téléphonie mobile et Internet.

En juin, le Pasino du Havre ouvre ses portes en offrant à la clientèle la mixité des jeux traditionnels et des machines à sous.

En août, le Pasino de Aix-en-Provence débute les tests en vue de l'exploitation du Texas Hold'em Poker avec un grand succès à la clef.

En novembre, PARTOUCHE INTERACTIVE LTD obtient une licence du gouvernement de Gibraltar local pour l'exploitation de jeux en ligne.

## 2007

Début de l'application de la nouvelle réglementation des jeux incluant notamment la possibilité de mixité des jeux et la suppression du droit de timbre à l'entrée des salles de jeux traditionnels.

En novembre, le contrôle aux entrées est rendu obligatoire pour les casinos français.

En mars, le casino de Saint-Julien-en-Genevois est cédé.

En avril, cession de la participation dans la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes.

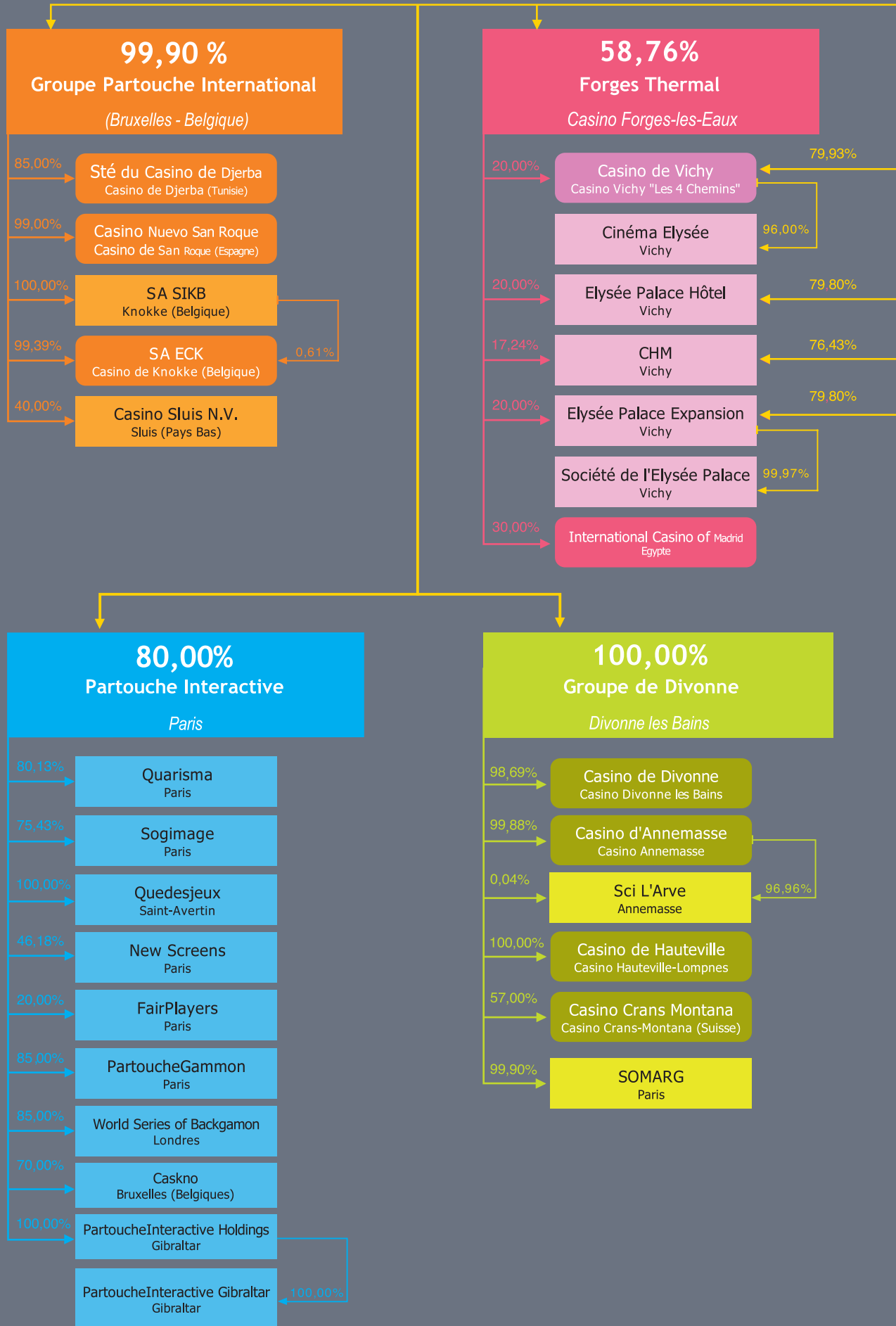
En juillet, le casino de La Tremblade ouvre ses portes avec l'autorisation d'installer 50 machines à sous.

Après une phase de test dans les casinos d'Aix en Provence et de Divonne les Bains, le Texas Hold'em Poker est installé progressivement durant l'été dans l'ensemble des casinos du Groupe.

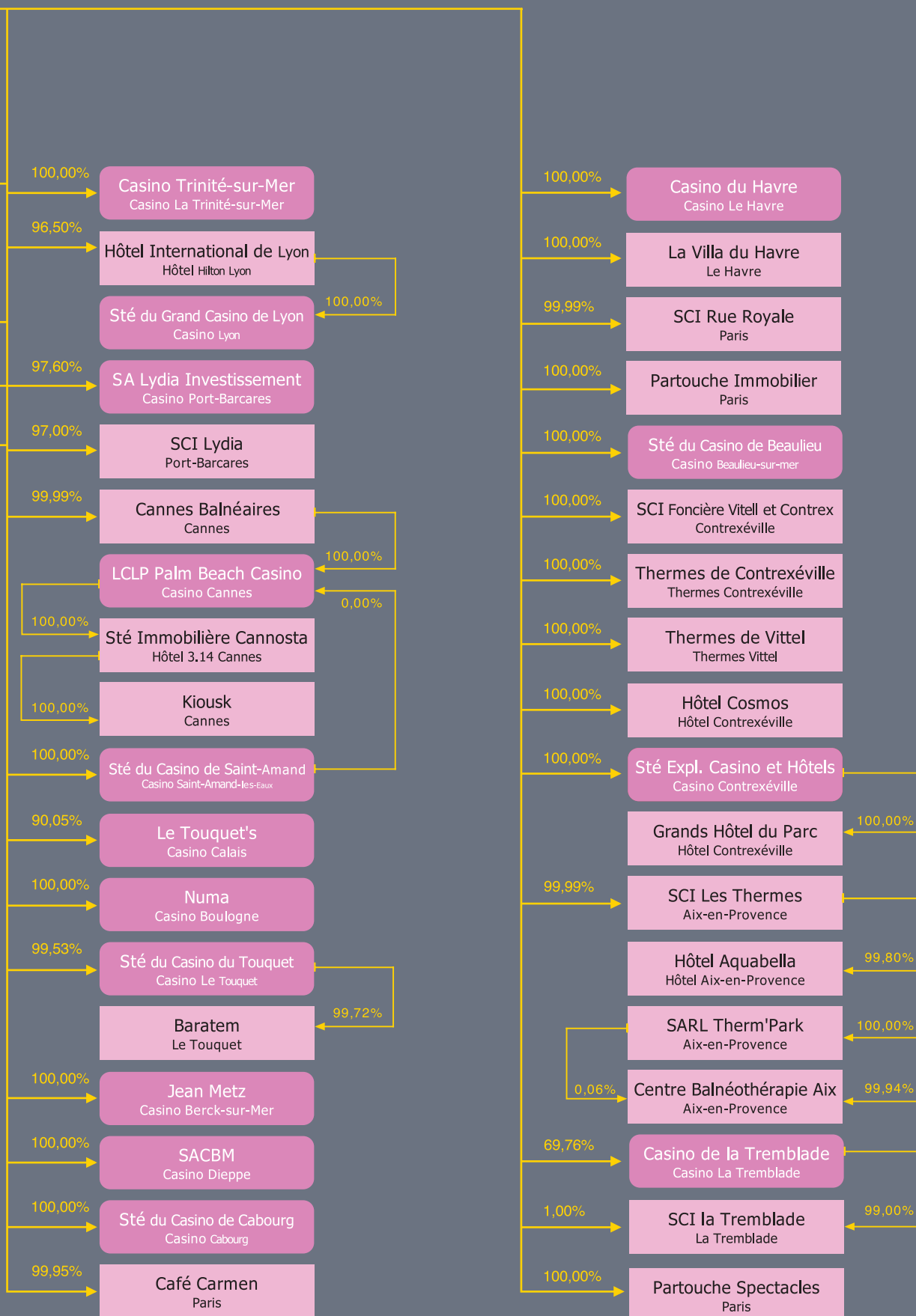
## 7.4. Le Groupe

Afin d'avoir une représentation graphique de l'ensemble des sociétés consolidées, nous vous présentons sur les pages suivantes l'organigramme des sociétés du Groupe.

# GROUPE PARTOUCHE

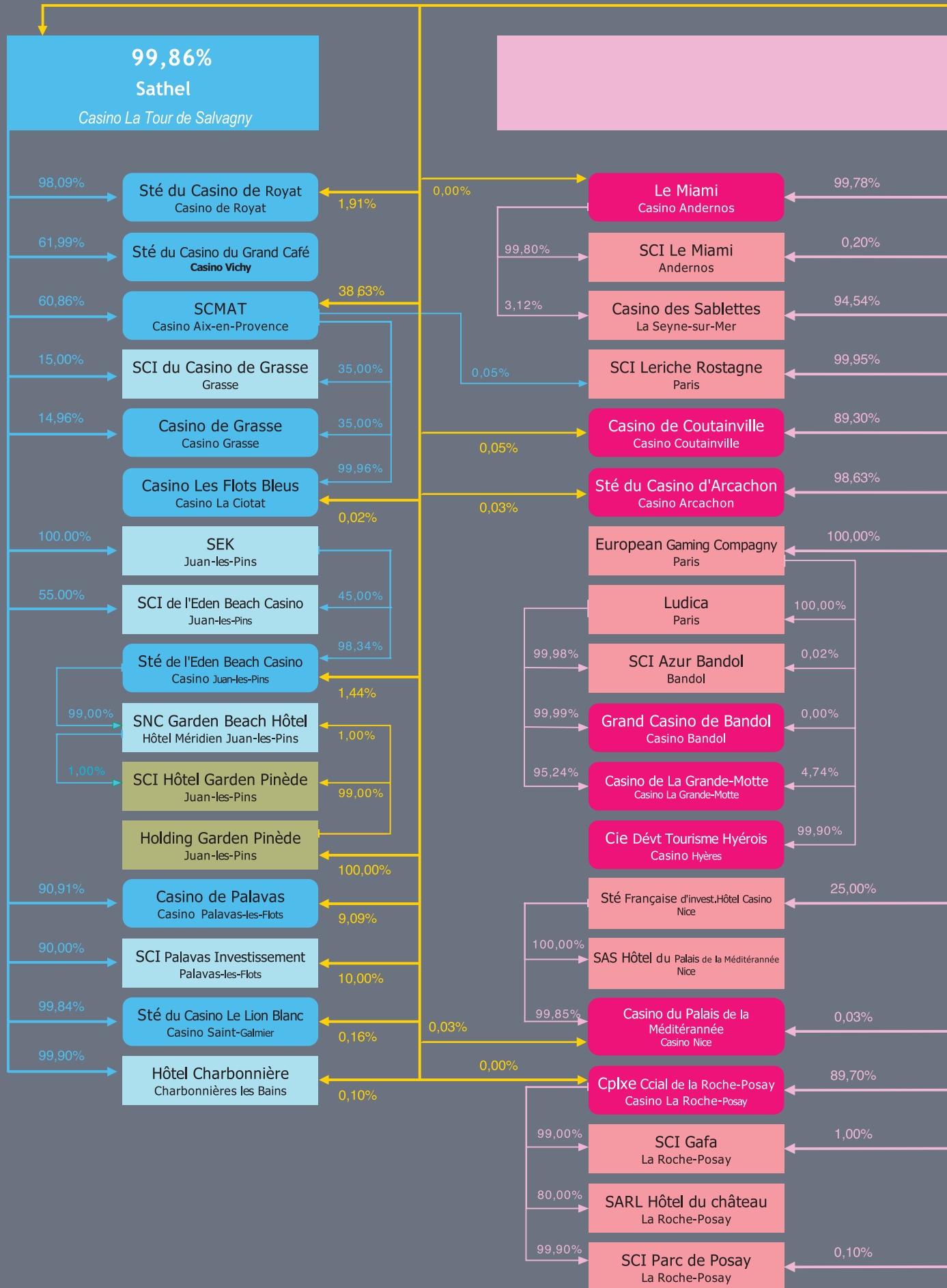


31/10/2007





# GROUPE PARTOUCHE



31/10/2007

**100%**  
**Compagnie Européenne de Casinos**  
*Paris*

100,00% → **Plombinoise de Casino**  
 Casino Plombières

100,00% → **Casino du Mole**  
 Casino Pornic

1,00% → **SCI Les Mouettes**  
 Pornic

97,22% → **Casino de St-Honoré-les-Bains**  
 Casino St-Honoré-les-Bains

100,00% → **Casino de Saint-Nectaire**  
 Casino Saint-Nectaire

100,00% → **Casino de Salies-de-Béarn**  
 Casino Salies-de-Béarn

100,00% → **Casino d'Evau-les-Bains**  
 Casino Evau-les-Bains

100,00% → **GIE Gestion Conseil Communication**  
 Paris

100,00% → **Casino de Pornichet**  
 Casino Pornichet

100,00% → **Soc.Expl.Casino La Rotonde**  
 Casino Val-André

100,00% → **Sinoca**  
 Hôtel Val-André

1,00% → **SCI J.M.B**  
 Val-André

100,00% → **Grd Casino de Gréoux**  
 Casino Gréoux-les-Bains

99,99% → **SCI Résidence Les Jarres**  
 Gréoux-les-Bains

100,00% → **Sonecar**  
 Paris

0,00% → **Dévt de la Baie de Kernic**  
 Casino Plouescat

100,00% → **Belcasinos**  
 Bruxelles (Belgique)

100,00% ← **VZW**  
 (Belgique)

99,90% → **Casino de Chaudfontaine**  
 Chaudfontaine (Belgique)

100,00% ←

56,90% → **Chaudfontaine Loisirs**  
 Casino Chaudfontaine (Belgique)

0,10% ←

43,10% ←

99,98% ← **N V Casino Kursaal Oostende**  
 Casino Oostende (Belgique)

100,00% → **Best Gaming Corporation**  
 Reno (USA)

99,96% → **Compagnie des casinos Holding**  
 Suisse

40,00% ← **Casino Lac Meyrin**  
 Casino Meyrin (Suisse)

100,00% ← **Vistaleasing**  
 Suisse

100,00% ← **Casino de Saxon**  
 Saxon (Suisse)

## 8. Propriétés immobilières, usines et équipements

### 8.1. Immobilisations corporelles importantes ou planifiées

Les immobilisations corporelles du Groupe comprennent des actifs immobiliers détenus en pleine propriété. GROUPE PARTOUCHE a fait réaliser en 2005 par un expert immobilier<sup>(1)</sup> une estimation sommaire de ses propriétés situées en France, excluant les sites de Gruissan, Châtelguyon, Port-la-Nouvelle et ceux des sociétés du Groupe de Divonne. L'estimation repose essentiellement, après recensement des immeubles, sur l'application de valeurs de marché pour des locaux considérés "occupés", sauf ceux notoirement connus comme libres. D'après cette étude achevée fin 2005, la valeur de ce patrimoine immobilier, a pu être estimée à 238 M€, hors évaluation des baux emphytéotiques pour 87 M€.

(1) Gérard Naulet – Ancien Commissaire du Gouvernement auprès de la Chambre des expropriations – TGI Paris.  
Adresse : 17 allées des Eïdres - 75019 Paris.

### 8.2. Existence d'actifs exploités par la Société et appartenant aux dirigeants ou à leur famille.

Les éléments d'actifs significatifs exploités par la Société et appartenant aux dirigeants ou à leur famille, sont logés au sein de la société FINANCIÈRE PARTOUCHE.

Actifs de FINANCIÈRE PARTOUCHE :

- Ensemble immobilier abritant le Casino du Touquet.
- Une participation de 3 % dans la SCI Lydia Invest qui détient le bateau ensablé à Port-Barcarès abritant une activité de casino.
- Des murs faisant partie d'un immeuble rue de Saussure à Paris (17<sup>ème</sup>) abritant le siège social de GROUPE PARTOUCHE SA et de quelques autres sociétés du Groupe.
- Ensemble immobilier abritant le casino de Saint-Julien en Genevois.

### 8.3. Contraintes environnementales pouvant influencer l'utilisation de ces immobilisations

Il n'existe pas de contraintes environnementales pouvant influencer significativement l'utilisation de ces immobilisations, compte- tenu des activités de service liées à ces immobilisations.

## 9. Examen de la situation financière et du résultat

### 9.1. Situation financière et résultat du Groupe

Pour la lecture du présent chapitre, il est renvoyé aux états financiers consolidés du Groupe au 31 octobre 2007 figurant au paragraphe 20.2.1 du présent document.

Ces états financiers consolidés font apparaître pour la première fois un Résultat Opérationnel Courant et un Résultat Opérationnel Non Courant. Le Résultat Opérationnel Courant correspond au résultat opérationnel avant prise en compte de dépréciation d'écarts d'acquisition et des autres produits et charges opérationnels non courants définis de la manière suivante : Résultat net de cessions d'éléments d'actifs, et les éléments inhabituels correspondants à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature, ou leur montant.

La constitution de ces agrégats nouveaux a conduit également le Groupe à opérer des reclassements non significatifs, liés à une analyse par nature différente des postes "autres charges et produits opérationnels courants et non courants". Conformément aux dispositions de la norme IAS1, ces changements de présentations ont été appliqués à l'ensemble des périodes présentées. La note 24 aux états financiers consolidés précise les retraitements opérés.

#### 9.1.1 Principales évolutions de périmètre

Fin mars 2007, GROUPE PARTOUCHE a cédé le casino de St-Julien qui faisait partie du groupe de Divonne acquis en 2005.

GROUPE PARTOUCHE a par ailleurs poursuivi le développement de PARTOUCHE INTERACTIVE, qui s'est traduit par l'entrée de quatre nouvelles filiales dans le périmètre de consolidation.

Rappelons qu'au cours de l'exercice précédent, clos au 31 octobre 2006, GROUPE PARTOUCHE avait cédé en milieu d'exercice la participation qu'il détenait dans le pôle Société Française de Casinos (SFC).

#### 9.1.2 Situation et évolution de l'activité du Groupe au cours de l'exercice clos au 31 octobre 2007

##### ACTIVITE DU GROUPE

Le chiffre d'affaires du groupe atteint 510,9 M€, en très léger recul par rapport à l'exercice précédent.

La ventilation des différentes masses conduisant à l'élaboration du chiffre d'affaires est présentée dans le tableau de synthèse suivant :

<b>SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2007</b> en millions d'euros	<b>2007</b>	<b>2006</b>	<b>Écart</b>	<b>Évolution</b>
France	45,8	37,0		
Étranger	23,4	24,1		
<b>PBJ de contrepartie et de cercle</b>	<b>69,2</b>	<b>61,1</b>	<b>8,1</b>	<b>13,2 %</b>
<b>% du PBJ réel</b>	<b>8,1 %</b>	<b>7,1 %</b>		
France	718,7	744,5		
Étranger	66,9	58,0		
<b>Produit Brut MAS (Réal)</b>	<b>785,6</b>	<b>802,5</b>	<b>-16,9</b>	<b>-2,1 %</b>
<b>% du PBJ réel</b>	<b>91,9 %</b>	<b>92,9 %</b>		
France	764,5	781,5		
Étranger	90,3	82,1		
<b>Produit Brut des Jeux (Total)</b>	<b>854,8</b>	<b>863,6</b>	<b>-8,8</b>	<b>-1,0 %</b>
France	434,4	444,9		
Étranger	40,8	35,8		
<b>Prélèvements Groupe</b>	<b>475,2</b>	<b>480,8</b>	<b>-5,5</b>	<b>-1,2 %</b>
France	56,8 %	56,9 %		
Étranger	45,2 %	43,6 %		
<b>Taux de Prélèvement</b>	<b>55,6 %</b>	<b>55,7 %</b>		
France	330,1	336,5		
Étranger	49,5	46,3		
<b>Produit Net Jeux Comptabilisé</b>	<b>379,6</b>	<b>382,8</b>	<b>-3,3</b>	<b>-0,9 %</b>
<b>% du CA Total</b>	<b>74,3 %</b>	<b>74,8 %</b>		
France	124,0	119,6		
Étranger	7,4	9,2		
<b>CA Hors Jeux</b>	<b>131,3</b>	<b>128,8</b>	<b>2,5</b>	<b>1,9 %</b>
<b>% du CA Total</b>	<b>25,7 %</b>	<b>25,2 %</b>		
France	454,0	456,2		
Étranger	56,9	55,5		
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>510,9</b>	<b>511,7</b>	<b>-0,8</b>	<b>-0,2 %</b>

## PBJ

Le Produit Brut des Jeux (PBJ) du groupe atteint 854,8 M€, en recul de 1,0 % par rapport à l'exercice précédent. A périmètre comparable, en excluant les sociétés du pôle SFC et le casino de St-Julien, le PBJ total s'élève à 849,5 M€ contre 842,5 M€ en 2006, soit en progression de 0,8 %.

Cet exercice est marqué par une importante évolution dans la ventilation de ce PBJ : la part du produit réalisé au sein des jeux traditionnels repart à la hausse et représente désormais 8,1 % du total, contre 7,1 % en 2006.

## Activité des jeux en France

L'activité des jeux traditionnels a progressé de 8,8 M€ (23,8 %) grâce principalement à trois établissements :

- le casino d'Aix-en-Provence (+ 3,6M€) a profité de l'exploitation en phase de test du Texas hold'em poker
- le casino du Palm Beach à Cannes a généré 3,0 M€ de PBJ supplémentaires
- la poursuite du développement du récent Pasino de St Amand les Eaux s'est traduite par un PBJ accru de 1 M€ (+ 39%)

Enfin certains casinos ont profité de l'introduction de la mixité des salles de jeux pour développer l'activité de ce secteur, en faisant découvrir les jeux de table à la clientèle des machines à sous.

Après un premier semestre particulièrement difficile, l'activité des machines à sous s'est reprise au cours du troisième trimestre de l'exercice, bénéficiant d'un renouvellement partiel du parc effectué en tirant profit de l'évolution des normes autorisées par la nouvelle réglementation. Le PBJ s'inscrit en recul de 3,5 % (-1,5 % à périmètre comparable). Le recul touche la plupart des casinos, seuls quelques établissements parvenant à enregistrer des progressions, tels le casino de St-Amand les Eaux (+ 9,4 %), le Palm Beach de Cannes (+ 19,7 %) et celui du Havre (+ 30,6 %).

Le parc de machines à sous du groupe est passé de 5 376 à 5 496 unités, suite aux évolutions suivantes :

- extensions de parc pour les casinos suivants : + 20 à St Nectaire, + 15 à Plouescat, + 25 à St Amand les Eaux, + 50 au Havre, + 10 au Touquet, + 30 à Forges-les-Eaux.
- premières dotations de 20 machines au casino de La Trinité-sur-mer et de 50 machines au casino de La Tremblade.
- cession du casino de St-Julien en Genevois avec ses 100 machines.

Compte tenu du recul d'activité dans le secteur des machines à sous, cette extension du parc s'est naturellement traduite par une légère baisse du PBJ moyen par jour et par machine, qui est passé de 379 € en 2006 à 366 € en 2007.

## Activité des jeux à l'étranger

A périmètre comparable, soit en tenant compte de la cession du casino d'Agadir, filiale de la SFC, ce secteur continue son développement avec une progression d'activité de 10,7 % alimentée et par les casinos suisses de Meyrin et Crans-Montana, et par les trois casinos belges de Knokke, Chaudfontaine et Ostende. Cette progression provient en totalité du secteur des machines à sous.

## Prélèvements

Le montant total des prélèvements atteint 475,2 M€ enregistrant une évolution de -1,2 % par rapport l'exercice précédent, voisine de celle du PBJ. Ce chiffre total équivaut à une ponction égale à 55,6 % du PBJ, contre 55,7 % en 2006. Le taux de prélèvement pratiqué à l'étranger est de 45,2 %.

## Autres activités

Le chiffre d'affaires des activités autres que les jeux représente 131,3 M€ en 2007 contre 128,8M€ en 2006. Cette progression de 1,9 % est à apprécier en prenant en compte la cession de l'hôtel de Martigny et celle du casino de St Julien en Genevois, ces évolutions amputant le chiffre d'affaires de 2,4 M€.

La réelle progression de ce secteur est à attribuer principalement à deux développements :

- le chiffre d'affaires des hôtels du groupe, hors hôtel de Martigny, progresse de 3,1M€
- les Pasinos d'Aix-en-Provence et St-Amand-les-eaux contribuent pour 1,9 M€

Par ailleurs, la fermeture pour travaux et le repositionnement de l'hôtel de Forges-les-eaux ont entraîné un recul d'activité de 2,0M€. Le chiffre d'affaires total consolidé s'élève au 31 octobre 2007 à 510,9 Millions d'euros, en très léger recul par rapport aux 511,7 Millions de l'exercice précédent.

## Résultats consolidés et situation financière

Le résultat opérationnel du groupe atteint 65,1 M€ contre 81,2 M€ en 2007, en recul de 19,9 %.

L'appréciation de cette dégradation doit prendre en compte l'impact d'éléments non récurrents. Le résultat opérationnel 2006 avait en effet été impacté par la cession du pôle SFC, qui avait dégagé une plus-value de 9,1 M€. Or le résultat 2007 sur cession de participations consolidées est une perte (- 2,8 M€), principalement constituée par la cession du casino de St-Julien à hauteur de - 2,3 M€.

En second lieu, la dépréciation des écarts d'acquisition est passée de 2,2 M€ en 2006 à 6,3 M€ en 2007.

Au-delà de ces éléments, l'évolution des casinos français du groupe explique fondamentalement la baisse du résultat opérationnel. En effet, face à un chiffre d'affaires en recul de 1,4 % (-5,8 M€) évoqué ci-dessus, ces établissements ont vu augmenter leur charges opérationnelles de 6,7 M€. A contre-courant de la grande majorité du groupe, les récents Casinos de Saint-Amand et du Havre enregistrent une progression de leur résultat opérationnel, de respectivement 1,7 M€ et 2,6 M€.

Les autres centres opérationnels connaissent des évolutions favorables. Ainsi, toujours dans le domaine du jeu, les casinos à l'étranger voient leur résultat opérationnel croître de 3,7 M€ (+ 29,1 %), soit un montant légèrement supérieur à chiffre d'affaires supplémentaire dégagé (+ 2,9 M€).

Le périmètre du Groupe de Divonne a été réduit après la cession du casino de St-Julien en mars 2007 ; le bénéfice opérationnel de l'ensemble a néanmoins continué de s'améliorer pour atteindre 1,9 M, soit une marge de 3,3 % après une dotation aux amortissements des immobilisations égale à 7,6 M€, mais reste pénalisé par les taux de change non favorables aux résidents Suisses.

Partouche Interactive et ses filiales représentent en fin d'exercice un ensemble de 11 sociétés et une perte opérationnelle de 2,9 M€.

Le secteur des hôtels connaît également une progression significative de sa rentabilité avec un résultat opérationnel total désormais positif de 1,9 M€, contre un déficit de 3,0 M€ en 2006. Cet écart de 5,0 M€ s'explique par la liquidation en 2006 de la société de l'hôtel de Martigny en Suisse et par les évolutions très favorables de trois établissements, le Hilton de Lyon, le Garden Beach de Juan-les-Pins et le 3.14 de Cannes.

Le résultat financier est une charge nette de 21,3 M€ contre 22,5 M€ en 2006. Il intègre pour 0,7 M€ la plus value de cession des titres de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes.

Le résultat après impôt atteint 25,8 M€ contre 37,9 M€ en 2006.

La charge d'imposition globale du groupe atteint 18,0 M€ contre 20,8 M€ et la quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence représente une perte de 2,0 M€, accrue de 10,9 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net total s'élève à 23,8 M€ et régresse de 34,0 % par rapport à 2006. La part du groupe atteint 14,3 M€ et celle des minoritaires, favorablement influencée par l'évolution des casinos suisses 9,5 M€.

Le bilan du groupe reflète une situation financière améliorée.

Les fonds propres, à 333,8 M€, progressent de 30,2M€, du fait essentiellement du résultat de l'exercice, majoré de la variation de la juste valeur liée aux actifs financiers SFCMC.

La dette financière nette, à 350,2 M€, en forte diminution de 93,1 M€, reflète la poursuite du désendettement opéré par le groupe, accéléré par les cessions d'actifs réalisées.

L'évolution de l'actif est essentiellement marquée par la réduction des postes Autres actifs financiers non courants, liée à la cession des titres SFCMC intervenue en avril 2007 et par l'augmentation de la trésorerie.

<b>ACTIVITÉ DES FILIALES Sociétés</b>	<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>Produit net des jeux</b>	<b>Hébergement</b>	<b>Restauration</b>	<b>Autres activités</b>
CASINO-CHARBONNIERE (LYON VERT)	33 936 546	28 232 525	-	3 152 745	2 551 276
CASINO-AIX EN PROVENCE	33 481 559	27 483 004	-	3 726 023	2 272 532
CASINO-SAINT AMAND	30 954 556	24 552 770	999 995	3 260 722	2 141 069
CASINO-DIVONNE	27 916 801	17 137 463	3 223 006	4 461 283	3 095 049
CASINO-FORGES	24 331 642	17 718 842	2 259 355	2 609 210	1 744 235
CASINO-MEYRIN	23 569 629	22 883 470	-	117 888	568 272
CASINO-LYON (PHARAON)	17 441 708	16 391 879	-	711 269	338 560
CASINO-ANNEMASSE	13 622 177	12 691 214	-	571 941	359 022
CASINO-LE HAVRE	12 052 651	8 574 845	783 360	1 494 186	1 200 260
CASINO-PORNICHET	11 869 988	10 383 030	-	1 336 490	150 468
CASINO-CANNES-PALM BEACH	11 606 803	7 709 034	-	1 902 853	1 994 916
CASINO-HYERES	11 558 551	10 797 444	151 942	292 218	316 947
CASINO-LA GRANDE MOTTE	11 551 757	10 043 979	-	246 003	1 261 775
CASINO-BANDOL	11 275 515	10 668 428	-	402 635	204 452
CASINO-CRANS-MONTANA	10 646 888	10 197 792	-	149 477	299 619
CASINO-JUAN LES PINS	10 258 902	8 603 535	-	1 374 441	280 926
CASINO-LA ROCHE POSAY	9 479 100	8 616 251	94 476	533 479	234 894
CASINO-PALAVAS	8 639 066	7 980 966	-	455 482	202 618
CASINO-PORNIC	8 296 765	6 875 806	-	1 255 726	165 233
CASINO-ROYAT	7 936 803	7 200 256	-	361 731	374 816
CASINO-SAINT GALMIER	7 570 383	7 111 135	-	376 112	83 136
CASINO-KNOKKE (ECK-Belgique)	7 030 204	5 912 973	-	523 992	593 239
CASINO-OSTENDE	6 781 216	5 322 545	-	662 192	796 479
CASINO-DIEPPE	6 462 662	5 065 953	125 057	1 125 452	146 200
CASINO-VICHY-GRAND CAFE	5 905 295	4 172 215	-	1 611 117	121 963
CASINO-PLOUESCAT	5 782 414	5 221 543	-	452 422	108 449
CASINO-CALAIS	5 088 532	4 622 304	-	264 432	201 796
CASINO-VICHY-4 CHEMINS	4 545 460	3 715 128	-	643 843	186 489
CASINO-ARCACHON	4 496 461	4 274 255	-	195 620	26 586
CASINO-TOUQUET	4 285 925	3 323 946	-	666 928	295 051
CASINO-LA CIOTAT	4 251 971	4 058 046	-	85 625	108 300
CASINO-CHAUDFONTAINE (LOISIRS)	4 149 750	2 997 894	-	227 804	924 052
CASINO-BERCK	4 116 211	3 643 052	-	380 078	93 081
CASINO-VAL ANDRE	4 078 702	3 001 128	-	753 129	324 445
CASINO-BEAULIEU	4 065 107	3 373 412	-	203 608	488 087
CASINO-ANDERNOS	3 957 852	3 602 723	-	321 983	33 146
CASINO-CABOURG	3 931 090	3 021 899	-	860 101	49 090
CASINO-PORT BARCARES	3 552 592	2 035 102	-	925 887	591 603
CASINO-CONTREXEVILLE	3 396 963	2 975 518	-	388 173	33 272
CASINO-PLOMBIERES	3 391 531	3 082 166	-	237 130	72 235
CASINO-BOULOGNE	3 323 692	3 235 734	-	57 999	29 959
CASINO-SAINT JULIEN	3 066 933	2 566 125	-	274 364	226 444
CASINO-GREOUX-LES-BAINS	3 050 175	2 758 316	-	239 922	51 937
CASINO-AGON COUTAINVILLE	2 781 035	2 525 209	-	162 819	93 007
CASINO-HAUTEVILLE	2 627 629	2 100 536	-	292 703	234 390
CASINO-EVAUX	2 337 916	2 086 522	-	171 271	80 123



(Suite) Sociétés	Chiffre d'affaires	Produit net des jeux	Hébergement	Restauration	Autres activités
CASINO-SALIES	2 102 124	1 687 949	96 905	231 217	86 053
CASINO-DJERBA	2 073 729	1 624 317	-	388 729	60 684
CASINO-SAINT-NECTAIRE	1 757 768	1 605 367	-	72 889	79 512
CASINO-SAINT-HONORE	1 373 823	1 278 349	-	84 794	10 680
CASINO-GRASSE	1 215 778	1 046 528	-	95 884	73 366
CASINO-SAN ROQUE	870 044	561 599	-	81 655	226 790
CASINO-LA TRINITE	755 729	615 103	-	124 520	16 106
CASINO-LA TREMBLADE	679 276	602 125	-	75 319	1 832
<b>TOTAL CASINOS</b>	<b>455 283 379</b>	<b>379 569 248</b>	<b>7 734 096</b>	<b>41 675 515</b>	<b>26 304 521</b>
HOTEL-LYON-HIL	13 075 093	-	7 544 043	3 102 876	2 428 174
HOTEL-JUAN-GARDEN BEACH	10 953 503	-	8 014 031	1 464 312	1 475 160
HOTEL-AIX-AQUABELLA	5 310 279	-	3 405 883	1 731 504	172 892
HOTEL-CANNES-3.14	8 116 989	-	3 883 449	3 554 306	679 234
HOTEL-CONTREX-COSMOS	1 662 629	-	770 346	836 775	55 508
HOTEL-CONTREX-GD HOTEL DU PARC	198 723	-	84 894	113 248	581
HOTEL-VAL ANDRE-SINOCA	172 314	-	163 148	8 785	381
HOTEL-CHARBONNIERE	771 230	-	403 619	198 074	169 537
<b>TOTAL HOTELS</b>	<b>40 260 760</b>	<b>0</b>	<b>24 269 413</b>	<b>11 009 880</b>	<b>4 981 467</b>
THERMES-AIX -C.B.A.P. (Centre de Balnéothérapie)	2 852 844	-	-	-	2 852 844
THERMES-VITTEL	2 781 843	-	-	-	2 781 843
PARTOUCHE TECHNOLOGIE-Ex QDJ	1 695 124	-	-	-	1 695 124
CINEMA ELYSEE VICHY	1 575 903	-	-	-	1 575 903
THERMES-CONTREXEVILLE	1 167 206	-	-	-	1 167 206
SPRL CASKNO	947 112	-	-	-	947 112
SOGIMAGE	786 380	-	-	-	786 380
VILLA DU HAVRE	586 782	-	-	545 622	41 160
GROUPE PARTOUCHE	579 196	-	-	-	579 196
SARL CAFE CARMEN	505 603	-	-	-	505 603
SA SIKB (Belgique)	461 825	-	-	5 928	455 897
SCI LERICHE ROSTAGNE	431 583	-	-	-	431 583
CASINO SLUIS N.V.	330 771	-	-	-	330 771
BARATEM	208 512	-	-	188 430	20 082
SARL THERMPARK	203 788	-	-	-	203 788
ELYSEE PALACE (EPSA)	72 310	-	-	-	72 310
PARTOUCHEGAMMON	49 964	-	-	-	49 964
SCI RUE ROYALE	41 203	-	-	-	41 203
KIOUSK	25 497	-	-	24 155	1 342
SCI FONCIERE DE VITTEL ET CONTREXEVILLE	17 482	-	-	-	17 482
PARTOUCHE INTERACTIVE	10 659	-	-	-	10 659
CASINO VIRGINIAN DE RENO	10 482	-	-	-	10 482
CHM	7 145	-	-	-	7 145
WS BACKGAMMON	4 451	-	-	-	4 451
SCI DE GRASSE	31	-	-	-	31
SCI GAFA	2	-	-	-	2
<b>TOTAL AUTRES SOCIETES</b>	<b>15 353 697</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>764 135</b>	<b>14 589 562</b>
<b>TOTAL</b>	<b>510 897 836</b>	<b>379 569 248</b>	<b>32 003 509</b>	<b>53 449 530</b>	<b>45 875 549</b>

## 9.2. Situation financière et résultat de la Société

L'exercice 2007 considéré a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1<sup>er</sup> novembre 2006 au 31 octobre 2007.

Cet exercice a été principalement marqué par la cession de la participation dans la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes.

Le chiffre d'affaires s'élève à 14 842 K€, en progression de 29,7 %, constitué pour l'essentiel par les redevances perçues auprès des filiales, soit 13 969 K€, et les produits d'exploitation 15 508 K€ contre 11 779 K€ en 2006.

Avec des charges d'exploitation égales à 18 915 K€ (contre 13 761 K€ en 2006), le résultat d'exploitation est une perte de 3 406 K€ contre une perte de 1 982 K€ pour l'exercice précédent.

Avec 54 272 K€ de produits financiers constitués pour l'essentiel de dividendes versés par les filiales (pour 41 599 K€) et 41 837 K€ de charges financières principalement constituées des frais financiers attachés au crédit syndiqué, le produit financier représente un produit de 12 435 K€ en 2007, contre un produit de 34 588 K€ en 2006.

Le résultat courant avant impôt représente un résultat positif de 9 046 K€, en recul de 23 590 K€ par rapport à l'exercice précédent.

Les charges et produits exceptionnels enregistrent principalement les impacts de la cession de la participation SFCMC ; le résultat exceptionnel représente une perte nette de 456 K€.

L'économie d'impôt, notamment induite par le mécanisme d'intégration fiscale, est de 15 368 K€ et le bénéfice de l'exercice atteint 23 958 K€ contre 41 541 K€ en 2006.

Au bilan, l'actif immobilisé atteint 621 027 K€, enregistrant au sein des Participations les principaux mouvements suivants :

- Acquisition complémentaire de titres de participation dans la SAS HIL
- Cession de 8 901 actions de la SFCMC

L'actif circulant passe de 302 648 K€ à 299 002 K€ enregistrant la réduction de la créance sur La Tête dans les nuages née de la cession de SFC et concomitamment la hausse de trésorerie qui atteint 27 542 K€ à la clôture de l'exercice.

Les évolutions au passif sont l'amélioration des capitaux propres qui atteignent 373 621 K€ contre 349 663 K€ en 2006, la réduction de la dette bancaire pour 53 723 K€ et l'augmentation des Autres dettes pour 12 170 K€ liée aux comptes courants avec les filiales.

## 9.3. Proposition d'affectation du résultat pour l'exercice 2007

La proposition d'affectation du résultat pour l'exercice 2007 est la suivante :

<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>23 957 858 €</b>
Au compte "report à nouveau",	23 957 858 €
Qui après affectation se solde à un montant de :	210 099 021 €

# 10. Trésorerie et capitaux

## 10.1. Informations sur les capitaux propres du Groupe

Les capitaux propres sont de 333,8 M€ au 31 octobre 2007 contre 303,6 M€ au 31 octobre 2006. Le capital social est resté inchangé, composé de 43 097 418 actions.

## 10.2. Source et montant des flux de trésorerie consolidés du Groupe et description de ces flux

Se reporter à la note 25 du chapitre 20.2.1 relatif aux comptes consolidés du Groupe.

## 10.3. Structure de financement et ressources de liquidités

En raison d'un besoin en fond de roulement structurellement négatif, GROUPE PARTOUCHE dispose d'une trésorerie abondante. Au 31 octobre 2007, elle représente 128,8 M€.

Se reporter également à la note 17 du chapitre 20.2.1 où la dette bancaire est commentée.

## 10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de la Société

L'endettement à la clôture de l'exercice reste compatible avec l'EBITDA du Groupe et le niveau des capitaux propres. Le crédit syndiqué renégocié à l'occasion de l'acquisition du Groupe de Divonne tient compte dans son profil de remboursement des flux prévisionnels d'exploitation et d'investissements attachés aux prochains exercices ; son exigibilité anticipée est principalement activée par le non-respect des covenants financiers évoqués dans la note 17 des annexes aux comptes consolidés (chapitre 20.2.1).

Il n'existe pas de ligne de crédit autorisée non utilisée. Le recours à un éventuel nouveau concours bancaire reste soumis à l'autorisation du pool bancaire du crédit syndiqué en place.

## 10.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2.3 et 8.1

Néant

# 11. Recherche et développement, brevets et licences

Compte tenu de son activité principale, le GROUPE PARTOUCHE n'a aucune activité en matière de recherche et développement.

## 12. Information sur les tendances

Après un exercice 2007 rendu difficile par la mise en place du contrôle aux entrées, l'activité du groupe devra faire face à un autre écueil significatif, l'application au 1<sup>er</sup> janvier 2008 de l'interdiction de fumer dans les casinos. Ce frein déjà acté rend incertaine toute projection d'activité sur l'exercice. Dans ce contexte, GROUPE PARTOUCHE cherchera à maîtriser ses charges et optimiser la gestion des exploitations existantes, sans pour autant renoncer à l'entretien de ses établissements et à son désendettement.

GROUPE PARTOUCHE restera par ailleurs attentif aux possibles évolutions de la réglementation française concernant les jeux sur Internet, afin d'y adapter sa volonté de développement stratégique dans ce secteur des jeux virtuels.

## 13. Prévion ou estimations du bénéfice

Néant

# 14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale

## 14.1. Informations et renseignements sur les organes d'administration et de direction

### 14.1.1 Conseil de Surveillance

Identité des membres du Conseil de Surveillance (Identité / Date et lieu de naissance)	Fonctions	État du Mandat (Date du premier mandat / Date du dernier renouvellement / Échéance du mandat)	Nombres d'actions détenues	Autres fonctions hors Groupe
<b>M. Isidore PARTOUCHE</b> Né le 21 avril 1931 à TREZEL (ALGÉRIE)	Président du Conseil de Surveillance	AGO du 20 juin 1996 AGO du 9 avril 2002 31 octobre 2007	1.160.915 actions	Aucune
<b>M. Marcel PARTOUCHE</b> Né le 24 février 1920 à TIARET (ALGÉRIE)	Vice-Président du Conseil de Surveillance	AGO du 20 juin 1996 AGO du 9 avril 2002 31 octobre 2007	21.345 actions	Aucune
<b>M. Maurice SEBAG</b> Né le 1 <sup>er</sup> décembre 1926 à TIARET (ALGÉRIE)	Membre du Conseil de Surveillance	AGO du 20 juin 1996 AGO du 9 avril 2002 31 octobre 2007	5.100 actions	Aucune
<b>M. Gaston GHRENASSIA</b> <b>dit Enrico MACIAS</b> Né le 11 décembre 1938 à CONSTANTINE (ALGÉRIE)	Membre du Conseil de Surveillance	Cooptation en remplacement de M. Jacques BENHAMOU par décision du Conseil de Surveillance du 11 décembre 1998 AGO du 9 avril 2002 31 octobre 2007	70 actions	Aucune

L'adresse professionnelle des membres du Conseil de Surveillance dans le cadre de leurs fonctions au sein de GROUPE PARTOUCHE est le siège social de Groupe PARTOUCHE, 141 bis, rue de Saussure -75017 Paris - France

### Autres mandats exercés

**Président du Conseil de Surveillance de GROUPE PARTOUCHE et FINANCIÈRE PARTOUCHE SA à DIRECTOIRE ET CONSEIL DE SURVEILLANCE**, exerce par ailleurs les mandats suivants : **Président -Directeur Général** : SA SOCIETE EUROPEENNE DES GRANDS RESTAURANTS (Paris). **Président, Administrateur Délégué** : SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL - GPI (Bruxelles). **Président** : SAS COMPAGNIE EUROPEENNE DE CASINOS – CEC (Paris), SAS SOCIETE D'EXPLOITATION DU CASINO DE CONTREXEVILLE. **Administrateur** : SAS SOCIETE DU CASINO DE SAINT AMAND (Saint-Amand les Eaux), SAS CASINOS DU TOUQUET (Le Touquet), SAS DU GRAND CASINO ET DES BAINS DE MER (Dieppe), SAS GRAND CASINO DE CABOURG (Cabourg), SAS SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL DE ROYAT (Royat), SAS CASINOS DE VICHY (Vichy), SA SOCIETE DES CHEMINS DE FER ET HOTELS DE MONTAGNE AUX PYRENEES - CHM (Vichy), SAS GRAND CASINO DE BEAULIEU (Beaulieu), SAS CASINO DE SAINT CAST LE GUILDO, SAS CASINO DE PALAVAS (Palavas les Flots), SA LYDIA INVEST (Port Barcarès), SA SOCLE (Lille), SA LOSC LILLE METROPOLE - SASP (Lille), SA FORGES THERMAL (Forges les Eaux), SA SATHÉL (La Tour de Salvagny), SA SOCIETE TOURISTIQUE THERMALE ET HOTELIERE DE DIVONNE - TTH DIVONNE (Divonne les Bains), SA GROUPE DE DIVONNE (Paris), SA SOCIETE DE BRASSERIE ET CASINOS "LES FLOTS BLEUS" (La Ciotat), SA CANNES BALNEAIRE - Palm Beach Casino (Cannes), SA SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL (Aix en Provence), SA EDEN BEACH CASINO (Juan les Pins), SAS HOLDING GARDEN PINEDE (Juan les Pins), SAS EUROPEAN GAMING COMPANY (Paris), SA LE GRAND CASINO DE DJERBA (Tunisie), CASINO NUEVO SAN ROQUE (Espagne). **Administrateur Délégué** : SA ECK (Belgique), SA SIKB (Belgique). **Gérant** : SCI FONCIERE DE VITTEL ET CONTREXEVILLE (Vittel), SCI LES THERMES (Aix en Provence), SARL THERM PARK (Aix en Provence), SCI AZUR BANDOL (Bandol), SCI LERICHE ROSTAGNE (Paris), SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE ET MOBILIERE PARTOUCHE "CIMP" (Paris).

**Vice-Président du Conseil de Surveillance** de GROUPE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance. **Membre du Conseil de Surveillance** : FINANCIERE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance. **Président** : SAS CASINO D'EVAUX LES BAINS (Evaux les Bains), SAS SOCIETE D'EXPLOITATION DU CASINO DE LA ROTONDE (Val André). **Directeur Général Délégué, Administrateur** : SAS JEAN METZ (Berck). **Administrateur** : SAS NUMA (Boulogne sur Mer), SAS CASINOS DU TOUQUET (Le Touquet Paris Plage), SAS PLOMBINOISE DE CASINO (Plombières les Bains), SA BARATEM (Le Touquet).

**Membre du Conseil de Surveillance de GROUPE PARTOUCHE SA à Directoire et conseil de surveillance. Vice-Président du Conseil de Surveillance de FINANCIERE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance. Président** : SAS NUMA (Boulogne sur Mer), SAS CASINO DE PORNICHET (Pornichet). **Président du Conseil d'Administration** : SA GRAND CASINO DU HAVRE . **Administrateur** : SAS CASINOS DU TOUQUET (Le Touquet), SAS JEAN METZ (Berck sur Mer), SA CASINO NUEVO SAN ROQUE (Espagne).

**Membre du conseil de surveillance de GROUPE PARTOUCHE et FINANCIERE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance. Président Directeur Général** : SA SOCIETE DU CASINO D'ARCACHON. **Directeur Général Délégué, Administrateur** : SA SOCIETE EUROPEENNE DES GRANDS RESTAURANTS (Paris).



## 14.1.2 Les membres du Directoire

Identité des membres du conseil de surveillance (Identité / Date et lieu de naissance)	Fonctions	État du Mandat (Date du premier mandat / Date du dernier renouvellement / Échéance du mandat)	Nombres d'actions détenues	Autres fonctions hors Groupe
<b>M. Patrick PARTOUCHE</b> Né le 13 juin 1964 à ORAN (ALGÉRIE)	Président du Directoire	Conseil de Surveillance du 20 juin 1996 Conseil de Surveillance du 1 <sup>er</sup> nov. 2001 31 octobre 2007	27.986 actions	Aucune
<b>M. Hubert BENHAMOU</b> Né le 15 décembre 1948 à TIARET (ALGÉRIE)	Membre du Directoire Directeur Général DÉMISSION LE 1 <sup>er</sup> MAI 2007	Conseil de Surveillance du 20 juin 1996 Conseil de Surveillance du 1 <sup>er</sup> nov. 2001 31 octobre 2007	19.950 actions	Aucune
<b>M. Ari SEBAG</b> Né le 25 septembre 1961 à TIARET (ALGÉRIE)	Membre du Directoire Directeur Général	Conseil de Surveillance du 20 juin 1996 Conseil de Surveillance du 1 <sup>er</sup> nov. 2001 31 octobre 2007	22.300 actions	Aucune
<b>Mme Katy ZENOU</b> Née le 6 août 1961 à TIARET (ALGÉRIE)	Membre du Directoire Directeur Général	Conseil de Surveillance du 20 juin 1996 Conseil de Surveillance du 1 <sup>er</sup> nov. 2001 31 octobre 2007	35.469 actions	Aucune
<b>M. Richard PARTOUCHE</b> Né le 7 décembre 1946 à TIARET (ALGÉRIE)	Membre du Directoire Directeur Général	Conseil de Surveillance du 20 juin 1996 Conseil de Surveillance du 1 <sup>er</sup> nov. 2001 31 octobre 2007	17.276 actions	Aucune

L'adresse professionnelle des membres du Conseil de Surveillance dans le cadre de leurs fonctions au sein de GROUPE PARTOUCHE est le siège social de Groupe PARTOUCHE, 141 bis, rue de Saussure -75017 Paris - France

## Autres mandats exercés

**Président du Directoire de GROUPE PARTOUCHE** exerce par ailleurs les mandats suivants : **Président du Directoire** : FINANCIERE PARTOUCHE SA. **Président du Conseil d'Administration** : PARTOUCHE INTERACTIVE SA (Paris), GRAND CASINO DE DJERBA (Tunisie). **Président** : PARTOUCHE IMMOBILIER SAS ( Paris). **Directeur Général Délégué** : COMPAGNIE EUROPEENNE DE CASINOS SAS (Paris). **Directeur Général Délégué et Administrateur** : EDEN BEACH CASINO SA (Juan les Pins), CANNES BALNEAIRE SA Palm Beach Casino (Cannes). **Administrateur** : SAS CASINO DE SAINT AMAND LES EAUX, SAS LE TOUQUET'S (Calais), SAS DU CASINO ET DES BAINS DE MER (Dieppe), SAS SOCIETE D'EXPLOITATION DU CASINO DE CONTREXEVILLE, SAS GRAND CASINO DE LYON, SAS GRAND CASINO DE BEAULIEU, SAS CASINO DE PALAVAS, SAS CASINO DE SAINT CAST LE GUILD, SA FORGES THERMAL, SA SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL, SA CASINO DE GRASSE, SA LYDIA INVEST (Le Barcarès), SA BARATEM (Le Touquet Paris Plage) SAS EUROPEAN GAMING COMPANY (Paris), SA SOCIETE DU GRAND CASINO D'ANNEMASSE (Annemasse), SA GROUPE DE DIVONNE (Paris), SA DU GRAND CASINO D'HAUTEVILLE LOMPNES (Hauteville,) SA SOCIETE TOURISTIQUE THERMALE ET HOTELIERE DE DIVONNE TTH (Divonne les Bains), SA SIKB (Belgique), SA ECK (Belgique), CASINO DE NUEVO SAN ROQUE (Espagne). **Gérant** : SARL SEK (Juan Les Pins), SCI DU CASINO DE GRASSE, Représentant de la SARL SEK dans la SCI DE L'EDEN BEACH CASINO (Juan les Pins). **Membre du Comité Exécutif** : QUEDESJEUX SAS (St Avertin). **Représentant permanent** : SA CANNES BALNEAIRE, associé commandité de la SCS LCLP (France) SA et Cie, SAS COMPAGNIE EUROPEENNE DE CASINOS Administrateur de la SA SOCIETE DU CASINO DU PALAIS DE LA MEDITERRANEE (Nice), GROUPE PARTOUCHE SA administrateur de la SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL (Bruxelles). Chairman de GROUPE PARTOUCHE BAHAMAS LIMITED.

**Membre du Directoire de GROUPE PARTOUCHE** exerce par ailleurs les mandats suivants : **Président Directeur Général** : SA GROUPE DE DIVONNE (Paris), SA SOCIETE TOURISTIQUE THERMALE ET HOTELIERE DE DIVONNE TTH (Divonne les Bains). **Directeur Général Délégué, Administrateur** : SA DU CASINO D'HAUTEVILLE LOMPNES (Hauteville). **Administrateur** : SAS GRAND CASINO DE LYON (Lyon), SAS EUROPEAN GAMING COMPANY (Paris), SA SOCIETE DU GRAND CASINO D'ANNEMASSE (Annemasse), SA SOMARG (Paris), SA E.C.K. (Belgique), SA SIKB (Belgique), SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL (Belgique), CASINO DE NUEVO SAN ROQUE (Espagne), SA GRAND CASINO DE DJERBA (Tunisie), SA FORGES THERMAL jusqu'au 12 avril 2007- SEC SAINT JULIEN SA jusqu'au 12 avril 2007, SAS CASINO DU TOUQUET (Le Touquet Paris Plage) jusqu'au 19 avril 2007, SA BARATEM (Le Touquet) jusqu'au 19 avril 2007. **Représentant permanent de GROUPE PARTOUCHE SA, Administrateur dans** : SAS COMPAGNIE POUR LE DEVELOPPEMENT DU TOURISME HYEROIS, SAS GRAND CASINO DE BEAULIEU, SA CANNES BALNEAIRE - PALM BEACH CASINO. **Gérant de la SCI Rue Royale (Paris) jusqu'au 27 avril 2007.**

**Membre du Directoire et Directeur Général de GROUPE PARTOUCHE et FINANCIERE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance** exerce par ailleurs les mandats suivants : **Président-Directeur Général** : SA FORGES THERMAL. **Président** : SAS CASINO ET BAINS DE MER DE DIEPPE, SAS PARTOUCHE SPECTACLES & PRODUCTIONS "PSP" (Paris), SA GRAND CASINO NUEVO SAN ROQUE (Espagne). **Directeur Général Délégué - Administrateur** : SA GRAND CASINO DU HAVRE. **Directeur Général** : PARTOUCHE IMMOBILIER SAS (Paris), SOCIETE GROUPE PARTOUCHE BAHAMAS LIMITED. **Administrateur** : SAS CASINO DE LA TREMBLADE, SA SOMARG (Paris), SA SOCIETE DU GRAND CASINO D'ANNEMASSE (Annemasse), SA GROUPE DE DIVONNE (Paris), SOCIETE D'EXPLOITATION DU CASINO DE SAINT JULIEN EN GENEVOIS SA jusqu'au 12 avril 2007, SA DU CASINO D'HAUTEVILLE LOMPNES (Hauteville), SA CANNES BALNEAIRES (Cannes), SA SOCIETE DU CASINO DU PALAIS DE LA MEDITERRANEE (Nice), SAS HOLDING GARDEN PINEDE (Juan les Pins), SAS SOCIETE DU GRAND CASINO DE CABOURG (Cabourg), SA CASINO DE GRASSE, SAS GRAND CASINO DE LA TRINITE, SA PARTOUCHE INTERACTIVE (Paris), GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL GPI (Bruxelles) **Gérant** : SARL NOA, SCI ELISA. **Représentant permanent** : SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL Administrateur de la SA GRAND CASINO DE DJERBA (Tunisie), SA GROUPE PARTOUCHE Administrateur de la SAS NUMA (Boulogne), de la SAS Casino de PORNICHET ,de la SAS CASINO DE SAINT HONORE LES BAINS, et de la SAS GRAND CASINO DE CABOURG.

**Membre du Directoire et Directeur Général, de GROUPE PARTOUCHE et FINANCIERE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance** exerce par ailleurs les mandats suivants : **Président-Directeur Général** : SA ELYSEE PALACE EXPANSION (Vichy). **Directeur Général Délégué et Administrateur** : SAS CASINOS DU TOUQUET. **Administrateur** : SAS NUMA (Boulogne sur Mer), SA SOCIETE DU GRAND CASINO D'ANNEMASSE, SA BARATEM, SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL (Bruxelles). **Représentant de GROUPE PARTOUCHE SA, Administrateur de la SA GRAND CASINO DU HAVRE.**

**Membre du Directoire et Directeur Général, de GROUPE PARTOUCHE et FINANCIERE PARTOUCHE SA à Directoire et Conseil de Surveillance** exerce par ailleurs les mandats suivants : **Président** : SAS CASINO DE ST-AMAND-LES-EAUX, SAS CASINO DE SAINT NECTAIRE. **Administrateur** : SAS GRAND CASINO DE LYON, SAS GRANDCASINO DE LA TRINITE-SUR-MER, SAS LE TOUQUET'S (Calais), SA DU CASINO D'HAUTEVILLE-LOMPNES (Hauteville- Lompnes) , SA SOCIETE DU CASINO DE SAINT JULIEN EN GENEVOIS jusqu'au 12 avril 2007, SA Groupe PARTOUCHE INTERNATIONAL (Bruxelles) SA GRAND CASINO DE DJERBA (Djerba - Tunisie).

### 14.1.3 Nature des liens familiaux existants entre les membres des organes de direction et de surveillance

Sens de lecture ↑	Isidore PARTOUCHE	Marcel PARTOUCHE	Maurice SEBAG	Gaston GHRENASSI	Patrick PARTOUCHE	Hubert BENHAMOU	Ari SEBAG	Richard PARTOUCHE	Katy ZENOU
<b>Isidore PARTOUCHE</b>	-	Frère	Beau-frère	-	Père	Oncle	Oncle	Oncle	Oncle
<b>Marcel PARTOUCHE</b>	Frère	-	Beau-frère	-	Oncle	Oncle	Oncle	Oncle	Père
<b>Maurice SEBAG</b>	Beau-frère	Beau-frère	-	-	Oncle	Oncle	Père	Oncle	Oncle
<b>Gaston GHRENASSIA</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Patrick PARTOUCHE</b>	Fils	Neveu	Neveu	-	-	Cousin	Cousin	Cousin	Cousin
<b>Hubert BENHAMOU</b>	Neveu	Neveu	Neveu	-	Cousin	-	Cousin	Cousin	Cousin
<b>Ari SEBAG</b>	Neveu	Neveu	Fils	-	Cousin	Cousin	-	Cousin	Cousin
<b>Richard PARTOUCHE</b>	Neveu	Neveu	Neveu	-	Cousin	Cousin	Cousin	-	Cousin
<b>Katy ZENOU</b>	Nièce	Fille	Nièce	-	Cousine	Cousine	Cousine	Cousine	-

### 14.1.4 Informations relatives à l'expérience

**Isidore PARTOUCHE**, arrive en France en 1965. Il reprend en 1973 le casino de Saint Amand, établissant ainsi les fondations d'une entreprise où il rassemble ses frères et soeurs. Il multiplie les années suivantes, les reprises, rachats et créations de casinos en France. En 1995, il est le premier casinotier français à introduire son Groupe en bourse, donnant ainsi ses lettres de noblesse à une industrie jusque là dénigrée. Président du Groupe, il inaugure en 1998 son premier Pasino à Djerba, un concept de centre de jeux et de loisirs qu'il a conçu. Le second Pasino, le plus grand casino de France, est inauguré en 2001 à Aix en Provence. En 1999, il inaugure le premier casino dans une grande ville française, Le Pharaon à Lyon. En 2002, face à Accor, il réussit la contre-OPA lancée sur la CEC faisant ainsi de son Groupe le premier en Europe.

**Patrick PARTOUCHE**, il arrive en France en 1965. Il arrête ses études universitaires en 1982 pour rejoindre l'entreprise de son père Isidore PARTOUCHE. Son premier poste opérationnel dans le Groupe : Il est nommé à 25 ans Directeur Général du Casino de Dieppe, il y restera de 1989 à 1993. Il devient PDG du Casino Eden Beach de Juan les Pins en 1993. En 1998, il participe à l'achat du Casino Carlton et du Palm Beach de Cannes dont il obtient l'autorisation d'ouverture en Août 2002. Directeur Général du GROUPE PARTOUCHE jusqu'en 2004, il est responsable des activités du Groupe sur la région Sud Est et également en charge du marketing, de la communication et des nouvelles technologies. Il s'investit surtout dans les questions et enjeux stratégiques. Il est nommé Président du Directoire du GROUPE PARTOUCHE le 31 Janvier 2005. Il représente également la profession en tant que Président du Syndicat des Casinos Modernes de France depuis le mois de décembre 2006, succédant à M. Hubert BENHAMOU.

**Hubert BENHAMOU**, arrivé en France en 1962, il participe activement au développement du Groupe en assurant la direction de différents établissements significatifs avec la chronologie suivante :

1966 - 1973 : Le Touquet - Megève Discothèque et Restauration

1973 - 1976 : Casino de Saint-Amand-les-Eaux

1976 - 1986 : Casinos du Touquet

1986 - 1991 : Casino de Forges-les-Eaux

1991 - 1996 : Casino le Lyon Vert

Il assure ensuite la Présidence du Directoire de GROUPE PARTOUCHE jusqu'au 31 janvier 2005. Il s'est ensuite investi dans le redressement du Groupe de Divonne acquis en Septembre 2005

**Ari SEBAG**, diplômé en droit des affaires et fiscalité des entreprises (Université de Paris 1 -1984), après trois années passées en cabinet d'avocats et une expérience dans la production audiovisuelle, il rejoint le GROUPE PARTOUCHE en 1989 en tant que Directeur Général du Casino de Forges Les Eaux. Directeur Général et membre du Directoire de GROUPE PARTOUCHE à compter de l'introduction en bourse en 1995, il se consacre au développement international tout en assurant la responsabilité opérationnelle des établissements du nord ouest de la France. Il assiste son cousin Patrick PARTOUCHE depuis sa nomination au poste de Président du Directoire du Groupe.

**Marcel PARTOUCHE**, enseignant au début de sa vie professionnelle a ensuite évolué vers le commerce de gros. Avec ses frères, il a, dès l'origine, participé sous la conduite d'Isidore PARTOUCHE à la création et au développement du GROUPE PARTOUCHE. Du Touquet berceau historique de Groupe, il continue à suivre quotidiennement les activités des casinos situés au Nord de la France.

**Maurice SEBAG**, fonctionnaire des Postes à l'origine, puis premier collaborateur de son beau frère, Isidore PARTOUCHE dès le début de son activité professionnelle, il a assumé des activités opérationnelles variées dans le Groupe qu'il connaît parfaitement. Il est aujourd'hui basé à Forges-les-Eaux et participe à la supervision des casinos normands et bretons.

**Gaston GHRENASSIA** dit Enrico MACIAS, apporte au GROUPE PARTOUCHE sa parfaite connaissance et son expérience irremplaçable du monde du spectacle, activité que les casinos sont tenus légalement de mettre en œuvre.

**Richard PARTOUCHE**, membre de la deuxième génération, celle qui a, sous les directives de Isidore PARTOUCHE, assuré la consolidation du Groupe, il bénéficie de l'expérience la plus large de l'ensemble des activités opérationnelles de casinos de grande tailles. Il a en effet dirigé pendant près de 15 ans le casino de Saint-Amand les Eaux, puis le casino du Lyon Vert à Charbonnières à compter de 1996. Il se consacre particulièrement au pôle hôtelier depuis 3 ans.

**Katy ZENOU**, entrée dans l'activité des jeux dès avant la fin de ses études commerciales, comme collaboratrice dans tous les services, elle a géré depuis vingt ans, plusieurs casinos et apporte une perception féminine de cette activité particulièrement importante compte tenu du spectre de la clientèle du Groupe.

### 14.1.5 Condamnations, faillites, sanctions etc :

A la connaissance de la société, aucune de ces personnes n'a fait l'objet au cours des 5 dernières années précédant la clôture de l'exercice au 31 octobre 2007 :

- de condamnation pour fraude,
- de faillite, mise sous séquestre de ses biens,
- d'incrimination, sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires,
- d'interdiction par un tribunal d'agir en qualité d'un membre d'un organe d'administration, de direction, de surveillance de l'émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires de l'émetteur.

## 14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale

### 14.2.1 Indépendance des organes d'administration

La société n'a pas connaissance de conflits d'intérêts potentiels entre les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et le Groupe.

### 14.2.2 Opérations sur titres des dirigeants de GROUPE PARTOUCHE

Aucun des dirigeants de GROUPE PARTOUCHE n'a réalisé d'opération sur titre au cours de l'exercice.

## 14.3. Règlement intérieur du conseil de surveillance et de ses comités

Le Conseil de Surveillance du 27 octobre 2005 a décidé de fixer dans un règlement intérieur exposé ci-après, les principes directeurs de son fonctionnement.

### Article 1. Orientations stratégiques

Le Conseil de Surveillance se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales, financières ou technologiques de la société et veille à leur mise en oeuvre par la direction générale.

Les orientations à moyen terme des activités du Groupe sont définies par un plan stratégique dont le projet est préparé et présenté par le Directoire et adopté par le Conseil de Surveillance. Ce projet comprend notamment une projection d'évolution des principaux indicateurs opérationnels et financiers du Groupe. Le Directoire présente un projet de budget annuel dans le cadre de ces orientations.

Le Directoire est chargé de mettre en oeuvre les orientations du plan stratégique.

### Article 2. Information des membres du Conseil de Surveillance

Chacun des membres du Conseil de Surveillance dispose, outre l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil, des documents lui permettant de prendre position en toute connaissance de cause et de manière éclairée sur les points qui y sont inscrits.

Lors de chaque Conseil de Surveillance, le Président porte à la connaissance de ses membres les principaux faits et événements significatifs portant sur la vie du Groupe et intervenus depuis la date du précédent Conseil.

### Article 3. Contrôle par le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance peut être saisi d'une proposition de contrôle ou de vérification par le Président ou par le Président d'un Comité d'Audit. Il en délibère en tout état de cause dans les meilleurs délais.

Lorsque le Conseil de Surveillance décide qu'il y a lieu de l'effectuer, il en définit précisément l'objet et les modalités dans une délibération et y procède lui-même ou en confie l'exécution à l'un de ses comités, à l'un de ses membres ou à un tiers.

Lorsque le Conseil de Surveillance décide que le contrôle ou la vérification sera effectué par l'un de ses membres ou par un tiers, la mission est définie dans les conditions fixées par l'article 4.

Le Président fixe les conditions d'exécution du contrôle ou de la vérification. En particulier les dispositions sont prises pour que le déroulement de l'opération trouble le moins possible la bonne marche des affaires du Groupe. L'audition de personnel du Groupe lorsqu'elle est nécessaire, est organisée.

Le Président veille à ce que les informations utiles au contrôle ou à la vérification soient fournies à celui qui le réalise.

Quel que soit celui qui effectue le contrôle ou la vérification, il n'est pas autorisé à s'immiscer dans la gestion des affaires.

Il est fait rapport au Conseil de Surveillance à l'issue du contrôle ou de la vérification. Celui-ci arrête les suites à donner à ses conclusions.

#### **Article 4. Possibilité de conférer une mission à un membre du Conseil de Surveillance**

Lorsque le Conseil de Surveillance décide qu'il y a lieu de confier à l'un (ou plusieurs) de ses membres ou à un (ou des) tiers une mission, il en arrête les principales caractéristiques. Lorsque le ou les titulaires de la mission sont membres du Conseil de Surveillance, ils ne prennent pas part au vote.

Sur la base de cette délibération, il est établi à l'initiative du Président un projet de lettre de mission, qui :

- définit l'objet précis de la mission ;
- fixe la forme, que devra prendre le rapport de mission ;
- arrête la durée de la mission ;
- détermine, le cas échéant, la rémunération due au titulaire de la mission ainsi que les modalités du paiement des sommes dues à l'intéressé ;
- prévoit, le cas échéant, un plafond de remboursement des frais de voyage et de déplacement ainsi que des dépenses engagées par l'intéressé et liées à la réalisation de la mission.

Le Président soumet, s'il y a lieu, le projet de lettre de mission, pour avis, au Comité de Rémunération, d'Audit et ou financier et communique aux Présidents de ces Comités la lettre de mission signée.

Le rapport de mission est communiqué par le Président aux membres du Conseil de Surveillance de la société.

#### **Article 5. Comités du Conseil de Surveillance**

Afin de préparer ses travaux et l'assister, le Conseil de Surveillance a créé des comités.

Le Conseil de Surveillance fixe par le présent Règlement le domaine de compétence de chaque comité. Dans son domaine de compétence, chaque comité formule des propositions, des recommandations ou des avis selon le cas. A ces fins, il peut décider de faire procéder à toute étude susceptible d'éclairer les délibérations du Conseil.

Le Conseil de Surveillance désigne les membres et le Président de chaque comité. Les membres des comités participent personnellement à leurs réunions, le cas échéant par des moyens d'audio-communication ou de visio-communication.

Le Président de chaque comité établit l'ordre du jour de ses réunions et le communique au Président.

Le Président de chaque comité peut décider d'inviter à certaines de ses réunions tout ou partie des membres du Conseil de Surveillance ou du Directoire et, en tant que de besoin, toute personne de son choix à ses réunions. Il fait connaître au Président du Conseil de Surveillance les membres de la direction qu'il souhaite voir participer à une séance.

Les conditions de saisine de chaque comité sont les suivantes :

- il se saisit de toute question entrant dans le domaine de compétence qui lui est imparti par le présent règlement et fixe son programme annuel ;
- il peut être saisi par le Président du Conseil de Surveillance de toute question figurant ou devant figurer à l'ordre du jour du Conseil de Surveillance ;
- Le Conseil de Surveillance et son Président peuvent également le saisir à tout moment d'autres questions relevant de sa compétence.

#### **Article 6. Comité d'audit**

Le comité d'audit procède à l'examen annuel et semestriel des comptes sociaux et consolidés ainsi qu'à l'examen périodique des procédures de contrôle interne et, plus généralement, de toutes les procédures d'audit de comptabilité ou de gestion en vigueur dans le Groupe.

Il assure également la liaison entre le Conseil de Surveillance et les Commissaires aux Comptes du Groupe. Il étudie les modifications des normes comptables appliquées dans l'établissement des comptes, ainsi que tout manquement éventuel à ces normes ;

Le comité d'audit est saisi par le Président du Conseil de Surveillance de tout événement exposant le Groupe à un risque significatif.

Le comité d'audit peut demander la réalisation de tout audit ou étude interne ou externe sur tout sujet qu'il estime relever de sa mission ; le Président du comité en informe le Conseil de Surveillance.

La société assure le financement des missions du Comité d'Audit et en particulier celui des études et audits réalisés.

#### **Article 7. Comité de Rémunération**

Il prépare la fixation de la rémunération des membres du Directoire. Il est chargé de recueillir, par l'intermédiaire du Directoire, des informations relatives aux rémunérations et aux statuts des cadres dirigeants du Groupe.

Le comité ne détermine pas préalablement les modalités d'attribution de primes.

#### **Article 8. Comité financier**

Le comité financier a pour mission d'examiner les projets de cessions d'immeubles ou de participations, de constitutions de sûreté, de cautions, avals ou garanties afin de permettre au Conseil de Surveillance de donner les autorisations nécessaires prévues par la loi.

#### **Article 9. Réunions du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance arrête chaque année pour l'année à venir sur proposition de son Président un calendrier de ses réunions.

Ce calendrier fixe les dates des réunions régulières du Conseil (Conseil du 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> trimestre ; résultats du 1<sup>er</sup> semestre ; réunion précédant l'Assemblée Générale annuelle...) et, à titre prévisionnel et révisable, les dates que les membres du Conseil de Surveillance doivent réserver en vue d'éventuelles réunions supplémentaires du Conseil.

Le Président arrête l'ordre du jour de chaque réunion du Conseil de Surveillance et le communique en temps utile et par tous moyens appropriés à ses membres.

Les documents permettant aux membres du Conseil de Surveillance de se prononcer en toute connaissance de cause sur les points inscrits à l'ordre du jour par le Président sont communiqués par le Président aux membres du Conseil de Surveillance quarante huit heures au moins avant la réunion du Conseil, sauf urgence ou nécessité d'assurer une parfaite confidentialité.

En tout état de cause, le Conseil de Surveillance peut au cours de chacune de ses réunions, en cas d'urgence, et sur proposition du Président, délibérer de questions non inscrites à l'ordre du jour qui lui a été communiqué.

#### **Article 10. Participation aux réunions du Conseil de Surveillance par visioconférence**

Le Président veille à ce que des moyens de visioconférence retransmettant les délibérations de façon continue soient mis à la disposition des membres du Conseil de Surveillance résidant en province ou à l'étranger ainsi que de ceux qui s'y trouvent pour un motif légitime, afin de leur permettre de participer aux réunions du Conseil de Surveillance.

Lorsque le lieu de convocation du Conseil de Surveillance n'est pas celui du siège de la société, le Président prend les dispositions voulues pour que les membres du Conseil de Surveillance qui ont décidé de s'y réunir puissent y participer grâce aux moyens décrits ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du Conseil de Surveillance participant à la réunion par des moyens de visioconférence.

Les caractéristiques des moyens de visioconférence utilisés doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations doivent être retransmises de façon continue. A défaut, les membres concernés ne pourront être réputés présents et, en l'absence de quorum, la réunion du conseil devra être ajournée.

Le registre de présence aux séances du Conseil de Surveillance doit mentionner, le cas échéant, la participation par visioconférence des membres concernés.

Le procès-verbal de la séance du Conseil de Surveillance doit indiquer le nom des membres participant à la réunion par visioconférence.

Il doit également faire état de la survenance éventuelle d'un incident technique relatif à une visioconférence lorsque cet incident a perturbé le déroulement de la séance.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables pour l'adoption des décisions prévues à l'article 9, alinéas 1 et 3, de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983, et aux articles L. 225-47, L. 225-53, L. 225-55, L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce.

#### **Article 11. Devoir de confidentialité des membres du Conseil de Surveillance**

Les membres du Conseil de Surveillance sont tenus à une obligation absolue de confidentialité en ce qui concerne le contenu des débats et délibérations du Conseil et de ses comités ainsi qu'à l'égard des informations qui y sont présentées.

De façon générale, les membres du Conseil de Surveillance sont tenus de ne pas communiquer à l'extérieur, es qualité, notamment à l'égard de la presse.

Le Président porte à la connaissance des membres du Conseil de Surveillance les informations devant être données aux marchés, ainsi que le texte des communiqués diffusés à cet effet au nom du Groupe.

En cas de manquement avéré au devoir de confidentialité par l'un des membres du Conseil de Surveillance, le Président du Conseil de Surveillance, après avis des Présidents des Comités réunis à cet effet, fait rapport au Conseil de Surveillance sur les suites, éventuellement judiciaires, qu'il entend donner à ce manquement.

#### **Article 12. Devoir d'indépendance des membres du Conseil de Surveillance**

Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque membre du Conseil de Surveillance doit se déterminer indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise.

Chaque membre du Conseil de Surveillance est tenu d'informer le Président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la société ou une des sociétés du Groupe ; ce dernier recueille, s'il y a lieu, l'avis du Comité de Rémunération Il appartiendra au membre du Conseil de Surveillance intéressé, à l'issue de cette démarche, d'agir en conséquence, dans le cadre de la législation applicable.

Les membres du Conseil de Surveillance mettent au nominatif les actions de la Société qu'ils détiennent au moment où ils accèdent à leur fonction ainsi que celles qu'ils acquièrent pendant la durée de leur mandat.

Les membres du Conseil de Surveillance communiquent au Président et à l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) les informations sur les opérations qu'ils ont effectuées sur les titres de la Société.

Les membres du Conseil de Surveillance s'interdisent :

- d'effectuer toute opération sur les titres des sociétés cotées du Groupe, tant qu'ils détiennent des informations privilégiées ;
- de procéder directement ou indirectement à des ventes à découvert de ces titres.

La première interdiction s'applique en particulier pendant la période de préparation et de présentation des résultats semestriels du Groupe et d'informations trimestrielles.

Elle s'applique aussi pendant des périodes spéciales de préparation de projets ou d'opérations justifiant une telle interdiction.

Le Président fixe ou confirme les dates de début et de fin des périodes mentionnées et les communique en temps utile aux membres du Conseil de Surveillance.

Le Président rend compte au Conseil de Surveillance des dispositions prises pour que les personnels du Groupe détenant par fonction des informations et/ou participant par fonction aux opérations visées respectent ces règles.



# 15. Rémunérations et avantages

## 15.1. Montant des rémunérations et avantages versés

### 15.1.1 Rémunérations allouées aux organes de Direction et de Surveillance par GROUPE PARTOUCHE SA

Le montant global des rémunérations versées aux organes de Direction et de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2007 s'élève à la somme de 2 329 182 €.

### 15.1.2 Rémunérations des mandataires sociaux

En application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, l'ensemble des rémunérations individuellement perçues durant l'exercice clos le 31 octobre 2007 dans GROUPE PARTOUCHE est résumé dans le tableau ci-dessous :

Liste des mandataires sociaux de GROUPE PARTOUCHE SA

Montant des rémunérations brutes pour l'exercice 2006-2007 En euros	Montant des rémunérations brutes globales	Dont avantages en nature
Monsieur Patrick PARTOUCHE	1 418 261	6915
Monsieur Hubert BENHAMOU (*)	53 464	-
Monsieur Ari SEBAG	364 424	14 841
Monsieur Richard PARTOUCHE	257 640	-
Madame Katy ZENOU	233 924	-
Monsieur Isidore PARTOUCHE	216 000	-
Monsieur Marcel PARTOUCHE	204 522	-
Monsieur Maurice SEBAG	154 179	-
Monsieur Gaston GHRENASSIA	30 000	-

Évolution sur les trois dernières années du montant des rémunérations brutes globales En euros	2007	2006	2005
Monsieur Patrick PARTOUCHE	1 418 261	324 000	319 359
Monsieur Hubert BENHAMOU (*)	53 464	320 784	320 784
Monsieur Ari SEBAG	364 424	349 500	342 583
Monsieur Richard PARTOUCHE	257 640	257 640	268 640
Madame Katy ZENOU	233 924	233 924	233 924
Monsieur Isidore PARTOUCHE	216 000	281 000	330 000
Monsieur Marcel PARTOUCHE	204 522	204 522	204 522
Monsieur Maurice SEBAG	154 179	154 179	154 179
Monsieur Gaston GHRENASSIA	30 000	30 000	30 000

Tous les éléments de rémunération sont fixes.

Une prime de 1 094 261€ brute est incluse dans la rémunération de Monsieur Patrick PARTOUCHE.

L'ensemble de ces rémunérations n'est soumis à aucun critère de calcul, et il n'existe aucun engagement pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondants à des éléments de rémunération, d'indemnités ou d'avantage dûs ou susceptibles d'être dûs à la raison de prise, de cessation ou changement de fonction.

(\*) Monsieur Hubert BENHAMOU a démissionné de ses fonctions le 1<sup>er</sup> mai 2007

### 15.1.3 Jetons de présence versés aux membres du Conseil

Le montant global des jetons de présence versés en 2007 au titre de l'exercice 2006-2007 s'élève à 66 000 € et se décompose comme suit :

Membres du Conseil	Montant des jetons de présences versés
Monsieur Isidore PARTOUCHE	30 000 €
Monsieur Marcel PARTOUCHE	12 000 €
Monsieur Maurice SEBAG	12 000 €
Monsieur Gaston GHRENASSIA	12 000 €

Pour mémoire la somme totale des jetons de présence versée par GROUPE PARTOUCHE aux membres du conseil était de 66 000 € pour l'exercice 2006.

## 15.2. Le montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Le montant total des sommes provisionnées aux fins du versement de retraites concernant l'intégralité du dernier exercice pour toute personne visée au chapitre 14.1 s'est élevé à 21 770 €.

# 16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction

## 16.1. Mandat des administrateurs et des dirigeants

L'ensemble des mandats des membres du Directoire sont venus à expiration le 1er novembre 2007 et ils ont été renouvelés dans leur ensemble par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 2 novembre 2007.

Les mandats de membre du Conseil de Surveillance de Messieurs Isidore PARTOUCHE, Marcel PARTOUCHE, Maurice SEBAG et Gaston GHRENASSIA, venant à expiration à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale, nous vous proposons de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six exercices sociaux, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2013.

Nous vous précisons qu'aucun mandat de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

## 16.2. Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages à terme

Il n'existe pas de contrat de service liant les membres du Directoire et du Conseil de surveillance, à la société ou à l'une quelconque de ses filiales, prévoyant l'octroi d'avantages à terme.

## 16.3. Le Directoire et le Conseil de Surveillance

### 16.3.1 Le Directoire

#### Composition du Directoire

M. Patrick PARTOUCHE : Président

M. Ari SEBAG : Membre du Directoire, Directeur Général

M. Richard PARTOUCHE : Membre du Directoire, Directeur Général

Mme Katy ZENOU : Membre du Directoire, Directeur Général

M. Hubert BENHAMOU : Membre du Directoire, Directeur Général démissionnaire à compter du 1<sup>er</sup> mai 2007, non remplacé

Les mandats du Directoire ont été renouvelés dans leur ensemble et Monsieur Patrick PARTOUCHE confirmé dans son mandat de Président par le Conseil de Surveillance du 2 novembre 2007.

#### Les séances du Directoire

Durant l'exercice clos le 31.10.07, le Directoire s'est réuni 9 fois, avec un taux de présence de 100 %.

#### Le fonctionnement du Directoire

Il convient de se reporter au chapitre 21.1.2

#### Principaux travaux sur l'exercice 2007

Les réunions du Directoire ont porté tout d'abord, sur les échéances trimestrielles. Le Directoire a présenté un rapport d'activité détaillé qui permet au Conseil de Surveillance d'exercer pleinement sa mission. (Directoires du 12 décembre 2006, 12 février 2007, du 21 mai 2007 et du 3 septembre 2007), ainsi que sur les comptes semestriels (Directoire du 19 juin 2007).

Il a arrêté les comptes annuels 2006 (Directoire du 30 janvier 2007) et les comptes semestriels au 30 avril 2007 (Directoire du 19 juin 2007).

Le Directoire au cours de l'exercice écoulé a en outre décidé de :

- La dissolution sans liquidation (TUP) de la société GROUPE DE DIVONNE SA (Directoire du 27 juillet 2007)
- Autorisé le Président Monsieur Patrick PARTOUCHE à signer tous actes afférents à la cession par la SCI FONCIERE de VITTEL et CONTREXEVILLE de ses actifs à la Commune de VITTEL (Directoire du 11 septembre 2007)

Enfin, le Directoire dans sa séance du 29 janvier 2008 a procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2007 et a arrêté les termes du rapport de gestion ainsi que le texte des résolutions qui seront proposées au vote des actionnaires

## 16.3.2 Le Conseil de Surveillance

### Composition du Conseil de Surveillance

Monsieur Isidore PARTOUCHE : Président du Conseil

Monsieur Marcel PARTOUCHE : Vice-président du Conseil

Monsieur Maurice SEBAG : Membre du Conseil

Monsieur Gaston GHRENASSIA : Membre du Conseil

### Fonctionnement du conseil de surveillance

Il convient de se reporter au chapitre 21.1.2

### Les séances du conseil de surveillance

Durant l'exercice clos le 31.10.07, le Conseil de Surveillance s'est réuni 18 fois, avec un taux de présence de plus de 95 %.

### Travaux préparatoires aux réunions du Conseil

Tenue des réunions du Conseil de Surveillance : les membres du Conseil de Surveillance sont destinataires des documents comptables et d'une manière générale des documents relatifs à la tenue du conseil, en moyenne dix jours avant sa tenue.

### Évaluation des membres du Conseil de Surveillance

Les principes d'évaluation des membres du Conseil de Surveillance, exposés dans le Rapport Vienot, visent principalement à assurer aux actionnaires que les membres du Conseil de la société ont une véritable compétence pour assurer leur fonction.

Ce sujet fait partie des préoccupations du Président du Conseil de Surveillance et relève des méthodes de travail en vigueur dans le Groupe. Chaque membre du Conseil de Surveillance dispose à ce jour d'une expérience de plus de trente ans et d'une véritable compétence dans le secteur des établissements de loisirs et notamment celui des établissements de jeux ou de la gestion des activités d'animations et de spectacles ou de restauration.

Le Conseil de Surveillance fait un point, une fois par an sur l'évaluation de ses membres. Au cours de l'exercice écoulé, cet examen n'a pas révélé de dysfonctionnement préjudiciable à la société.

Aucune part variable de rémunération liée à un indice de performance ou de progrès n'est attribuée aux mandataires sociaux.

### Principaux travaux sur l'exercice 2007

Les réunions du Conseil de Surveillance ont porté tout d'abord, sur les échéances trimestrielles. Le Directoire y présente un rapport d'activité détaillé qui permet au Conseil de Surveillance d'exercer pleinement sa mission (Conseils de Surveillance du 15 décembre 2006, 19 février 2007, du 23 mai 2007 et du 5 septembre 2007), ainsi que sur les comptes semestriels (Conseil de Surveillance du 20 juin 2007)

Le Conseil de Surveillance au cours de l'exercice a en outre décidé :

- D'allouer une prime exceptionnelle au Président du Directoire Monsieur Patrick PARTOUCHE (Conseil de Surveillance du 21 novembre 2006).
- D'autoriser la modification de la convention de Prestation de service siège liant la société au Casino du lac de Meyrin, et la signature d'un contrat de conseil en gestion avec la société SHALOM & CO (Conseil de Surveillance du 5 décembre 2006).
- D'autoriser le cautionnement des emprunts souscrits par ses filiale les société CAKSNO et QUEDESJEUX auprès de LIXXBAIL (Conseil de Surveillance du 19 décembre 2006 et du 6 février 2007).
- D'autoriser la cession des actions détenues au capital de la société SFCMC (Conseil de Surveillance du 16 avril 2007).
- D'autoriser, la signature d'une conventions d'assistance de siège et de 5 nouvelles conventions d'intégration fiscale. (Conseils de Surveillance du 13 juillet 2007, et du 22 octobre 2007).
- D'approuver les abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune consentis à ses filiales le GRAND CASINO DE CABOURG, le casino de LA TREMBLADE, Le GRAND CASINO DU HAVRE et le Casino de la TRINITE SUR MER. (Conseils de Surveillance du 12 janvier 2007, 23 janvier 2007, 30 mars 2007, et 13 juillet 2007).
- De fixer la répartition des jetons de présence, et autoriser l'achat d'actions de l'HOTEL INTERNATIONAL DE LYON SAS (Conseil du 25 avril 2007).
- D'autoriser la signature d'un contrat de sponsoring avec sa filiale la société FORGES THERMAL (Conseil du 26 octobre 2007).
- Le Conseil a pris acte de la démission de Monsieur Hubert BENHAMOU, de ses mandats de Membre du Directoire et Directeur Général, et a décidé de ne pas le remplacer (Conseil du 23 mai 2007).

Enfin, le Conseil de Surveillance dans sa séance du 2 novembre 2007 a procédé au renouvellement des mandats des membres du Directoire pour une durée de 6 ans et du mandat de Président du Directoire de Monsieur Patrick PARTOUCHE, et dans sa séance du 30 janvier 2008 a procédé à l'examen des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2007 ainsi que du rapport du Directoire.

### 16.3.3 Les comités du Conseil de Surveillance

Les membres des comités sont désignés par le Conseil de Surveillance.

Les différents comités se réunissent sous la présidence de M. Isidore PARTOUCHE qui en assure la coordination et l'animation avec la collaboration de Monsieur Patrick PARTOUCHE Président du Directoire, Monsieur Ari SEBAG Directeur Général et membre du Directoire.

Les comités disposent, en relation avec les membres du Directoire, de la collaboration et de la participation des différentes directions fonctionnelles du Groupe Dans le cadre de leurs missions, ils peuvent utiliser ou faire intervenir, suivant autorisation du Conseil de Surveillance, les experts ou conseils extérieurs qu'ils jugent nécessaires.

Leurs compétences et attributions sont détaillées dans le règlement intérieur (chapitre 14.3).

Les comités ne comptent pas d'administrateurs indépendants.

### Le Comité d'Audit

Patrick PARTOUCHE, Président du Directoire, Ari SEBAG, Directeur Général et membre du Directoire, Fabrice PAIRE, Secrétaire Général, Alain CENS, Directeur financier.

Le comité d'audit a pour mission de procéder à l'examen annuel et semestriel des comptes sociaux et consolidés ainsi qu'à l'examen périodique des procédures de contrôle interne et, plus généralement, de toutes les procédures d'audit de comptabilité ou de gestion en vigueur dans le Groupe.

Il assure également la liaison entre le Conseil de Surveillance et les Commissaires aux comptes du Groupe.

Il étudie les modifications des normes comptables appliquées dans l'établissement des comptes, ainsi que tout manquement éventuel à ces normes.

Le comité d'audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2007, avec un taux de présence de 100 %.

### Le Comité Financier

Patrick PARTOUCHE, Président du Directoire, Ari SEBAG, Directeur Général et membre du Directoire, Fabrice PAIRE, Secrétaire Général, Alain CENS, Directeur financier.

Le comité financier a pour mission d'examiner les projets de cessions d'immeubles ou de participations, de constitutions de sûreté, de cautions, avals ou garanties afin de permettre au Conseil de Surveillance de donner les autorisations nécessaires prévues par la loi.

Le comité financier s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2007, avec un taux de présence de 100 %.

### Le Comité de Rémunération

Patrick PARTOUCHE, Président du Directoire, Ari SEBAG, Directeur Général et membre du Directoire, Fabrice PAIRE, Secrétaire Général, Alain CENS, Directeur financier.

Il prépare la fixation de la rémunération des membres du Directoire et permet d'obtenir communication, par l'intermédiaire du Directoire, des informations relatives aux rémunérations et aux statuts des cadres dirigeants du Groupe.

Le comité des rémunérations se réunit une fois par an, afin d'établir selon le budget l'ensemble des rémunérations pour l'exercice à venir avec un taux de présence de 100 %.

## 16.4. Respect des pratiques de gouvernement d'entreprise

La société GROUPE PARTOUCHE respecte les principes du gouvernement d'entreprise. En effet les comités d'audit, financier et de rémunération ont été mis en place. Un règlement intérieur du Conseil de Surveillance et des comités a été mis en place par le Conseil de Surveillance lors de la séance du 27 octobre 2005. En outre, à chaque action du capital est attaché un seul droit de vote.

Le seul point qui pourrait apparaître dérogatoire aux principes du gouvernement d'entreprise est l'absence d'administrateur indépendant, mais cela correspond au mode de fonctionnement d'une entreprise qui a conservé un caractère familial fort.

## 16.5. Autres éléments notables en matière de gouvernement d'entreprises, procédures et contrôle interne.

### 16.5.1 Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur l'organisation et les procédures de contrôle interne

Mesdames, Messieurs,

En application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce, tel qu'il résulte de l'article 117 de la loi de Sécurité financière, il m'appartient en tant que Président du Conseil de Surveillance de GROUPE PARTOUCHE SA de rendre compte dans le présent rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par votre Société, au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2007.

#### Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 20 juin 1996 a décidé la modification du mode de gestion de notre société jusqu' alors à Conseil d'Administration, en Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance.

Le choix de cette structure s'inscrivait dans le droit fil des principes de gouvernement d'entreprise, tels qu'ils sont aujourd'hui traduits dans la législation française dont les dernières évolutions renforcent l'exigence de transparence.

Cette structure dualiste favorise, en effet, une séparation claire entre, d'une part, les fonctions de direction et de gestion de la Société, assumées par le Directoire composé actuellement de 4 membres et, d'autre part, la fonction de contrôle, exercée de manière permanente par un Conseil de Surveillance composé actuellement de 4 membres.

Dans ce cadre, il convient de préciser que la partie 16.3.2 du présent document relative en particulier :

- Aux modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de Surveillance
- au compte rendu de son activité au cours de l'exercice écoulé,
- à ses travaux préparatoires,
- et enfin à l'évaluation de ses membres.

compose la présente partie du rapport du Président.

#### Procédures de contrôle mises en place

##### OBJECTIFS DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le GROUPE PARTOUCHE SA ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes de l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées par la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

### **ORGANISATION GÉNÉRALE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE**

Les procédures de contrôle interne s'inscrivent dans le cadre général de la politique définie par le Directoire et sont mises en oeuvre sous la responsabilité directe des Directions Générales des différentes filiales.

L'activité du Groupe est développée, pour 78 % de son chiffre d'affaires, au sein de casinos situés en France, qui comportent "trois activités distinctes : le spectacle, la restauration et le jeu, réunies sous une direction unique sans qu'aucune d'elles puisse être affermée" (article 1er de l'arrêté du 23 décembre 1959 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos).

La gestion de ces activités s'inscrit donc dans le cadre, extrêmement précis, défini par la réglementation des jeux qui institue un contrôle très étroit en matière d'autorisation, d'organisation des activités, de prélèvements des taxes par les Collectivités Publiques et de surveillance.

L'arrêté du 14 mai 2007 qui a modifié la réglementation des jeux du décret du 22 décembre 1959 détermine ainsi :

- les conditions d'établissement et d'instruction des demandes d'autorisation des jeux,
- les modalités d'administration et de fonctionnement des casinos,
- les règles de fonctionnements des jeux,
- la comptabilité et le prélèvement progressif,
- la surveillance et le contrôle.

Les cadres réglementaires dans les casinos exploités à l'étranger (soit 11 % de son chiffre d'affaires) sont eux aussi très stricts, notamment en Suisse. Par ailleurs, la gestion des plus importantes unités hôtelières du Groupe est conduite, à travers des contrats de gestion (Hilton Méridien et Moments of Life), par des opérateurs reconnus. Près de 5 % du chiffre d'affaires est réalisé avec Hilton et Méridien.

Les Directions Financière et Administrative de GROUPE PARTOUCHE SA s'assurent de l'organisation des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière de la société.

Le siège de GROUPE PARTOUCHE SA fait bénéficier ses unités d'exploitation de ses connaissances, ressources et compétences, en terme de personnel et de moyens techniques, et fournit ainsi un support technique en matière notamment de services administratif, comptable, juridique et financier.

Les unités d'exploitation sont toutes des sociétés filialisées, structures ne présentant pas un degré de complexité particulier et disposant en interne de services administratif et comptable.

Les filiales de GROUPE PARTOUCHE SA sont par ailleurs assistées par des experts comptables, conseils permanents, qui disposent d'une connaissance approfondie des spécificités propres aux métiers du Groupe.

#### **Organisation du contrôle interne comptable**

La Direction comptable de GROUPE PARTOUCHE coordonne et supervise l'organisation de ses services comptables.

Elle contrôle la tenue régulière de la comptabilité.

Comme ses unités d'exploitation, GROUPE PARTOUCHE SA utilise un système d'information comptable uniforme.



Les paramétrages du système sont effectués par des consultants extérieurs. Les mises à jour du logiciel sont effectuées uniquement par le service informatique du Groupe. Le produit fonctionne sur une base AS400 et fait l'objet de sauvegardes journalières sur bandes. Ces dernières sont placées dans des coffres ignifugés qui garantissent une sécurité optimum des données.

Le logiciel dispose de nombreuses sécurités permettant de contrôler l'accès à certaines informations selon les intervenants.

Par ailleurs, la gestion de la paie des unités d'exploitation du Groupe est développée sur un système d'information commun fonctionnant sous le même environnement, dont les modalités de contrôle, de maintenance et de sauvegarde sont identiques à celles du système d'information comptable.

Les utilisateurs disposent par ailleurs d'un guide interne relatif à la gestion de la paie, tant sur le plan technique (procédure – mode d'emploi) que légal (méthodes de calcul utilisées par le Groupe dans le respect des normes sociales, conventionnelles et fiscales).

#### **Organisation du contrôle interne de gestion**

Les services de gestion du siège de GROUPE PARTOUCHE SA s'appuient sur les personnels qui, au sein des filiales, ont la charge de l'élaboration et du suivi des budgets et reporting de leur unité d'exploitation.

L'ensemble des informations utilisées, dans le processus budgétaire et reporting de gestion, est traité par un système d'information de référence sur le marché. Cet outil est fondé sur un référentiel unique applicable à l'ensemble des unités, ce qui assure l'homogénéité de l'information. Les unités disposent de modules de saisie décentralisés qui alimentent une base de données unique pour le Groupe. Cette base garantit la fiabilité et la traçabilité des données, grâce notamment par des contrôles et des validations automatisées des données, et d'un ensemble des contrôles spécifiques au métier.

#### **Organisation du contrôle interne financier**

Le service de consolidation du siège bénéficie d'une expertise continue acquise depuis l'élaboration des premiers comptes consolidés de GROUPE PARTOUCHE SA.

Les responsables administratifs et financiers des unités d'exploitation ont pour mission d'élaborer les liasses de consolidation, base de l'information comptable et financière transmise au service de consolidation.

Le système d'information utilisé pour l'élaboration de la consolidation est un des produits standards de référence du marché dont la qualité est reconnue. Quelques paramétrages se sont avérés nécessaires pour satisfaire au besoin spécifique du Groupe, et ont été effectués exclusivement par l'éditeur.

La collecte des informations des filiales est assurée par le biais de modules décentralisés du système d'information.

Ces modules sont sécurisés, les filiales n'ayant accès qu'aux données de la période d'arrêté, sans pouvoir modifier aucun paramétrage.

Les informations comptables arrêtées par les filiales sont interfacées depuis les systèmes d'information comptable vers le système d'information de consolidation décentralisé.

#### **LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES A L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE**

GROUPE PARTOUCHE SA a un impératif de présentation fiable de ses états financiers, qui doivent répondre aux principes de régularité et de sincérité.

### **L'information comptable**

Un plan de comptes aux normes du Groupe est utilisé par les unités d'exploitation, en adéquation avec l'arrêté du 27 février 1984 qui fixe les dispositions relatives à la comptabilité générale des casinos et, mentionne que le plan comptable professionnel qui lui est annexé doit être appliqué par les casinos.

Des notes de procédures sont établies par la Direction comptable du Groupe à destination des filiales, notamment en raison des spécificités comptables du secteur d'activité.

Ces dispositions permettent d'homogénéiser l'information comptable transmise à GROUPE PARTOUCHE SA. La Direction comptable du Groupe organise et planifie les travaux d'arrêts des comptes sociaux de GROUPE PARTOUCHE SA, et élabore un dossier de contrôle annuel et semestriel.

Elle assure le recensement et vérifie la réciprocité des opérations intragroupe.

GROUPE PARTOUCHE SA gère et pilote dans une application spécifique dédiée à l'intégration fiscale, le calcul et le suivi de l'impôt groupe.

Pour les sociétés intégrées fiscalement, les services du siège effectuent un contrôle des états fiscaux établis par les experts comptables.

### **L'information de gestion**

La procédure budgétaire développée par GROUPE PARTOUCHE SA permet de disposer, pour les unités d'exploitation, de comptes d'exploitation prévisionnels et d'un budget d'investissements.

Les principales étapes du processus budgétaire s'inscrivent dans les séquences suivantes :

- élaboration en août par les unités d'exploitation de leur budget annuel mensualisé et de leur budget d'investissements,
- présentation en septembre et octobre, par les directeurs d'exploitation, des budgets auprès du comité budgétaire, donnant lieu aux ajustements finaux. Une actualisation des budgets peut être opérée en cours de période de référence en cas de modification structurelle des conditions d'exploitation d'une unité. Des indicateurs spécifiques sont définis et des états de synthèse sont élaborés à partir des informations budgétaires afin d'optimiser les analyses.

L'ensemble de ces informations permet d'assurer le suivi, le contrôle et le pilotage des exploitations par leur utilisation des données issues de la procédure de reporting financier et de gestion. La procédure de reporting est fondamentale pour le contrôle des informations comptables, financières et de gestion. Elle permet de disposer par ailleurs d'indicateurs de performance.

Deux phases de reporting sont en place : un reporting mensuel d'activité et un reporting trimestriel d'exploitation et d'investissements.

Le reporting mensuel d'activité permet de disposer des informations relatives au chiffre d'affaires et aux éléments spécifiques au métier des jeux.

Le reporting trimestriel de remontée des comptes d'exploitation et des investissements engagés permet d'avoir connaissance des éléments détaillés sur la marche opérationnelle des unités.

L'analyse de ces données permet d'engager des actions concertées afin d'assurer l'atteinte des objectifs fixés.

Enfin, un rapprochement entre les phases reporting de gestion et consolidation du système d'information permet d'assurer un cadrage définitif des informations.

### **L'information financière**

L'objectif des procédures de contrôle interne, pour GROUPE PARTOUCHE SA, société-mère tête de Groupe, est de s'assurer de la fiabilité des comptes consolidés. Des procédures spécifiques portent sur l'élaboration de la consolidation des comptes par le service dédié du siège de GROUPE PARTOUCHE.

Nous pouvons avoir recours, au besoin, à des consultants extérieurs spécialisés, notamment pour le traitement d'opérations particulières et non récurrentes (acquisitions, cessions, fusions...)

L'ensemble des traitements de consolidation est réalisé au siège sur la base des informations semestrielles et annuelles communiquées par les responsables comptables des filiales.

Les états financiers consolidés sont audités par les Commissaires aux Comptes du Groupe.

Un échange d'informations et une communication régulière sont assurés avec les responsables des filiales, ce qui permet une anticipation de toutes les opérations particulières de la période qui toucheraient les filiales.

Un suivi est opéré sur l'état d'avancement des comptabilités, l'homogénéité des traitements comptables et autres éléments indispensables à la maîtrise de l'information des filiales du périmètre.

Nous pouvons détailler les différentes séquences d'élaboration des états financiers consolidés en mentionnant les principaux contrôles opérés.

La définition du périmètre des sociétés consolidées est réalisé par le suivi des participations détenues par l'ensemble des sociétés du Groupe et validée conjointement avec l'information détenue par le service juridique central du Groupe.

L'évolution des référentiels de consolidation est appréhendée par un suivi permanent des règles régissant l'élaboration des états financiers consolidés, et ce avec l'éventuel concours de conseils extérieurs spécialisés. Ceci permet la mise en oeuvre de travaux d'homogénéisation, de mise aux normes des règles Groupe, et de mise en conformité du système d'information avec l'appui des consultants de l'éditeur du système.

Le service consolidation s'assure, à réception des liasses de consolidation des filiales, du respect des règles comptables Groupe, qui permet de garantir l'homogénéité de la présentation des états financiers.

Les filiales disposent, d'une part d'un cahier permanent qui sert de notice de consolidation pour la production des liasses de consolidation et qui présente les travaux de consolidation à travers les documents et procédures de remontées des informations, et d'autre part d'un cahier de clôture, constitué par le planning des opérations de consolidation et par les informations spécifiques à chaque arrêté.

Isidore PARTOUCHE

Président du Conseil de Surveillance

## 16.5.2 Rapport des Commissaires aux Comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information financière

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société GROUPE PARTOUCHE S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France. Celles-ci requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Marseille et Sceaux, le 28 février 2008

**Fiduciaire MCR**  
Jean-Louis Mathieu

**José David**

# 17. Salariés

## 17.1. Ressources humaines - Effectifs

### 17.1.1 Effectifs

Catégories au 31 octobre	2007	2006	2005
Cadres	875	810	839
Agents de maîtrise et techniciens	321	372	321
Employés	4 696	4 689	4 788
Ouvriers	192	211	234
<b>Total</b>	<b>6 084</b>	<b>6 082</b>	<b>6 182</b>

### 17.1.2 Ressources humaines

En applications de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, vous trouverez ci-joint les dispositions d'ordre social.

#### LES HOMMES, UNE VALEUR ESSENTIELLE

A la fin de l'exercice, GROUPE PARTOUCHE comptait 6 084 collaborateurs, l'effectif moyen restant stable par rapport à l'exercice précédent.

Les raisons de cette stabilité sont en grande partie dues à une gestion adaptée et prévisionnelle des embauches et des départs, ainsi qu'à un management proche des équipes. 88 % des collaborateurs du Groupe sont employés en vertu d'un contrat à durée indéterminée.

Les contrats à temps partiel sont des contrats choisis.

Les femmes représentent 39 % des effectifs. Le nombre de cadres représente 875 collaborateurs.

#### SAVOIR ORGANISER LE TRAVAIL

L'organisation du temps de travail, totalement propre à chaque établissement, présente deux caractéristiques liées au secteur d'activité. D'une part, l'ouverture des établissements 365 jours par an nécessite la mise en place d'équipes tournantes. D'autre part, une grande partie des salariés travaille de nuit, compte tenu de l'activité des jeux, de la restauration et des spectacles, essentiellement nocturnes.

Des accords d'aménagement du temps de travail ont été négociés et signés dans certaines filiales. Le recours à la sous-traitance est faible, dans la mesure où les métiers principaux exercés se prêtent mal à ce type d'emploi. Au cours de l'exercice, ce poste a représenté 11 M€, essentiellement dans les métiers de la sécurité.

#### RECONNAITRE ET FIDÉLISER

La masse salariale globale, incluant les charges sociales, est de 200,5 M€ et le montant de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise versé par l'ensemble des filiales est de 6,4 M€.

#### LE DIALOGUE SOCIAL

Chaque filiale, dotée ou non d'instances représentatives du personnel, permet une grande fluidité du dialogue, essentielle aux relations du travail au sein de l'entreprise. Une conception de la gestion des hommes "en direct", et l'autonomie des filiales en la matière, permettent aux équipes de management une adaptation permanente aux nouveaux contextes sociaux.

#### LE RESPECT DE L'HYGIÈNE ET DE LA SÉCURITÉ

Le GROUPE PARTOUCHE a souhaité apporter à sa clientèle des garanties supplémentaires en matière de sécurité alimentaire, et anticiper les risques éventuels. A cet effet, un laboratoire indépendant est en charge d'un contrôle systématique de l'ensemble des points de restauration dans les filiales. Le travail mené va autoriser la mise en place d'une Charte qualité applicable dans toutes les filiales.

Cet engagement fort entre dans le cadre de la démarche traditionnelle de GROUPE PARTOUCHE d'accueil et de respect du client. Par ailleurs, la mise en place de documents internes d'évaluation des risques, réactualisés chaque année permet, notamment dans le cadre des Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, de préserver au maximum la santé et la sécurité des collaborateurs. Le dépistage permanent des risques et les moyens de prévention sont au coeur du dispositif. Plus qu'une simple obligation de moyens, GROUPE PARTOUCHE en a fait un principe moral, partie intégrante des valeurs essentielles de respect des hommes au travail.

### **FORMER POUR RESTER COMPÉTITIF**

L'exercice 2006-2007 a été marqué par la formation de plus de 250 collaborateurs au jeu du Texas Holdem Poker, nouveau jeu autorisé qui connaît une forte croissance. Ces formations permettent notamment à GROUPE PARTOUCHE de se positionner comme leader en matière d'organisation de tournois de Poker.

Dans le même temps, la formation d'équipes commerciales dans l'ensemble des casinos a pu se dérouler, afin d'accompagner les évolutions de GROUPE PARTOUCHE et la croissance des activités hors jeux : restauration et spectacles.

### **L'EMPLOI ET L'INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS**

Le GROUPE PARTOUCHE veille à ce que soient remplies les obligations légales et morales en la matière, chaque filiale restant libre de ses choix en matière d'embauche ou de contribution.

### **SAVOIR AIDER ET PARTAGER**

Le GROUPE PARTOUCHE, par ses filiales, s'engage principalement sur des actions locales, préférant jouer la carte de la proximité. Les exemples sont nombreux, et notamment dans le domaine du sport ou des spectacles, et repris dans le magazine du Groupe "Players Magazine", mis à la disposition de la clientèle et des collaborateurs. Les très nombreuses opérations de mécénat ou d'aide aux associations contribuent à faire de GROUPE PARTOUCHE un référent dans le tissu social et économique du lieu d'implantation de ses filiales.

### **RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE**

Dans le cadre du développement de la politique du jeu responsable et de la charte signée par le syndicat professionnel "Syndicat des Casinos Modernes de France", auquel GROUPE PARTOUCHE adhère, la protection des joueurs a été renforcée.

Ainsi, les contrats passés avec la société ADICTEL ont tous été reconduits. La société ADICTEL est en charge de la prévention du jeu excessif et de l'aide aux joueurs dépendants.

Des formations auprès des personnels d'encadrement sont dispensées régulièrement.

GROUPE PARTOUCHE assume donc ses responsabilités sociétales pour ce qui concerne l'impact le plus direct de son activité sur les citoyens et met, au jour le jour, les moyens pour que sa clientèle continue de faire du jeu un plaisir maîtrisé.

Par ailleurs, les activités de GROUPE PARTOUCHE ne comprennent pas de risques directs et majeurs en matière de responsabilité environnementale.

## 17.2. Participation et stock options des Membres du Conseil de Surveillance et du Directoire

Néant

## 17.3. Participation des salariés dans le capital de GROUPE PARTOUCHE

### 17.3.1 Intéressement

Dans la SA GROUPE PARTOUCHE, il n'existe à ce jour, aucun contrat d'intéressement et de participation du personnel.

### 17.3.2 Participation

En application des dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous indiquons qu'il n'y a aucune participation des salariés au capital social dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise au dernier jour de l'exercice, soit le 31 octobre 2007.

### 17.3.3 Actionnariat salarié

Néant

# 18. Principaux actionnaires

## 18.1. Répartition du capital et des droits de vote

Le tableau suivant répartit le capital et les droits de vote au cours des trois dernières années :

Principaux actionnaires au 31 janvier	2008		2007		2006	
	Nombre d'actions détenues	% du capital % droit de vote <sup>(1)</sup>	Nombre d'actions détenues	% du capital % droit de vote <sup>(1)</sup>	Nombre d'actions détenues	% du capital % droit de vote <sup>(1)</sup>
FINANCIÈRE PARTOUCHE SA <sup>(2)</sup>	28 840 000	66,92 %	28 840 000	66,92 %	26 848 500	62,30 %
SOGESIC SARL <sup>(3)</sup>	-	-	-	-	1 991 500	4,62 %
Famille PARTOUCHE	1 633 371	3,79%	1 564 881	3,63%	1 564 821	3,63 %
<b>Sous-total</b>	<b>30 473 371</b>	<b>70,71%</b>	<b>30 404 881</b>	<b>70,55%</b>	<b>30 404 821</b>	<b>70,55 %</b>
Public <sup>(4)</sup>	12 624 047	29,29%	12 692 537	29,45%	12 692 597	29,45 %
<b>TOTAL</b>	<b>43 097 418</b>	<b>100,00%</b>	<b>43 097 418</b>	<b>100,00 %</b>	<b>43 097 418</b>	<b>100,00 %</b>

(1) Il n'existe pas de droits de vote double.

(2) La SA FINANCIÈRE PARTOUCHE est une holding familiale. En date du 31 janvier 2007, elle a fusionné avec la SARL SOGESIC qui lui a apporté les 1 991 500 actions GROUPE PARTOUCHE que cette dernière possédait.

(3) La SARL SOGESIC était une centrale d'achat du Groupe détenue par des membres de la famille. En date du 31 janvier 2007, elle a fusionné avec la SA FINANCIÈRE PARTOUCHE en faisant apport de ses 1 991 500 actions GROUPE PARTOUCHE.

(4) Par courrier en date du 22 octobre 2007, la société Richelieu Finance Gestion Privée, agissant pour le compte de fonds communs de placement dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchie à la hausse le seuil de 5% du capital social et des droits de vote de la société GROUPE PARTOUCHE, et détenir 3 108 500 actions représentant 7,21 % du capital social et des droits de vote de GROUPE PARTOUCHE. À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant 5 % ou plus du capital ou des droits de vote, autres que ceux indiqués ci-dessus.

À la demande de GROUPE PARTOUCHE, la société Euroclear France a réalisé en date du 31 janvier 2008 une enquête auprès des intermédiaires détenant au moins 11 000 titres. Ce recensement a permis d'identifier 4 434 actionnaires représentant 27,2 % du capital. Compte tenu des 92 actionnaires inscrits au nominatif à la même date, il est ainsi établi qu'à cette date 99,88 % du capital total de GROUPE PARTOUCHE était détenu par 4 526 actionnaires.

En ce qui concerne l'actionnariat identifié par l'enquête Euroclear France, une très large part, de l'ordre de 88,6 %, est constituée par les investisseurs institutionnels.

Aucun titre n'est détenu par les salariés dans le cadre d'un plan.

A la connaissance de la société et à ce jour, il n'existe ni de pacte d'actionnaires ni aucun plan d'options et d'achat et de souscriptions d'actions.

Le nombre d'actions auto détenues à la clôture s'élevait à 19 166 titres.



## 18.2. Droits de vote différents

Il n'existe pas de droit de vote double. Les actions émises et en circulation disposent de droits de vote simple.

## 18.3. Informations sur le contrôle du capital social de la société

La société est contrôlée à hauteur de 66,92% du capital par l'actionnaire majoritaire Financière Partouche, société dont le capital est intégralement détenu par des membres de la famille Partouche. La famille Partouche, à travers le holding Financière Partouche et des personnes physiques, contrôle ainsi 70,71% du capital de GROUPE PARTOUCHE. Il n'existe pas de mesure particulière prise en vue d'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive.

## 18.4. Changement de contrôle

A notre connaissance, aucun pacte d'actionnaires ni aucune clause d'une quelconque convention comportant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions de GROUPE PARTOUCHE n'a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Il n'a pas non plus été fait état d'actions de concert.

# 19. Opérations avec des apparentés

Se reporter au chapitre 7.2 du présent Document.

Les éventuelles relations avec les entreprises associées sont réalisées selon des conditions normales de marché.

Par ailleurs, le rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées est présenté ci-dessous.

## **RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2007.**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

### **1. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS AU COURS DE L'EXERCICE**

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **1.1 Prime exceptionnelle au profit de Monsieur Patrick Partouche**

Votre Conseil de Surveillance a attribué à M. Patrick Partouche une prime exceptionnelle au titre de son mandat de Président du Directoire pour un montant brut de 1 094 261 € enregistré en charge d'exploitation.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance du 21 novembre 2006.

#### **1.2 Convention de collaboration pour prestation de services de siège**

Votre société a conclu avec la société ISPAR HOLDING SA une convention de collaboration pour prestation de services de siège. Au terme de cette convention, GROUPE PARTOUCHE SA s'engage à rétrocéder à ISPAR HOLDING SA 25% de la rémunération facturée par GROUPE PARTOUCHE SA au Casino du Lac Meyrin SA en contre partie des services de siège.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré une charge d'exploitation de 283 142 €.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance du 5 décembre 2006.

Membre du Conseil de surveillance concerné :

- Monsieur Isidore Partouche

### 1.3 Convention de conseil en gestion

Votre société a conclu avec la société SHALOM & CO un contrat de conseil en gestion. Au terme de cette convention, SHALOM & CO fournit à certaines filiales de GROUPE PARTOUCHE SA des prestations de conseil et une assistance dans les domaines de la gestion commerciale, administrative, financière, juridique, comptable et fiscale. Cette convention est conclue pour une durée initiale de 24 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré une charge d'exploitation de 470 500 €.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance du 5 décembre 2006.

Membre du Directoire concerné :

- Monsieur Hubert Benhamou, qui occupait le poste de Directeur Général et membre du Directoire avant sa démission à compter du 1<sup>er</sup> mai 2007.

### 1.4 Abandon de créance au profit de la SAS Grand Casino de Cabourg

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2007, votre société a consenti à la SAS Grand Casino de Cabourg un abandon de créance pour un montant de 772 300 €. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur une partie du compte courant que votre société détient sur la SAS Grand Casino de Cabourg.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance du 12 janvier 2007.

Membre du Directoire concerné :

- Monsieur Ari Sebag

### 1.5 Abandon de créance au profit de la SAS Casino de la Tremblade

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2007, votre société a consenti à la SAS Casino de la Tremblade un abandon de créance pour un montant de 18 000 €. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur une partie du compte courant que votre société détient sur la SAS Casino de la Tremblade.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance du 12 janvier 2007.

Membre du Directoire concerné :

- Monsieur Ari Sebag

### 1.6 Abandon de créance au profit de la SA Casino du Havre

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2007, votre société a consenti à la SA Casino du Havre un abandon de créance pour un montant de 5 150 000 €. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur une partie du compte courant que votre société détient sur la SA Casino du Havre.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance du 30 mars 2007.

Membres du Conseil de Surveillance et/ou du Directoire concernés :

- Monsieur Ari Sebag
- Monsieur Hubert Benhamou
- Madame Katy Zenou
- Monsieur Maurice Sebag

### 1.7 Rachat des actions de la SAS SOCIÉTÉ HOTEL INTERNATIONAL DE LYON (HIL SAS)

Votre société a acquis le 2 mai 2007 des actions de la société HIL auprès de diverses personnes physiques citées ci-dessous. Le prix de rachat de ces actions s'établit à 6200 € par action selon le détail suivant :

- Acquisition à Monsieur Isidore Partouche de 150 actions (représentant 0.75 % du capital de la SAS HIL) pour un prix de 930 000 € ;
- Acquisition à Monsieur Patrick Partouche de 50 actions (représentant 0.25 % du capital de la SAS HIL) pour un prix de 310 000 € ;
- Acquisition à Monsieur Richard Partouche de 50 actions (représentant 0.25 % du capital de la SAS HIL) pour un prix de 310 000 € ;
- Acquisition à Madame Katy Zenou de 50 actions (représentant 0.25 % du capital de la SAS HIL) pour un prix de 310 000 € ;
- Acquisition à Monsieur Ari Sebag de 50 actions (représentant 0.25 % du capital de la SAS HIL) pour un prix de 310 000 € ;
- Acquisition à Monsieur Hubert Benhamou de 50 actions (représentant 0.25 % du capital de la SAS HIL) pour un prix de 310 000 €.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance du 25 avril 2007.

### 1.8 Abandon de créance au profit de la SAS Grand Casino de la Trinité sur Mer

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2007, votre société a consenti à la SAS Grand Casino de la Trinité sur Mer un abandon de créance pour un montant de 722 000 €. Cette convention est assortie d'une clause de retour à meilleure fortune et a porté sur une partie du compte courant que votre société détient sur la SAS Grand Casino de la Trinité sur Mer.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil de Surveillance du 13 juillet 2007.

Membres du Directoire concernés :

- Monsieur Ari Sebag
- Monsieur Richard Partouche.

## 2. CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS CONCLUS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du Code de Commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

### 2.1 Convention d'intégration fiscale

Au cours de l'exercice clos au 31 octobre 2007, la convention d'intégration fiscale qui concernait 64 sociétés filiales, a été étendue aux 4 sociétés suivantes dont l'intégration portera effet à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2007 : HOTEL INTERNATIONAL DE LYON (HIL SAS), Société du Grand Casino de Cabourg SAS, Société du Grand Casino de Lyon (GCL SAS) et Partouche Spectacles et Productions (PSP SAS).

Cette convention d'intégration fiscale est faite en application des dispositions de l'article 223 A du Code général des Impôts.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré une économie d'impôt de 15 367 897 €.

### **2.2 Bail avec la SA Financière Partouche**

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 1998, votre société a conclu un bail avec la SA Financière Partouche. Ce bail a pour objet la location du siège social de votre société sis au 141 bis, rue de Saussure 75017 Paris. Un avenant au bail a été signé le 1<sup>er</sup> août 2002 compte tenu de l'agrandissement de la surface occupée par GROUPE PARTOUCHE SA. La durée de ce bail est désormais de neuf années, commençant à courir à compter du 1<sup>er</sup> août 2002 et se terminant le 31 juillet 2011, le loyer annuel est désormais fixé à 160 000 € hors taxe.

Au titre de cette convention, votre Société a enregistré une charge d'exploitation de 175 324 €.

### **2.3 Convention de gestion centralisée de trésorerie avec la SA Financière Partouche**

La SA Financière Partouche a été autorisée à participer à la convention de gestion centralisée de la trésorerie des sociétés du Groupe avec la SA Groupe Partouche dans les mêmes conditions que les filiales de votre société.

Au titre de cette convention, votre société a enregistré une charge d'intérêts financiers de 33 €.

### **2.4 Convention d'avance d'actionnaire avec la S.A. Financière Partouche**

Votre société a conclu le 26 août 2003 une convention d'avance d'actionnaire avec la SA Financière Partouche. Au titre de cette convention, la S.A. Financière Partouche a consenti à votre société une avance d'un montant de 100 000 000 € pour une durée de 7 ans et 3 mois à compter du 29 août 2003 puis prorogée par avenant jusqu'au 30 novembre 2012. Cette avance est rémunérée au taux de l'Euribor 6 mois plus 2%.

Au titre de cette convention, la SA Financière Partouche a refacturé à votre société des intérêts financiers pour 5 997 378 € et des frais de couverture de taux d'intérêt pour 35 894 €.

### **2.5 Autorisation d'exploitation de marque au profit de la SA PARTOUCHE INTERACTIVE**

Votre société a concédé à la SA PARTOUCHE INTERACTIVE, la licence exclusive d'exploitation de la marque française "GROUPE PARTOUCHE". Cette licence donne le droit à la SA PARTOUCHE INTERACTIVE de fabriquer et/ou de vendre la totalité des services et produits couverts par la marque dans les secteurs de l'Internet, de la télévision, de la téléphonie mobile et fixe, ainsi que tout support de communication électronique présent ou à venir. Cette convention est entrée en vigueur le 11 avril 2006 et s'étend sur une durée de dix ans. En application de cette convention, la SA PARTOUCHE INTERACTIVE paye à GROUPE PARTOUCHE SA une redevance de licence égale à 15 % du chiffre d'affaires hors taxes, des services et produits fabriqués et/ou vendus sous la marque par la licenciée.

Au titre de cette convention, votre Société a enregistré un produit d'exploitation de 3 944 €.

Marseille et Sceaux, le 28 février 2008

Fiduciaire MCR  
Jean-Louis Mathieu

José David

## 20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur

### 20.1. Informations financières historiques

En application de l'article 28 du Règlement (CE) N°809/2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2006 établis selon les normes IFRS / IAS telles qu'adoptées par l'Union Européenne et le rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2006 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 avril 2007 sous le n° D.07-0266 en pages 84 et suivantes ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2005 établis selon les règles et principes comptables français et le rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2005 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 avril 2006 sous le n° D.06-0224 en pages 46 et suivantes ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2005 et le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux pour l'exercice clos le 31 octobre 2005 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 6 avril 2006 sous le n° D.06-0224 en pages 78 et suivantes ;
- les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2006 et le rapport des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux de l'exercice clos le 31 octobre 2006 qui figurent dans le document de référence de la Société déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 avril 2007 sous le n° D.07-0266 en pages 126 et suivantes.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de la Société ([www.partouche.com](http://www.partouche.com)) et de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

## 20.2. États financiers

### 20.2.1 États financiers du Groupe au 31 octobre 2007

#### Compte de résultat consolidé

<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b> En milliers d'euros au 31 octobre (sauf les données par action)	Notes	2007	2006
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>20</b>	<b>510 898</b>	<b>511 675</b>
Achats et charges externes	21	(146 091)	(140 538)
Impôts et taxes		(27 258)	(28 931)
Charges de personnel	22	(206 921)	(207 638)
Amortissements et dépréciations sur immobilisations		(44 400)	(45 870)
Autres produits et charges et opérationnels courants		(10 403)	(10 418)
<b>Résultat Opérationnel courant</b>	<b>24</b>	<b>75 825</b>	<b>78 280</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	24	(1 692)	(4 972)
Résultat sur cession de participations consolidées	23	(2 766)	10 042
Dépréciation des immobilisations	5 - 6	(6 304)	(2 161)
<b>Résultat Opérationnel non courant</b>	<b>24</b>	<b>(10 762)</b>	<b>2 909</b>
<b>Résultat Opérationnel</b>		<b>65 063</b>	<b>81 189</b>
<b>Résultat Financier</b>	<b>25</b>	<b>(21 258)</b>	<b>(22 489)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>43 805</b>	<b>58 700</b>
Impôts sur les bénéfices	27	(18 015)	(20 825)
<b>Résultat après impôt</b>		<b>25 790</b>	<b>37 875</b>
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	7	(2 001)	(1 805)
<b>Résultat Net Total</b>		<b>23 789</b>	<b>36 071</b>
<b>Dont part du Groupe</b>		<b>14 259</b>	<b>28 670</b>
Dont part des minoritaires		9 530	7 400
<b>Résultat net par action part du Groupe</b>		<b>0.33086</b>	<b>0.66524</b>
Dividende distribué part action		-	-
Nombre d'actions utilisé pour le calcul du résultat par action		43 097 418	43 097 418

## Bilan consolidé (valeurs nettes)

<b>ACTIF Net</b> En milliers d'euros au 31 octobre	Notes	2007	2006
Immobilisations incorporelles	4	9 599	8 884
Ecart d'acquisition	5	407 747	404 301
Immobilisations corporelles	6	414 801	420 005
Participations dans des sociétés mises en équivalence	7	7 670	7 473
Autres actifs financiers non courants	8	4 014	33 611
Impôts différés actifs	27	1 988	2 280
Autres actifs non courants	9	4 987	618
<b>TOTAL ACTIFS NON COURANTS</b>		<b>850 806</b>	<b>877 172</b>
Stocks et en-cours	10	7 840	8 072
Clients et autres débiteurs	11	36 633	39 371
Créances d'impôt sur les bénéfices		8 099	5 038
Instruments financiers dérivés		2 973	545
Autres actifs courants	12	15 234	15 050
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13	128 824	105 186
<b>TOTAL ACTIFS COURANTS</b>		<b>199 604</b>	<b>173 261</b>
Actifs destinés à être cédés	30	572	12 799
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 050 982</b>	<b>1 063 232</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>En milliers d'euros au 31 octobre</b>	<b>Notes</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Capital social		86 195	86 195
Actions propres		(169)	(169)
Primes liées au capital		9 411	9 411
Réserves consolidées		194 241	147 260
Réserves de conversion		(627)	(151)
Résultat de l'exercice		14 259	28 670
<b>CAPITAUX PROPRES GROUPE</b>		<b>303 310</b>	<b>271 216</b>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>		<b>30 459</b>	<b>32 336</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>14</b>	<b>333 768</b>	<b>303 552</b>
Dettes financières non courantes	17	431 292	503 045
Engagements envers le personnel	15	6 035	4 185
Autres provisions non courantes	16	19 136	13 592
Impôts différés passifs	27	32 673	32 719
Autres passifs non courants	18	9 737	10 339
<b>TOTAL PASSIFS NON COURANTS</b>		<b>498 872</b>	<b>563 880</b>
Instruments financiers dérivés		-	-
Dettes financières courantes	17	50 686	45 934
Provisions courantes	16	1 945	1 138
Fournisseurs et autres créditeurs	19	99 261	91 089
Dettes d'impôt courant		63 461	51 714
Autres passifs courants	18	2 990	4 088
<b>TOTAL PASSIFS COURANTS</b>		<b>218 341</b>	<b>193 963</b>
Passifs destinés à être cédés	30	-	1 837
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 050 982</b>	<b>1 063 232</b>

(Nombre d'actions en circulation au 31 octobre 2007 et au 31 octobre 2006 : 43 097 418)



## Tableau de flux financiers consolidés

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
<b>Résultat net total</b>	<b>23 789</b>	<b>36 071</b>
<b>Ajustements :</b>		
Élimination de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	2 001	1 805
Élimination de la charge (produit) d'impôt	18 015	20 804
Élimination des amortissements, dépréciation et provisions	54 969	47 349
Élimination des profits et pertes de réévaluation à la juste valeur	(573)	-
Élimination des résultats de cessions d'actifs	4 126	(4 659)
Élimination des charges (produits) d'intérêt nettes	26 900	24 369
Élimination des produits de dividendes	(14)	(14)
<b>Incidence de la variation du BFR</b>	<b>17 876</b>	<b>9 910</b>
Intérêts versés	(28 999)	(25 522)
Impôts payés	(16 148)	(27 665)
Flux de trésorerie d'exploitation des activités en cours de cession	-	(1 816)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>	<b>101 942</b>	<b>80 629</b>
Acquisitions de titres de participations nettes de trésorerie acquise	(8 410)	(8 601)
Cessions de sociétés consolidées nettes de trésorerie cédée	9 643	1 766
Incidence des autres variations de périmètre	694	1
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(1 428)	(1 032)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(41 002)	(41 062)
Acquisition d'actifs financiers	(1 012)	1 318
Prêts et avances consentis	(968)	(629)
Cession d'immobilisations incorporelles	192	-
Cession d'immobilisations corporelles	339	5 418
Cession d'actifs financiers	35 988	68
Remboursements reçus sur prêts	667	348
Intérêts encaissés	2 088	1 144
Dividendes reçus	14	14
Variation nette des placements court terme	238	(158)
Flux de trésorerie d'investissement des activités en cours de cession	9	(246)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<b>(2 948)</b>	<b>(41 649)</b>
Augmentation de capital souscrite par les intérêts minoritaires	-	329
Emission d'emprunts	540	6 565
Remboursement d'emprunts	(67 333)	(47 929)
Dividendes payés aux minoritaires	(8 319)	(9 736)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>(75 112)</b>	<b>(50 770)</b>
Incidence de la variation des taux de change	29	(521)
<b>Variation de la trésorerie</b>	<b>23 911</b>	<b>(12 311)</b>
<b>Trésorerie d'ouverture</b>	<b>104 801</b>	<b>117 113</b>
<b>Trésorerie de clôture</b>	<b>128 712</b>	<b>104 801</b>

Les commentaires sur tableau de flux sont en note 26.

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

En milliers d'euros au 31 octobre	Capital	Actions prope	Primes liés au capital	Réserves Consolidés	Réserves de conversion Groupe	Capitaux propres Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 31 octobre 2005</b>	<b>86 195</b>	<b>(169)</b>	<b>9 411</b>	<b>145 143</b>	<b>(23)</b>	<b>240 557</b>	<b>33 642</b>	<b>274 200</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	(9 851)	(9 851)
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente 1 989		-	-	-	1 941	-	1 941	48
Engagement de rachat d'intérêts minoritaires (2 680)		-	-	-	-	-	-	(2 680)
Autres variations 3 824		-	-	-	175	(128)	47	3 777
Résultat de l'exercice 2006	-	-	-	28 670	-	28 670	7 400	36 071
<b>Capitaux propres au 31 octobre 2006</b>	<b>86 195</b>	<b>(169)</b>	<b>9 411</b>	<b>175 930</b>	<b>(151)</b>	<b>271 216</b>	<b>32 336</b>	<b>303 552</b>
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	-	(8 060)	(8 060)
Variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente 9 297		-	-	-	9 081	-	9 081	216
Autres variations 5 190		-	-	-	9 230	(476)	8 754	(3 564)
Résultat de l'exercice 2007	-	-	-	14 259	-	14 259	9 531	23 790
<b>Capitaux propres au 31 octobre 2007</b>	<b>86 195</b>	<b>(169)</b>	<b>9 411</b>	<b>210 404</b>	<b>(627)</b>	<b>303 310</b>	<b>30 459</b>	<b>333 768</b>

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers consolidés.

## Notes annexes aux comptes consolidés

## Présentation Générale

Dans les notes aux états financiers ci-après, les termes "GROUPE PARTOUCHE", "le Groupe", définissent l'ensemble du Groupe et ses filiales consolidées. GROUPE PARTOUCHE SA définit la société mère du GROUPE PARTOUCHE.

GROUPE PARTOUCHE est une société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier du code de commerce. Elle a son siège au 141 bis rue de Saussure à Paris 17<sup>ème</sup> arrondissement et est cotée à la Bourse de Paris depuis Mars 1995.

GROUPE PARTOUCHE S.A., la société et ses filiales, sont organisées autour des métiers du Casino, hôtels. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire de GROUPE PARTOUCHE SA le 29 janvier 2008.

Conformément à la législation française, les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 octobre 2007 seront soumis à l'approbation des actionnaires du Groupe lors de l'assemblée générale des actionnaires convoquée le 2 avril 2008.

## Note 1. Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice 2007, le périmètre de consolidation du groupe a connu comme évolution remarquable la cession du casino de Saint-Julien, avec déconsolidation au 31 mars 2007.

À la fin du 1<sup>er</sup> semestre, GROUPE PARTOUCHE a procédé à la cession de sa participation dans la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes pour un montant de 36 millions d'euros.

Au cours de l'exercice 2007, GROUPE PARTOUCHE a poursuivi le développement de son activité nouvelle, Partouche Interactive :

- par la création de sociétés nouvelles à Gibraltar visant au développement du Groupe sur les supports de diffusion numérique et des médias électroniques dans le domaine du jeu
- par l'acquisition de la société "World Series of Backgammon".

Enfin, GROUPE PARTOUCHE a créé une société nouvelle, Partouche Spectacle et Divertissement, visant à asseoir le rôle prépondérant du Groupe dans l'organisation de manifestation culturelle de qualité.

L'ensemble des impacts de ces variations de périmètre significatives vous est indiqué dans la note 3 Évolution du périmètre de consolidation.

## Note 2. Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués par le Groupe

### Référentiels

Les comptes consolidés de GROUPE PARTOUCHE sont établis conformément aux normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne.

Les informations financières ont été établies sur toutes les périodes présentées en application des mêmes règles de reconnaissance, d'évaluation et de comptabilisation, en conformité avec la norme IFRS 1 relative à la première adoption des normes IFRS.

### 1. Normes et interprétations IFRS/IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee)

Les normes et interprétations suivantes dont l'application est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2006 ne s'appliquent pas aux activités du Groupe :

- Amendement de la norme IAS 19 relative aux écarts actuariels
- Amendement de la norme IAS 21 relative aux investissements nets dans les activités à l'étranger
- Amendements de la norme IAS 39 relatifs aux "contrats de garantie financière", à "l'option juste valeur", et à la "couvertures de flux de trésorerie au titre de transactions intra-groupes futures"
- IFRIC 4 "Déterminer si un accord contient une location"
- IFRS 6 " Prospection et évaluation de ressources minérales
- IFRIC 5 " Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au démantèlement, à la remise en état et à la réhabilitation de l'environnement"
- IFRIC 6 "Passifs résultant de la participation à un marché spécifique - déchets d'équipements électriques et électroniques"
- IFRIC 7 "Application de l'approche du retraitement dans le cadre d'IAS 29 "Information financière dans les économies hyperinflationnistes"
- IFRIC 8 "Champs d'application d'IFRS 2 - Paiements fondés sur des actions et assimilés"
- IFRIC 9 " Réexamen des instruments dérivés incorporés"
- IFRIC 10 "États financiers intermédiaires et perte de valeur"

Le groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations publiées par l'IASB dont l'application n'est pas encore obligatoire pour la préparation des états financiers consolidés au 31 octobre 2007 :

- Amendement de la norme IAS 1 relative à l'information sur la gestion du capital
- IFRS 7 " Instruments financiers : informations à fournir"
- IFRS 8 "Secteurs opérationnels"
- IFRIC 11 "Transactions de parts de groupe et d'actions rachetées par la société émettrice"
- IFRIC 12 "Concessions de services"
- IFRIC 13 "Programmes de fidélisation client"
- IFRIC 14 «Limitation de l'actif au titre des prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction"

## 2. Présentation des états financiers consolidés

Afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle de l'entreprise, GROUPE PARTOUCHE a souhaité introduire à compter du 31 octobre 2006, deux agrégats intermédiaires dans sa publication : le Résultat Opérationnel Courant et le Résultat Opérationnel Non Courant.

### Résultat opérationnel courant :

Cet agrégat correspond au résultat opérationnel avant prise en compte de dépréciation d'écarts d'acquisition et des autres produits et charges opérationnels non courants définis de la manière suivante : Résultat net de cessions d'éléments d'actifs, et les éléments inhabituels correspondants à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature, ou leur montant.

La constitution de ces agrégats nouveaux a conduit également le Groupe à opérer à des reclassements non significatifs, liés à une analyse par nature différente des postes "autres charges et produits opérationnels courants et non courants". Conformément aux dispositions de la norme IAS1, ces changements de présentations ont été appliqués à l'ensemble des périodes présentées. La note 24 précise les retraitements opérés.

### Principes d'élaboration, jugements et estimations comptables

Les comptes consolidés sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont inscrits, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2004, sur la base de leur juste valeur, à savoir :

- les instruments financiers dérivés
- les actifs financiers disponibles à la vente.

GROUPE PARTOUCHE clôture ses comptes au 31 octobre. Les filiales qui ne clôturent pas au 31 octobre établissent des états financiers intermédiaires à cette date.

Les filiales acquises sont consolidées dans les états financiers du groupe à compter de la date de leur acquisition, à compter de la date d'établissement du bilan consolidé le plus récent.

La préparation des états financiers nécessite, de la part de Groupe Partouche, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact tant sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges que sur les informations données dans les notes annexes. Les estimations et hypothèses sont réalisées à partir des données historiques comparables et d'autres facteurs considérés comme raisonnables aux vues des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu dans le cadre de la détermination des valeurs comptables. La direction du Groupe revoit ces estimations et hypothèses de façon continue afin de s'assurer de leur pertinence au regard de la situation économique actuelle. En fonction de l'évolution de ces hypothèses, les éléments figurant dans ses futurs états financiers pourraient être différents des estimations actuelles. L'impact des changements d'estimations comptables est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes les périodes futures affectées.

Les principales règles d'estimations appliquées par le Groupe sont présentées ci-dessous et concernent :

- La valorisation au bilan des actifs corporels, incorporels et écarts d'acquisition. Le Groupe revoit de manière régulière certains indicateurs qui conduiraient, le cas échéant à un test de dépréciation.
- La détermination des impôts différés et le niveau de reconnaissance des actifs d'impôts différés selon les principes suivants. La Direction a établi un plan de recouvrabilité des impôts permettant d'estimer le montant des impôts différés actifs pouvant être reconnus au bilan consolidé du Groupe.
- La détermination par le Groupe de la provision pour retraite et avantages assimilés et de la charge liée est dépendante des hypothèses utilisées dans le calcul actuariel de la provision.
- L'analyse des risques et litiges, y compris l'estimation de la probabilité des dénouements des litiges en-cours et à venir, qui sont, par leur nature, dépendants d'évènements futurs nécessairement incertains.

### **Méthodes de consolidation**

L'intégration globale est pratiquée pour toutes les filiales dont le Groupe détient directement et indirectement le contrôle exclusif.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un ou plusieurs autres partenaires sont consolidées par intégration proportionnelle. Cette méthode est appliquée aux sociétés SA du Casino de GRASSE et SC du Casino de GRASSE.

Les entreprises dans lesquelles le GROUPE PARTOUCHE exerce une influence notable sont consolidées par mise en équivalence.

Le compte de résultat consolidé intègre les comptes de résultat des sociétés acquises à compter de leur date d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition.

### **Méthode de conversion**

#### **1. Conversion des états financiers des sociétés étrangères**

Les états financiers consolidés sont présentés en Euros qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société.

Les comptes des sociétés étrangères sont tenus dans la monnaie fonctionnelle de chaque filiale. Les postes de bilan sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les postes de capitaux propres sont convertis aux taux historiques; l'écart résultant des variations par rapport à l'exercice précédent est accumulé dans la rubrique "écarts de conversion" inscrite dans les capitaux propres.

Les postes du compte de résultat et les flux de trésorerie sont convertis sur la base des taux moyens de l'exercice.

#### **2. Traduction des opérations en devises**

Les créances et dettes exprimées en devises au bilan de clôture de l'exercice sont converties aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits, charges et flux sont exprimés au taux en vigueur lors de leur comptabilisation. Les profits et pertes latents résultant de la conversion des actifs et passifs sont inscrits au compte de résultat.

### 3. Principaux cours de conversion

Les principaux taux de change appliqués hors zone euros sont les suivants :

Devises / Euro	Taux clôture 31/10/2007	Taux moyen 31/10/2007	Taux clôture 31/10/2006	Taux moyen 31/10/2006
USD Dollar US	1,4447	1,344310	1,2696	1,2352
CHF Franc suisse	1,6762	1,632800	1,5887	1,5650
MAD Dirham marocain	11,323	11,18091	11,067	11,006
TND Dinar tunisien	1,7784	1,73156	1,6871	1,6508
EGP Livre égyptienne	7,968	7,65717	7,2714	7,1095
GBP Livre sterling	0,6973	0,67765	NA	NA

### Immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles regroupent notamment les droits acquis d'exploitation de licences, de clientèles et les droits aux baux.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie ne sont pas amorties. Compte tenu des secteurs d'activité du Groupe, elles constituent des éléments d'actifs dont il est possible de vérifier l'évolution de la valeur et font l'objet de tests de dépréciation périodiques.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie définie sont amorties sur la durée probable d'utilisation et dépréciées en cas d'indication de perte de valeur.

### Écarts d'acquisition

Lors de l'acquisition des titres d'une société consolidée, les éléments d'actif et de passif identifiables sont évalués à leur juste valeur totale en fonction de l'usage prévu par le Groupe. Les actifs et passifs correspondants sont donc reconnus au bilan consolidé pour leur valeur réévaluée.

Les écarts d'acquisition inscrits à l'actif du Bilan représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs et passifs éventuels identifiables. Sont incluses dans le coût d'acquisition des titres toutes les dépenses représentant des coûts externes directement liés à l'acquisition.

Dans l'activité casinotière, les opérations de croissance externe donnent lieu à l'apparition d'écarts d'acquisition positifs, car les casinos acquis ont habituellement une activité dans le seul domaine des jeux traditionnels. C'est en tenant compte de la rentabilité future notamment liée à la probabilité d'obtention des machines à sous que l'écart d'acquisition, sous déduction des éléments spécifiques qui auraient pu être affectés à des postes d'actifs, se justifie.

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de test de dépréciation chaque année ou plus fréquemment s'il existe des indices de perte de valeur identifiée. Pour réaliser le test de dépréciation, chaque écart d'acquisition est alloué à l'unité génératrice de trésorerie (UGT) ou au groupe d'UGT qui représente le niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour les besoins de gestion interne.

Conformément à la norme IAS 36, une dépréciation comptabilisée sur un écart d'acquisition ne peut jamais faire l'objet d'une reprise.

## Immobilisations corporelles

### 1. Évaluation

Les immobilisations corporelles du Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les coûts d'emprunt directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production de certains actifs jusqu'à leur date de mise en service sont comptabilisés en charge financière dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les immobilisations sont évaluées à chaque arrêté selon le modèle du coût amorti : au coût moins les amortissements et toutes dépréciations.

Le Groupe possède de l'immobilier de placement pour lequel il a maintenu la méthode du coût.

### 2. Méthode et durée d'amortissement

Le mode d'amortissement principalement utilisé dans le Groupe est le mode linéaire.

Les terrains ne sont pas amortis. Les amortissements sont pratiqués en fonction de l'utilisation attendue des actifs. Les principales durées d'utilité s'inscrivent dans les fourchettes suivantes :

- |  |             |
|--|-------------|
| • Constructions - structures           | 20 à 50 ans |
| • Constructions - fluides              | 15 à 20 ans |
| • Constructions - aménagements         | 8 à 15 ans  |
| • Installations générales, agencements | 5 à 10 ans  |
| • Autres immobilisations               | 3 à 7 ans   |

Par ailleurs, au sein du Groupe, l'amortissement des machines à sous s'effectue en mode linéaire sur cinq ans et les jetons et plaques sur dix ans.

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité des actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture. La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable lorsque la valeur comptable de l'actif est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

Les pertes ou les profits sur cession d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé. Ils sont comptabilisés au compte de résultat au sein des "autres produits et charges opérationnels courants", ou en "autres produits et charges opérationnels non courants", suivant les principes décrits précédemment.

## Participations dans des sociétés mises en équivalence

Dans cette rubrique sont présentées les participations dans des entreprises associées, lesquelles sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation est initialement comptabilisée au coût. Ainsi, la valeur comptable est augmentée ou diminuée pour comptabiliser la quote-part de l'investisseur dans les résultats de l'entreprise détenue après la date d'acquisition.

L'écart d'acquisition lié à ces entités est inclus dans la valeur comptable de la participation.

## Actifs financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers selon les catégories suivantes : actifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat, prêts et créances, et actifs financiers disponibles à la vente. La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La Direction détermine la classification de ses actifs financiers lors de leur comptabilisation initiale et la reconsidère à chaque clôture.

### 1. Actifs et passifs financiers à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat

Un actif financier est classé dans cette catégorie s'il a été acquis principalement dans le but d'être revendu à court terme ou s'il a été désigné comme tel par la Direction. Les instruments dérivés sont désignés comme détenus à des fins de transaction, sauf s'ils sont qualifiés d'opérations de couverture. Tous les instruments dérivés détenus par le Groupe sont désignés comme instruments de couverture. Les actifs rattachés à cette catégorie sont classés dans les actifs courants dès lors qu'ils sont détenus à des fins de transaction, ou que leur réalisation est attendue dans les douze mois suivant la clôture.

### 2. Actifs détenus jusqu'à échéance

Les actifs détenus jusqu'à échéance sont des actifs financiers non dérivés, autres que les prêts et les créances, ayant une échéance fixée, dont les paiements sont déterminés ou déterminables, et que le Groupe a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à cette échéance. Ces actifs sont comptabilisés initialement à la juste valeur puis au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ils font l'objet de tests de dépréciation en cas d'indication de perte de valeur. Une dépréciation est comptabilisée si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable estimée.

### 3. Prêts, créances et dettes émis par l'entreprise

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à douze mois après la date de clôture, qui sont classés sous la rubrique "Autres actifs financiers non courants".

### 4. Actifs financiers disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente sont les instruments dérivés rattachés à cette catégorie ou ceux qui ne sont rattachés à aucune autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs non courants à moins que la Direction n'entende vendre ces actifs dans les douze mois suivant la date de clôture.

Les placements dans des instruments de capitaux propres pour lesquels la Société détient moins de 20 % des actions en circulation ou des droits de vote de l'entité émettrice, et qui ne sont ni contrôlés, ni sous influence notable de la Société, sont classifiés comme actifs financiers disponibles à la vente et sont comptabilisés sous l'intitulé "Autres actifs financiers non courants" dans les actifs non courants. Les instruments cotés sont évalués à la juste valeur et les variations de juste valeur sont constatées directement en capitaux propres. Les instruments non cotés sont comptabilisés comme suit :

- si la juste valeur des instruments non cotés est déterminable par des techniques d'évaluation appropriées à la nature du titre, ils sont comptabilisés à la juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées directement en capitaux propres,
- si la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable, les instruments sont évalués au coût.

Les gains ou pertes constatés sur les ventes de titres de participation sont enregistrés dans le compte de résultat consolidé. Toute dépréciation représentant une perte de valeur autre que temporaire est enregistrée sur la période pendant laquelle survient cette perte de valeur. Le Groupe évalue à chaque clôture s'il existe des éléments probants démontrant la perte de valeur d'un actif financier ou d'un groupe d'actifs financiers.



### Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition. Le coût des stocks vendus est déterminé selon la méthode du "premier entré, premier sorti". Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable des stocks est supérieure à leur valeur nette de réalisation.

### Créances clients et autres débiteurs

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, fondée sur leur probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée.

### Impôts différés

Le Groupe calcule ses impôts conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Les impôts différés sont déterminés à chaque clôture pour chaque entité fiscale selon la méthode du report variable sur la base de la situation fiscale de chaque société ou du résultat d'ensemble des sociétés comprises dans les périmètres d'intégration fiscale.

Les impôts différés sont calculés en appliquant les derniers taux d'impôts votés à la date de clôture applicables à la période de renversement des différences temporaires.

Les actifs d'impôts différés relatifs aux reports déficitaires et aux amortissements réputés différés ne sont reconnus que si l'entité fiscale a une assurance raisonnable de les récupérer au cours des années ultérieures.

Tous les passifs d'impôts différés sont comptabilisés sauf si l'impôt résulte de la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition.

En application d'IAS 12 paragraphe 39, le Groupe n'a pas constaté d'impôt différé passif relatif à la différence entre la valeur comptable des participations mises en équivalence et leurs bases fiscales.

Les impôts différés sont classés en actifs et passifs non courants.

### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La ligne "Trésorerie et équivalents de trésorerie" inclut les liquidités ainsi que l'ensemble des placements de trésorerie immédiatement disponibles.

Ces placements se font sur des supports monétaires de type SICAV ou Fonds Communs de Placement dont la valeur n'est pas soumise à l'évolution des cours boursiers, et sont facilement convertibles en un montant de trésorerie soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs financiers détenus à des fins de transaction et sont évalués à leur juste valeur, et les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

La trésorerie présente dans le tableau des flux de trésorerie consolidés comprend la trésorerie et les équivalents de trésorerie tels que définis ci-dessus, nets des découverts bancaires courants qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe.

### Activités cédées ou en cours de cession

Une activité est considérée comme cédée ou en cours de cession quand elle représente une activité distincte et significative pour le groupe, et que la vente soit hautement probable. Les activités cédées ou en cours de cession sont présentées sur une seule ligne du compte de résultat comprenant le résultat net après impôt jusqu'à la date de cession. De même, les flux de trésorerie générés par les activités cédées ou en cours de cession sont présentés sur une ligne distincte de chaque flux du tableau des flux de trésorerie consolidés.

## Dettes financières

Les dettes financières sont comptabilisées à leur valeur nominale, nettes des primes et frais d'émission connexes. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, la différence entre le coût et la valeur du remboursement étant comptabilisée dans le compte de résultat sur la durée des emprunts.

Le coût de l'endettement financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes. Aucun coût financier n'est incorporé aux coûts des actifs.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les produits provenant des dividendes sont comptabilisés dans le compte de résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

## Provisions

Une provision est constituée lorsque, à la date de clôture, le Groupe a une obligation résultant d'un événement passé et dont il est probable qu'elle engendrera une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques futurs dont le montant peut être estimé de façon fiable.

L'obligation peut découler d'un contrat de dispositions légales ou réglementaires ou de toute jurisprudence, ou encore être implicite dès lors que, par ses pratiques passées, par sa politique affichée ou par une déclaration récente suffisamment explicite, le Groupe a créé chez ces tiers une attente fondée qu'il assumera ce passif.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Si le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, aucune provision n'est comptabilisée.

Si l'effet de l'actualisation est significatif, le montant de la provision comptabilisée correspond à la valeur actualisée des dépenses que le Groupe s'attend à devoir encourir pour éteindre l'obligation correspondante.

Pour déterminer les dénouements possibles des litiges et des risques fiscaux, la Direction s'appuie sur l'évaluation réalisée par des conseils externes connaissant chaque dossier ainsi que sur les jurisprudences connues.

## Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur ; ils sont ensuite réévalués à leur juste valeur. La méthode de comptabilisation du profit ou de la perte afférents dépend de la désignation du dérivé en tant qu'instrument de couverture et, le cas échéant, de la nature de l'élément couvert.

Le Groupe désigne certains dérivés comme :

- des couvertures de la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés ou d'un engagement ferme (couverture de juste valeur),
- des couvertures d'un risque spécifique associé à un actif ou un passif comptabilisé ou à une transaction future hautement probable (couverture de flux de trésorerie),
- des couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger (couverture d'un investissement net).

Le Groupe utilise des instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie pour gérer les risques sur les flux financiers liés à des emprunts à taux variable.

La mise en œuvre d'une comptabilité de couverture requiert, selon IAS 39, de démontrer et documenter l'efficacité de la relation de couverture lors de sa mise en place et tout au long de sa vie. L'efficacité de la couverture sur le plan comptable est vérifiée par le rapport des variations de valeur du dérivé et du sous-jacent couvert.

Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de marché à la date de la clôture. La valeur de marché est établie par référence à des données de marché et selon des modèles communément utilisés.

Lors de la "première application" des normes IAS 39, les justes valeurs des instruments de couverture ont été comptabilisées en capitaux propres au sein des "Réserves consolidées". L'impact de la première application de ces normes s'est traduit avant effet d'impôt par une minoration des capitaux propres de 3 565 K€ au 1er novembre 2004 qui concerne entièrement les capitaux propres Groupe.

Dans le cas de la couverture de la charge d'intérêt futur, la dette financière couverte reste comptabilisée au coût amorti, la variation de valeur de la part efficace de l'instrument de couverture étant enregistrée dans les capitaux propres au sein des "Réserves consolidées".

La variation de la valeur de la partie inefficace des instruments de couvertures est enregistrée en résultat financier.

## Avantages Postérieurs à l'Emploi

### 1. Plans de retraite

Le Groupe a mis en place différents plans de retraite à cotisations ou à prestations définies.

La provision comptabilisée au bilan au titre des plans à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, diminuée de la juste valeur à la date de clôture des actifs du plan, ajustée des profits ou pertes actuariels non comptabilisés, et diminuée du coût des services passés. La provision relative aux plans à prestations définies est calculée annuellement selon la méthode des unités de crédits projetées selon la méthode des unités de crédits projetées. La valeur actualisée des obligations au titre des plans à prestations définies est déterminée en actualisant les décaissements futurs avec un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie, correspondant à la devise, et au calendrier estimé de versement des prestations.

Pour les plans à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des compagnies d'assurances privées ou publiques sur une base obligatoire, contractuelle ou volontaire. Les obligations du Groupe se limitent aux contributions versées. Les cotisations sont inscrites en charge lorsqu'elles sont dues. Les cotisations payées d'avance sont différées à l'actif dans la mesure où le paiement d'avance aboutira à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

### 2. Autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi

La quasi-totalité des salariés de la Société est couverte par des plans de prestations d'assurance maladie et d'assurance vie financés par les pouvoirs publics. Par conséquent, la Société n'a pas d'engagement significatif à l'égard de ses employés en termes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les retraites et, en conséquence, aucune provision n'est constituée à ce titre.

### Contrats de Location

Les contrats de locations référencés au niveau de l'ensemble du Groupe, sont en très grande partie des contrats de location simple en vertu desquels une partie importante des risques et des avantages inhérents à la propriété est conservée par le bailleur. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges de manière linéaire sur la durée des contrats. Seuls les contrats de crédit bail immobiliers significatifs sont retraités. Ils donnent lieu à la comptabilisation à l'actif du bien loué et au passif d'une dette financière. Ces actifs sont amortis conformément au plan défini par le Groupe sur les immobilisations concernées.

### Compte de Résultat

A compter de la présente publication, le résultat opérationnel est désormais décomposé en deux agrégats : le résultat opérationnel courant et le résultat opérationnel non courant. Le résultat opérationnel courant regroupe l'ensemble des charges et produits directement liés aux activités du Groupe dans la mesure où ces éléments sont récurrents, usuels ou habituels du cycle d'exploitation ou qu'ils résultent d'événements ou de décisions ponctuels liés aux activités du Groupe. Le résultat opérationnel non courant comprend tous les événements non récurrents et inhabituels du cycle d'exploitation : il comprend donc les dépréciations des actifs immobilisés (impairments), le résultat net de cession de participations consolidées, le résultat net de cession d'éléments d'actif et les autres produits et charges opérationnels divers non courants non liés au cycle d'exploitation habituel.

### Informations Sectorielles

L'information sectorielle de premier niveau est établie en fonction de l'analyse des principaux secteurs d'activités du Groupe. Le Groupe considère que ces sociétés d'exploitation tant casinotières qu'hôtelières ont une activité unique concourant à l'offre d'un service global à destination de ces clients. En effet, de nombreuses contraintes sont attachées à l'exploitation des casinos qui sont, selon la réglementation des jeux, des établissements comportant trois activités distinctes : le jeu, le spectacle et la restauration, réunis sous une direction unique. Les cahiers des charges à respecter incluent donc des prestations annexes indissociables de l'activité principale qu'est le jeu. Par ailleurs, les appels d'offres des communes incluent de plus en plus souvent l'obligation d'assurer une prestation hôtelière. En conséquence, le Groupe n'utilisant pas d'autre indicateur opérationnel pour gérer ses activités, la communication est limitée à une ventilation du chiffre d'affaires par activité et par zone géographique.

Les segments déterminés par le Groupe consistent en un regroupement par société sur la base d'une activité commune comme suit :

- Secteur Casinotiers
- Secteurs Hôtelières
- Secteurs autres activités

L'information sectorielle de second niveau repose sur un découpage par grandes régions géographiques des zones sur lesquelles s'exerce l'activité du Groupe :

- France
- Europe hors France
- Reste du monde

### Particularités dans les règles comptables

1. Le plan comptable des casinos (arrêté du 27 février 1984) implique l'application de règles particulières en ce qui concerne les subventions d'investissement issues du prélèvement à employer. Le prélèvement à employer correspond aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos par l'application du nouveau barème de prélèvement progressif (27 novembre 1986) qui doivent être consacrées à concurrence de 50 % à des travaux d'investissement destinés à l'amélioration de l'équipement touristique dans les conditions fixées par décret. Les subventions d'investissement figurant dans les capitaux propres des comptes sociaux des filiales sont inscrits dans le poste "Autres passifs courants" du bilan consolidé.
2. Le GROUPE PARTOUCHE procède au provisionnement des jackpots progressifs à la clôture de l'exercice. Cette provision est comptabilisée dans le poste "Provisions courantes" du bilan consolidé.
3. Depuis la clôture au 31 octobre 1997 et afin de se conformer à une interprétation du plan comptable des "casinos des stations balnéaires, thermales et climatiques", les casinos du GROUPE PARTOUCHE ne comptabilisent pas les valeurs faciales d'inventaire des jetons et plaques en disponibilité et en autres dettes. Seuls les jetons et plaques en circulation sont comptabilisés dans le poste "Fournisseurs et autres créditeurs" du bilan consolidé.

### Note 3. Évolution du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de GROUPE PARTOUCHE SA, établis au 31 octobre 2007, regroupent les comptes des sociétés dont la liste est fournie dans la note 30.

Le tableau ci-dessous résume le nombre d'entités consolidées par intégration globale, proportionnelle, et par mise en équivalence.

Au 31 octobre Nombre de Sociétés	2007			2006		
	France	Europe (hors France)	Étranger	France	Europe (hors France)	Étranger
Sociétés intégrées globalement	104	13	7	106	11	4
Sociétés intégrées proportionnellement	2	-	-	2	-	-
Sociétés mises en équivalence	5	-	1	5	-	1
<b>TOTAL</b>	<b>111</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>113</b>	<b>11</b>	<b>5</b>

Les principales évolutions du périmètre de consolidation au cours de l'exercice sont les suivantes :

#### Entrées de périmètre

En milliers d'euros au 31 octobre 2007	Méthode de consolidation	Ecart d'acquisition	Prix d'acquisition	Chiffre D'affaires	Résultat Opérationnel	Résultat Net
PARTOUCHE SPECTACLE	I G	-	37	-	(36)	(36)
PARTOUCHE INTERACTIVE HOLDINGS	I G	-	3	-	(27)	(51)
PARTOUCHE INTERACTIVE GIBRALTAR	I G	-	3	-	(566)	(566)
WORLD SERIES OF BACK GAMMON	I G	-	60	4	(126)	(131)

IG : Méthode Intégration Globale

## Variation des pourcentages d'intérêt et de contrôle

En milliers d'euros au 31 octobre	Contrôle 2007	Intérêt 2007	Contrôle 2006	Intérêt 2006
CASKNO	70	56	70	69,93
CASINO CHAUDFONTAINE	100	99,98	100	65,60
CASINO LA SEYNE SUR MER	97,65	97,64	87,91	87,88
VZW	100	100	100	65,61
PARTOUCHE GAMMON	85	68	85	72,25
QUARISMA	80,13	64,11	80,13	67,31
SOGIMAGE	75,43	60,35	75,43	63,37
NEWSCREEN	46,18	36,94	46,18	38,79
FAIRPLAYERS	20	16	20	16,8
GRAND CASINO LYON	100	96,5	100	94
CASINO PORT BARCARES	97,6	97,6	97,3	97,3
CHAUDFONTAINE LOISIRS	100	99,99	100	65,60
CASINO OOSTENDE	100	99,98	99,98	65,60
BELCASINOS	100	100	65,61	65,61
PARTOUCHE INTERACTIVE	80	80	84	84
HIL	96,5	96,5	94	94
PARTOUCHE TECHNOLOGIE (ex QUE DES JEUX)	100	80	100	84

## Sortie de Périmètre

## Déconsolidation - Cession de Saint Julien

En milliers d'euros au 31 octobre	Chiffre d'Affaires 2007	Résultat Net 2007	Chiffre d'Affaires 2006	Résultat Net 2006
Casino de Saint Julien	3 067	-24	6 438	2 364

## Note 4. Immobilisations Incorporelles

En milliers d'euros	Concessions, Brevets, Marques	Fonds Commercial	Autres immobilisations incorporelles	TOTAL
<b>Valeur brute au 31 octobre 2006</b>	<b>1 575</b>	<b>13 139</b>	<b>4 484</b>	<b>19 198</b>
Acquisitions	402		1 134	1 536
Cessions	(10)	(24)	(310)	(344)
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	-	-	-
Ecart de conversion	(10)		(22)	(32)
Virements et mises au rebut	(169)	(46)	77	(138)
<b>Valeur brute au 31 octobre 2007</b>	<b>1 788</b>	<b>13 070</b>	<b>5 363</b>	<b>20 221</b>
Amortissements cumulés au 31 octobre 2006	(950)	(5 792)	(3 572)	(10 314)
Dotations/Reprises aux amortissements	(84)	(157)	(385)	(626)
Cessions	6		287	294
Entrée de périmètre	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	-	-	-
Ecart de conversion			18	18
Virements et mises au rebut	131	7	(131)	7
Amortissements et pertes de valeur cumulés au 31 octobre 2007	-	-	-	-
<b>Valeur nette des immobilisations incorporelles au 31 octobre 2007</b>	<b>892</b>	<b>7 127</b>	<b>1 581</b>	<b>9 599</b>

## Note 5. Écarts d'acquisition

### Ventilation des écarts d'acquisition par activités

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
Casinos	359 265	358 060
Hôtels	8 441	5 543
Autres	40 041	40 698
<b>TOTAL</b>	<b>407 747</b>	<b>404 301</b>

### Détail des variations :

<b>Valeur nette au 31 octobre 2006</b>	<b>404 301</b>
<b>Augmentations</b>	<b>10 417</b>
CASINO OOSTENDE	4 709
CHAUDFONTAINE LOISIRS	2 470
HIL	2 898
WS BACKGAMMON	60
CASINO LA SEYNE SUR MER	269
CASINO PORT BARCARES	11
<b>Diminutions</b>	<b>(279)</b>
SOGIMAGE	(7)
PARTOUCHE TECHNOLOGIE ( Ex QUE DES JEUX )	(272)
<b>Dépréciation (Impairments) *</b>	<b>(6 251)</b>
CASINO LA SEYNE SUR MER	(269)
CASINO SAN ROQUE	(1 012)
CASINO ANDERNOS	(448)
CASINO ARCACHON	(3 000)
CASINO SAINT HONORE	(1 522)
<b>Écarts de conversion</b>	<b>(441)</b>
<b>Valeur nette au 31 octobre 2007</b>	<b>407 747</b>

\* Les dépréciations ont été enregistrées sur la ligne "Dépréciation des immobilisations" dans l'agrégat Résultat Opérationnel non courant"

### Dépréciation des écarts d'acquisition par sociétés détentrices :

Conformément à la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", les écarts d'acquisition et les autres actifs non financiers ont fait l'objet de tests de valeur au 31 octobre 2007. Dans le cadre de ces tests de dépréciation, le Groupe a défini ses UGT suite à l'analyse menée sur les différents établissements en tenant compte de l'activité principale et des activités annexes indissociables pouvant être identifiées dans chaque cas. La juste valeur des UGT a été déterminée sur la base de leur valeur de réalisation.

- Les tests effectués sur des écarts d'acquisition au 31 octobre 2007 ont entraîné la comptabilisation de dépréciations complémentaires pour un montant total de 6 251 K€

## Note 6. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	Terrains	Constructions Techniques	Installations	Autres Immobilisations Corporelles	Total
<b>Valeur brute au 31 octobre 2006</b>	<b>31 995</b>	<b>457 716</b>	<b>160 941</b>	<b>101 377</b>	<b>752 030</b>
Acquisitions	244	13 925	18 742	10 859	43 770
Cessions	(10)	(1 937)	(5 198)	(4 698)	(11 843)
Entrée de périmètre	-	-	-	-	-
Sortie de périmètre	-	-	-	-	-
Ecart de conversion	(98)	(1 060)	(660)	(299)	(2 117)
Virements et mises au rebut	(62)	11 033	(5 942)	(6 528)	(1 499)
<b>Valeur brute au 31 octobre 2007</b>	<b>32 069</b>	<b>479 677</b>	<b>167 883</b>	<b>100 712</b>	<b>780 341</b>
Pertes de valeurs cumulées au 31 octobre 2006		(6)	-	(107)	(114)
<b>Amortissements cumulés au 31 octobre 2006</b>	<b>(3 719)</b>	<b>(147 756)</b>	<b>(114 212)</b>	<b>(66 224)</b>	<b>(331 911)</b>
Dotations/Reprises aux amortissements et dépréciations	(556)	(22 060)	(15 309)	(5 913)	(43 838)
Cessions	9	1 841	4 581	1 715	8 147
Entrée de périmètre	-	-	-	-	-
Sortie de périmètre	9	280	153		442
Ecart de conversion	-	267	398	266	931
Virements et mises au rebut	-	(3 260)	2 661	1 495	855
<b>Amortissements au 31 octobre 2007</b>	<b>(4 257)</b>	<b>(170 688)</b>	<b>(121 767)</b>	<b>(68 661)</b>	<b>(365 373)</b>
Dépréciation de l'exercice (Impairments)		(3)		(50)	(53)
Pertes de valeurs cumulées au 31 octobre 2007		(9)	-	(158)	(167)
<b>Valeur nette au 31 octobre 2007</b>	<b>27 812</b>	<b>308 980</b>	<b>46 116</b>	<b>31 893</b>	<b>414 801</b>

\* Les dépréciations ont été enregistrées sur la ligne "Dépréciation des immobilisations" dans l'agrégat Résultat Opérationnel non courant"

Le poste acquisitions intègre des immobilisations corporelles en cours pour 5 635 K€ à la clôture de l'exercice.



## Note 7. Participations dans des sociétés mises en équivalence

Les participations du Groupe dans des entreprises associées et les pourcentages de participation sont détaillées dans la note relative au périmètre. Les informations financières concernant les sociétés mises en équivalence du Groupe sont présentées de façon synthétique ci-dessous :

### Soldes relatifs aux participations dans les sociétés mises en équivalence :

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	Quote part Résultat	Ecart de conversion	Variation de de périmètre	2007
Participations dans des sociétés mises en équivalence	7 473	262	25	(90)	7 670
Provision pour quote-part de situations nettes négatives*	(4 938)	(2 263)	-	-	(7 201)
<b>Total</b>	<b>2 535</b>	<b>(2 001)</b>	<b>25</b>	<b>(90)</b>	<b>469</b>

<b>Dont écarts d'acquisition relatifs aux sociétés mises en équivalence</b>	<b>3 509</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(139)</b>	<b>3 370</b>
---	--------------	----------	----------	--------------	--------------

\*L'évolution du poste est indiquée en note 16

### Bilan relatif aux sociétés mises en équivalence :

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
Total Actifs	157 668	152 854
Total Dettes	169 161	157 169
<b>Total Actif net</b>	<b>(11 493)</b>	<b>(4 315)</b>

### Compte de résultat relatif aux sociétés mises en équivalence :

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
<b>Total Chiffre d'affaires</b>	<b>38 223</b>	<b>37 473</b>
<b>Total Résultat net</b>	<b>(12 169)</b>	<b>(5 296)</b>

### Détail des titres de participation des sociétés mises en équivalence :

En milliers d'euros au 31 octobre	% de détention 2007	Actifs Nets 2007	Résultat net 2007	Actifs Nets 2006	Résultat net 2006
Casino international of Madrid	17,63 %	(1 097)	(441)	(738)	(287)
Palais de la Méditerranée (Nice)	25 %	(10 896)	(5 319)	(5 580)	6 960
Fairplayers	16%	7	(2)	10	8
New-Screens Cash TV	36,94%	170	(831)	1 001	(651)
Société Française d'Invest. Hôtel et Casino	25 %	18 223	3 055	15 168	(8 687)
Hôtel du Palais de la Méditerranée	25 %	(17 900)	(4 011)	(14 176)	(4 601)
<b>TOTAL</b>		<b>(11 493)</b>	<b>(7 549)</b>	<b>(4 315)</b>	<b>(5 296)</b>

## Note 8. Autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
Titres de participations non consolidés	1 452	26 271
Autres actifs financiers	2 562	2 338
Actifs destinés à être cédés	-	5 001
<b>Autres actifs financiers non courants</b>	<b>4 014</b>	<b>33 611</b>

### Titres de participation non consolidés

En milliers d'euros au 31 octobre	Valeur Brute 2007	Dépréciation 2007	Valeur Nette 2007	Valeur Nette 2006
Sociétés non consolidées détenues à + de 50%	368	(276)	92	68
Sociétés non consolidées détenues de 20 à 50%	167	(142)	24	13
Sociétés non consolidées détenues à moins de 20%	1 515	(179)	1 336	26 190
<b>TOTAL</b>	<b>2 050</b>	<b>(598)</b>	<b>1 452</b>	<b>26 271</b>

Groupe Partouche a procédé le 27 avril 2007 à la cession des 27 941 actions détenues de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes (SFCMC) pour 35 988 K€. Au 31 octobre 2006, cette participation représentait une valeur brute comptable de 35 308 K€. Le cours boursier au 31 octobre 2006 était de 902 euros. La juste valeur comptabilisée en consolidation était de 25 203 K€. La plus value nette de cession dégagée par l'opération est de 925 K€, elle est inscrite au compte de résultat dans les produits financiers et charges financières respectivement pour 35 988 K€ et 35 063 K€.

### Echéances des autres actifs financiers non courants

En milliers d'euros au 31 octobre 2007	Montant	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Titres immobilisés non courants	50	-	50	-
Prêts au personnel	111	-	111	-
Prêts, cautionnements et autres créances	2 387	-	788	1 599
Créances rattachées à des participations	339	-	339	-
<b>MONTANT BRUT</b>	<b>2 887</b>	<b>-</b>	<b>1 288</b>	<b>1 599</b>
Provision	325	-	325	-
<b>MONTANT NET</b>	<b>2 562</b>	<b>-</b>	<b>963</b>	<b>1 599</b>

## Note 9. Autres actifs non courants

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
Créances sur l'État	4 606	497
Charges constatées d'avance non courantes	381	121
<b>Autres actifs financiers non courants</b>	<b>4 987</b>	<b>618</b>

L'évolution du poste Créances sur l'État enregistre pour 3,7 M€ une créance du cinéma de Vichy correspondant au soutien financier de l'État à l'industrie cinématographique.

### Note 10. Stocks et en-cours

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
Stocks - Solides	620	631
Stocks - Liquides	2 071	2 133
Stocks - Autres achats consommés	490	460
Stocks - En cours de production	316	324
Stocks - Stocks de marchandises	4 400	4 549
<b>MONTANT BRUT</b>	<b>7 898</b>	<b>8 096</b>
Provision	(58)	(25)
<b>MONTANT NET</b>	<b>7 840</b>	<b>8 072</b>

### Note 11. Clients et autres débiteurs

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
Clients	21 169	21 474
Provisions sur clients	(10 942)	(12 885)
Autres débiteurs	38 518	44 664
Provisions sur autres débiteurs	(12 112)	(13 882)
<b>Total Clients et Autres Débiteurs</b>	<b>36 633</b>	<b>39 371</b>

#### Détail des Autres débiteurs

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
Fournisseurs : avances et acomptes	1 225	640
Créances sur personnel – avances et acomptes	385	604
Créances sur organismes sociaux	827	694
Créances fiscales - hors impôt sur les bénéfices	9 160	7 650
Comptes courants – actif	7 028	5 192
Créances sur cessions de titres	5 388	11 642
Autres créances	11 043	15 338
Produits à recevoir divers	3 463	2 904
<b>Total des autres débiteurs</b>	<b>38 518</b>	<b>44 664</b>

Au 31 octobre 2007, les créances courantes sur cessions de titres comprennent une créance de 5 000 K€ représentant le solde à recevoir sur la cession du pôle SFC.

La provision sur autre débiteurs concerne des créances sur des tiers, notamment pour 6 860 K€ vis-à-vis d'un tiers n'ayant pas livré un titre foncier acquis contractuellement et contre lequel une procédure est en cours.

## Note 12. Autres actifs courants

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	Augmentation	Diminution	2007
Intérêts courus/créances et prêts	10	15	-	25
Prêts au personnel	129	359	(256)	231
Prêts, cautionnements	979	144	(384)	739
Créances sur l'État	5 193	531	(1)	5 723
Charges constatées d'avance	8 746		(224)	8 522
<b>Total Valeur Brute</b>	<b>15 057</b>	<b>1 049</b>	<b>(866)</b>	<b>15 240</b>
Provision/ Dépréciation	(7)	-	-	(7)
<b>Valeur Nette</b>	<b>15 050</b>	<b>1 049</b>	<b>(866)</b>	<b>15 234</b>

## Note 13. Trésorerie et équivalents de trésorerie

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
Actifs financiers de gestion de trésorerie immédiatement négociable	28 775	24 611
Disponibilités	100 049	80 575
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie-Actif</b>	<b>128 824</b>	<b>105 186</b>

### Détail des actifs financiers de gestion de trésorerie

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
SICAV de trésorerie	28 551	24 366
Fonds Communs de Placement	210	248
Intérêts courus / SICAV & FCP	23	7
Provision pour dépréciation	(9)	-
<b>Actifs financiers de gestion de trésorerie</b>	<b>28 775</b>	<b>24 611</b>

### Détail des disponibilités

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
Banques	91 113	69 124
Caisses	8 808	11 097
Intérêts à recevoir	128	354
<b>Disponibilités</b>	<b>100 049</b>	<b>80 575</b>

Les SICAV sont constituées de supports monétaires et font l'objet de valorisations quotidiennes ; elles sont immédiatement transformables en trésorerie.

Les Fonds communs de placements sont également constitués de supports monétaires et font l'objet de fréquentes valorisations ; leur conversion en trésorerie est quasi immédiate.

Il n'y a donc pratiquement aucun risque financier sur ce type de support.

## Note 14. Capitaux propres

### Capital - Actions en circulation

<b>CAPITAL SOCIAL au 31 octobre</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Valeur du capital	86 194 836 €	86 194 836 €
Actions émises entièrement libérées	43 097 418	43 097 418
Valeur nominale	2 €	2 €

Le capital est entièrement libéré au 31 octobre 2007. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Conformément aux statuts, toutes les actions inscrites bénéficient d'un droit de vote simple.

### Actions propres

<b>En euros au 31 octobre</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Actions propres au coût historique	168 767	168 767
Nombre d'actions propres détenues	19 166	19 166

L'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2000 a autorisé le Directoire, en application des dispositions de l'article 217-2 de la loi du 24 juillet 1966, à acquérir au plus 10 % du nombre d'actions composant le capital social. Cette autorisation s'est traduite par l'achat de 19 166 titres représentant 0,04 % du capital total de GROUPE PARTOUCHE SA, pour un montant total de 168 767 €.

### Capitaux propres

<b>En milliers d'euros au 31 octobre</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Écart de réévaluation	(42 663)	(42 663)
Autres réserves et report à nouveau	197 034	156 034
Réserve légale	8 620	8 620
Réserves de consolidation	17 599	20 699
Autres réserves Groupe	13 651	4 570
<b>Réserves consolidées</b>	<b>194 241</b>	<b>147 260</b>

### Intérêts minoritaires

<b>En milliers d'euros au 31 octobre</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
Réserves hors Groupe	21 918	25 472
Réserves de conversion hors Groupe	(989)	(536)
Résultat hors Groupe	9 531	7 400
<b>Intérêts Minoritaires</b>	<b>30 459</b>	<b>32 336</b>

Le poste "Autres réserves Groupe" enregistre pour 9 081 K€ la variation de la juste valeur de la sortie des actifs financiers SFCMC. Voir détail de l'opération en note 8.

Les réserves hors Groupe enregistrent pour 5,3 M€ l'impact de l'acquisition intégrale du pôle minoritaire de Belcasino.

## Note 15. Engagements envers le personnel

Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation actuarielle selon une méthode prospective. L'ensemble de la charge correspondant aux droits acquis par les salariés est déterminé sur la base des conventions en vigueur dans chaque société.

Les provisions sont calculées en tenant compte des probabilités de maintien dans le Groupe jusqu'au départ en retraite (65 ans), de mortalité selon le sexe, et sur la base des hypothèses suivantes :

	2007	2006
Taux d'actualisation	4,4%	4%
Taux de revalorisation des salaires	2%	2 %
Taux de provision charges sociales	42%	42%

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
Provision début d'exercice	4 185	2 633
Charge nette de l'exercice	1 902	2 255
Utilisation	(23)	(592)
Variation de périmètre	(29)	(112)
<b>Provision à la fin de l'exercice</b>	<b>6 035</b>	<b>4 185</b>

## Note 16. Autres provisions courantes et non courantes

### Provisions non courantes

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	Dotations	Reprises Non utilisées	Reprises utilisées	Écart de conversion	Reclas.	Sociétés Sorties	2007
Provisions pour litiges	2 143	704	-	(608)	(4)	-	-	2 234
Provisions pour risque fiscal	2 318	4 156	(53)	(12)	-	-	-	6 409
Provisions sur situation nette des sociétés mises en équivalence *	4 938	2 263	-	-	-	-	-	7 201
Autres provisions non courantes	4 193	2 704	(12)	(3 424)	(122)	(9)	(38)	3 292
<b>TOTAL</b>	<b>13 592</b>	<b>9 826</b>	<b>(66)</b>	<b>(4 044)</b>	<b>(126)</b>	<b>(9)</b>	<b>(38)</b>	<b>19 136</b>

Le poste "provision pour risque fiscal" correspond à la provision comptabilisée sur GROUPE PARTOUCHE suite au contrôle fiscal.

\*Le détail des sociétés mises en équivalence est donné en note 7.

### Provisions courantes

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	Dotations	Reprises Non utilisées	Reprises utilisées	Écart de conversion	Reclas.	Sociétés Sorties	2007
Provisions pour Jackpot	638	-	508	-	(555)	-	(3)	587
Autres provisions courantes	501	-	960	-	(112)	9	(1)	1 357
<b>TOTAL</b>	<b>1 138</b>	<b>-</b>	<b>1 468</b>	<b>-</b>	<b>(667)</b>	<b>9</b>	<b>(4)</b>	<b>1 945</b>

## Note 17. Dettes financières courantes et non courantes

### Ventilation des emprunts et dettes

En milliers d'euros au 31 octobre	Part courante 2007	Part non courante 2007	Total 2007	Part courante 2006	Part non courante 2006	Total 2006
Emprunts bancaires	43 298	319 138	362 436	40 112	380 690	420 802
Intérêts courus / emprunts	47	-	47	56	-	56
Crédit bail retraité	923	1 665	2 588	856	2 534	3 390
Comptes bancaires créditeurs	65	-	65	81	-	81
Autres emprunts et dettes	4	100 431	100 435	2 990	104 444	107 434
Participation des salariés	1 750	8 627	10 377	1 777	9 124	10 901
Dépôt et cautionnement	64	467	531	62	567	629
Dettes sur titres de participation	-	963	963	-	963	963
Valorisation couverture de taux	1 856	-	1 856	-	-	-
Rachat de minoritaires	2 680	-	2 680	-	4 723	4 723
<b>Total</b>	<b>50 686</b>	<b>431 292</b>	<b>481 978</b>	<b>45 934</b>	<b>503 045</b>	<b>548 979</b>

### Variation du poste emprunts bancaires

En milliers d'euros au 31 octobre	2006	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	2007
<b>Emprunts Bancaires</b>	<b>420 802</b>	-	-	<b>58 366</b>	<b>362 436</b>

Dans le poste "Emprunts bancaires", un crédit syndiqué constitue l'essentiel de la dette du Groupe et présente les principales caractéristiques suivantes :

**Montant du crédit à l'origine** : 431 000 000 Euros.

**Capital restant dû à la clôture** : 348 360 000 Euros

**Durée restante** : 5 ans

**Taux** : variable articulé sur l'Euribor 3 mois, avec diminution de la marge de la banque (25 points de base) au fur et à mesure de l'amélioration du ratio :

Endettement financier net consolidé / Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées.

**Garanties** :

- Nantissement des titres des principales filiales de Groupe.
- Suivi de ratios financiers liés à la rentabilité, à la structure financière et aux investissements du Groupe :
  - Le ratio Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées / Frais financiers devra être supérieur ou égal à 5 au 31/10/2008.
  - Le ratio Flux de trésorerie disponible après impôt et résultat exceptionnel avant service de la dette / service de la dette devra être supérieur ou égal à 1 au 31/10/2008.
  - Le ratio Endettement financier net de la trésorerie / Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées devra être inférieur à 2,5 au 31/10/2008.
  - Limitation des investissements nets des cessions à 37 000 000 euros.

Le poste "Autres emprunts et dettes" comprend une avance de FINANCIERE PARTOUCHE de 100 M€ envers GROUPE PARTOUCHE SA selon la convention d'avance d'actionnaire signée le 29 août 2003 et l'avenant du 30 septembre 2005.

### Analyse par taux d'intérêts des emprunts bancaires à la clôture

En milliers d'euros au 31 octobre	Avant couverture de taux 2007	Après couverture de taux 2007	Avant couverture de taux 2006	Après couverture de taux 2006
Endettement financier à taux fixe	1 194	297 694	3 044	204 044
Endettement financier à taux variable	361 242	64 742	417 758	216 758
<b>Endettement financier à la clôture</b>	<b>362 436</b>	<b>362 436</b>	<b>420 802</b>	<b>420 802</b>
Taux d'intérêt moyen - fixe -	4,62%	4,48%	5,21 %	5,15 %
Taux d'intérêt moyen - variable -	5,42%	5,45%	5,02 %	4,99 %
<b>Taux d'intérêt moyen à la clôture</b>	<b>5,41%</b>	<b>4,66%</b>	<b>5,02 %</b>	<b>5,07 %</b>

A la clôture de l'exercice, l'encours des emprunts à taux variable représente plus de 99 % du total des emprunts. En conséquence une couverture partielle contre le risque induit par les emprunts à taux variable est en place.

### Endettement financier net à la clôture

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
<b>Emprunts auprès des établissements de crédit</b>	<b>365 024</b>	<b>424 192</b>
<b>Intérêts courus *</b>	<b>47</b>	<b>56</b>
Emprunts et dettes financières divers	112 306	119 927
<b>Dettes financières économiques (1)</b>	<b>477 377</b>	<b>544 175</b>
Instruments financiers actifs	2 973	545
Instruments financiers passifs	(1 856)	-
<b>Instruments financiers de couverture (2)</b>	<b>1 117</b>	<b>545</b>
Trésorerie	128 824	105 186
Concours bancaires	(65)	(81)
<b>Trésorerie nette (3) *</b>	<b>128 759</b>	<b>105 105</b>
Option des minoritaires (4)	2 680	4 723
<b>Dettes financières nettes (1-2-3+4)</b>	<b>350 181</b>	<b>443 248</b>

\* La trésorerie de clôture 2007 telle que présentée par le TFT correspond à la différence entre ces deux montants.

### Position de couverture

Un cap a été acheté pour se protéger de la hausse du taux de référence à 3.50% et un swap à levier avec tunnel a été conclu pour se protéger de la hausse du taux de référence à 3.70%. Ces deux dernières opérations ont une durée restante de 1 ans. Un swap annulable a été souscrit pour se protéger à la hausse avec un taux de 3,60% et un autre swap annulable a été souscrit pour se protéger à la hausse avec un taux de 3,75% ; l'option d'annulation de cette dernière opération ne peut pas s'exercer avant le 31 juillet 2009.

La couverture totale du crédit syndiqué s'élève à 296,5 M€ au 31 octobre 2007.

Ces couvertures étaient actives à la clôture de l'exercice.

### Echéance des dettes financières

En milliers d'euros au 31 octobre 2007	TOTAL	- 1 ANS	1 à 5 ANS	+ 5 ANS
Emprunts bancaires	362 436	43 298	316 977	2 161
Intérêts courus / emprunts	47	47		
Financement en crédit-bail	2 588	923	1 665	
Autres emprunts et dettes	100 435	4	431	100 000
Participations des salariés	10 377	1 750	8 227	400
Dépôts et cautionnements	531	64	171	296
Dettes sur titres de participation	963		963	
<b>Total</b>	<b>477 377</b>	<b>46 086</b>	<b>328 434</b>	<b>102 857</b>

Il n'existe pas de dettes financières en devise.



## Note 18. Autres passifs courants et non courants

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
Dettes envers les fournisseurs d'immobilisations.	953	1 700
Dettes fiscales	5	174
Autres dettes	651	326
Produits constatés d'avance - part non courante	8 128	8 140
<b>Total autres passifs non courants</b>	<b>9 737</b>	<b>10 339</b>
Produits constatés d'avance - part courante	2 990	4 088
<b>Total autres passifs courants</b>	<b>2 990</b>	<b>4 088</b>

## Note 19. Fournisseurs et autres créditeurs

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
Clients, avances & acomptes reçus	3 224	2 969
Dettes fournisseurs	22 054	18 750
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	6 959	6 021
Personnel	6 196	5 927
Participation des salariés	6 991	7 808
Organismes sociaux	8 480	9 003
Congés payés	18 696	16 817
Prélèvements jeux	2 739	2 701
Comptes courants passifs & associés	2 550	1 400
État TVA	2 996	2 355
État Charges à payer	10 873	10 272
Divers	7 503	7 066
<b>TOTAL</b>	<b>99 261</b>	<b>91 089</b>

## Note 20. Informations sectorielles

### Informations par secteur de 1<sup>er</sup> niveau : par secteur d'activités

Chiffre d'affaires En milliers d'euros au 31 octobre	2007	%	2006	%
Casinos	455 283	89,1 %	458 472	89,6 %
Hôtels	40 261	7,9 %	39 061	7,6 %
Autres	15 354	3,0 %	14 142	2,8 %
<b>TOTAL</b>	<b>510 898</b>	<b>100,0 %</b>	<b>511 675</b>	<b>100,0 %</b>

### Informations par secteur de 2<sup>ème</sup> niveau : par zone géographique

Chiffre d'affaires En milliers d'euros au 31 octobre	2007	%	2006	%
France	454 022	88,9 %	456 185	89,2 %
Europe (hors France)	54 792	10,7 %	52 485	10,3 %
Hors Europe	2 084	0,4 %	3 005	0,6 %
<b>TOTAL</b>	<b>510 898</b>	<b>100,0 %</b>	<b>511 675</b>	<b>100,0 %</b>

## Note 21. Achats et charges externes

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
Achats Matières	49 099	48 933
Redevances de Crédit Bail Mobilier	239	138
Locations Immobilières	9 812	9 683
Locations Mobilières	5 197	4 683
Entretien & Maintenance	10 916	10 516
Primes d'Assurance	2 207	2 042
Personnel Extérieur	2 865	1 964
Honoraires	15 769	14 580
Publicité	28 010	25 347
Missions & Réceptions	2 957	2 461
Frais de poste & télécommunications	2 666	2 570
Services bancaires	3 618	3 658
Charges de sous-traitance	11 046	11 552
Divers	1 691	2 410
<b>TOTAL</b>	<b>146 091</b>	<b>140 538</b>

## Note 22. Frais de personnel et effectifs

### Charges de personnel

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
Salaires	146 186	144 283
Charges sociales	54 296	55 704
Participation des salariés	6 439	7 651
<b>TOTAL</b>	<b>206 921</b>	<b>207 638</b>

### Effectif moyen

Au 31 octobre	2007	2006
France	5 537	5 528
Étranger	547	554
<b>TOTAL</b>	<b>6 084</b>	<b>6 082</b>

2 640 personnes sont affectées au secteur des jeux.

### Répartition des effectifs moyens par catégories socioprofessionnelles

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
Cadres	875	810
Agents de maîtrise	321	372
Employés	4 696	4 686
Ouvriers	192	214
<b>TOTAL</b>	<b>6 084</b>	<b>6 082</b>

### Note 23. Résultat sur cession de participations consolidées

En milliers d'euros au 31 octobre 2007	Moins values sociales	Moins Values de Consolidation	Résultat sur cession
Cession casino de Saint Julien	(1)	(2 339)	(2 340)
Cession 4 % Partouche Interactive	-	(418)	(418)
Divers	(1)	(7)	(8)
<b>TOTAL</b>	<b>(2)</b>	<b>(2 764)</b>	<b>(2 766)</b>

### Note 24. Autres produits et charges opérationnels

#### Autres produits et charges opérationnels courants

##### Reclassement par nature : impact 31 octobre 2006

En milliers d'euros au 31 octobre	2006 retraité	Retraitement par nature	Reclassement courant/non courant	2006 publié
Chiffre d'affaires	511 675	539	-	511 136
Achats et charges externes	(140 538)	625	-	(141 163)
Impôts et taxes	(28 931)	(1 635)	-	(27 297)
Charges de personnel	(207 638)	3 142	-	(210 780)
Amortissements et dépréciations	(45 870)	-	2 161	(48 031)
Autres produits et charges opérationnels courants	(10 418)	(2 672)	4 972	(12 719)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>78 280</b>	<b>0</b>	<b>7 133</b>	<b>N/A</b>
Autres produits et charges opérationnels non courants	(4 972)	-	(4 972)	N/A
Résultat sur cession de participations consolidées	10 042	-	-	10 042
Dépréciations des immobilisations	(2 161)	-	(2 161)	N/A
<b>Résultat opérationnel non courant</b>	<b>2 909</b>		<b>(7 133)</b>	<b>N/A</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>81 189</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>81 189</b>

#### Détail des autres produits et charges opérationnels courants

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
Résultat net de cession des éléments d'actifs	(632)	(769)
Variations des provisions d'actifs courant	(1 009)	(2 613)
Variations des provisions passif	(4 597)	540
Charges et produits opérationnels divers courants	(4 165)	(7 576)
<b>Autres produits &amp; charges opérationnels courants</b>	<b>(10 403)</b>	<b>(10 418)</b>

#### Autres produits et charges opérationnels non courants

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
Résultat net de cession des éléments d'actifs	(1 693)	(4 972)
Variations des provisions passif	-	-
<b>Autres produits &amp; charges opérationnels non courants</b>	<b>(1 692)</b>	<b>(4 972)</b>

## Note 25. Résultat financier

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
Coût de l'endettement	(29 003)	(25 526)
Coût de la couverture de taux	1 148	(971)
Produit des placements	3 740	2 806
<b>Coût de l'endettement financier</b>	<b>(24 115)</b>	<b>(23 691)</b>
Gains de change	3 181	2 409
Perte de change	(1 674)	(959)
Autres	700	(1 426)
Dotations & reprises financières	161	1 178
Autres produits et charges financiers	489	1 202
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>(21 258)</b>	<b>(22 489)</b>

Le résultat financier s'est amélioré de 1 231 K€ en raison :

- du désendettement opéré sur l'exercice,
- de l'efficacité des couvertures dans un contexte de hausse significative des taux,
- de la progression des produits de placements notamment générée par le placement de la trésorerie

lié au produit de cession de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes.

Dans le poste "Autres" de l'exercice 2007 sont positionnées les plus values constatées sur les titres cédés de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes.

## Note 26. Commentaires sur les tableaux de flux

### Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles

La génération de trésorerie par les activités opérationnelles s'est élevée à 101,9 M€ contre 80,6 M€ pour l'exercice 2006. Malgré la baisse du résultat net, ce flux progresse en raison :

- de l'accroissement du volume des amortissements et provisions, passant de 47,3 M€ à 55,0 M€ en raison notamment de la dépréciation des écarts d'acquisition
- de l'incidence de la variation du besoin en fonds de roulement (comprenant l'impact des dettes fiscales)
- de la réduction des impôts payés en 2007, soit 16,1 M€ contre 27,7 M€ en 2006.

### Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement représentent une très faible utilisation de trésorerie de 2,9 M€ contre 41,6 M€ en 2006. Le flux d'acquisition d'immobilisations corporelles est passé de 41,1 M€ en 2006 à 41 M€ en 2007 et concerne des investissements éclatés sur l'ensemble du groupe, les plus gros décaissements ayant concerné les sites de Forges (4,5 M€), Cabourg (4,5 M€) et Salies de Béarn (3,3 M€). Le flux d'acquisition de titres de société atteint 8,4 M€ contre 8,6 M€ en 2006 et concerne le rachat de minoritaires au sein des sociétés Belcasinos (3,3 M€) et HIL (3,1 M€). Les cessions de sociétés représentent un flux de 9,6 M€ contre 1,8 M€ en 2006 et s'expliquent essentiellement par la vente du casino de St-Julien et la réduction de la créance sur La tête dans les nuages. Le groupe a de plus cédé pour 36,0 M€ les titres SFCMC qu'il détenait. Ainsi ce flux de cession particulièrement important sur cet exercice explique le flux de trésorerie net attaché aux investissements peu élevé de l'exercice.

### Flux de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont représenté une utilisation de trésorerie de 75,1 M€ contre 50,8 M€ en 2006. Cet accroissement s'explique par un désendettement accru rendu possible par les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles et par les cessions d'actifs réalisées.

## Note 27. Impôt sur les bénéfices

### Analyse de la charge d'impôt

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
Résultat avant impôt	45 710	58 700
Charge d'impôt courant sur les bénéfices	18 580	21 366
Variation des impôts différés	(565)	(541)
<b>Charge totale d'impôt</b>	<b>18 015</b>	<b>20 825</b>
Taux effectif d'imposition	39,41 %	35,48 %

### Rationalisation du taux effectif d'imposition - Preuve d'impôt

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
Résultat net avant impôt des sociétés intégrées	151 315	156 796
Total des traitements de consolidation	(105 605)	(98 096)
<b>Résultat taxable au taux courant</b>	<b>45 710</b>	<b>58 700</b>
Taux courant d'imposition France	33,33%	33,33%
<b>Impôts au taux courant (théorique)</b>	<b>(15 237)</b>	<b>(19 567)</b>
Différences temporaires	44	1 006
Différences permanentes	30 487	32 057
Incidences des opérations de consolidation	(39 434)	(34 622)
Déficits créés sur l'exercice des sociétés	(18 755)	(20 699)
Incidence de l'intégration fiscale	15 285	16 641
Résultats taxés au taux réduit et effet différence de taux à l'étranger	2 891	2 039
Utilisation de reports déficitaires non constatés	1 732	825
Crédit impôt et autres	(437)	1 284
Autres éliminations	5 409	211
<b>Charge d'impôt du Groupe</b>	<b>(18 015)</b>	<b>(20 825)</b>
<b>Résultat consolidé avant impôts</b>	<b>45 710</b>	<b>58 700</b>
<b>Taux apparent d'imposition du Groupe</b>	<b>39,41 %</b>	<b>35,48 %</b>

En France, GROUPE PARTOUCHE a constitué trois pôles d'intégration fiscale dont les sociétés mères sont :

- GROUPE PARTOUCHE SA (GROUPE PARTOUCHE, Azur Bandol, Baratem, Bourbonnaise de casino, C.D.T.H, Cannes Balnéaires, Casino d'Evau-les-Bains, Casino de Bourbon Lancy, Casino de Contrexéville, Casino de Gréoux-les-Bains, Casino de la Grande-Motte, Casino de Palavas, Casino de St-Cast-le-Guildo, Casino de Salies-de-Béarn, Casino de St Amand, Casino de St Nectaire, Casino du Touquet - Les Quatre Saisons, Casino le Lion Blanc, Casino municipal d'Aix Thermal, Casino municipal de Royat, Compagnie Européenne de Casinos, Développement baie de Kernic, Eden Beach Casino, European Gaming Company, Grand casino de Bandol, Grand casino de Beaulieu, Grands hôtels du Parc, Hôtel Cosmos, Jean Metz, Ludica, Numa, Plombinoise de casino, SACBM, SATHÉL, SEK, Société du casino d'Arcachon, Sonocar, Sté de brasserie et casino Les Flots Bleus, Thermes de Contrexéville, Thermes de Vittel, Villa du Havre, Holding Garden Pinède, Aquabella, Lydia Investissement, Sci des Thermes, Thermpark, Centre de balnéothérapie d'Aix en Provence, Casino de Pornichet, Casino de Pornic, Casino d'Andernos, Sci Leriche Rostagne, Casino Val André, Sinoca, Grand Casino du Havre, Grand Casino de la Trinité, Casino de Saint Honoré, Socatest, SA GROUPE DE DIVONNE, SA SOMARG, S.T.T.H.DIVONNE, Société du Grand Casino D'Annemasse, Sci de l'Arve, S.C.H.L.)
- Hôtel International de Lyon (HIL, GCL).
- Casino de Vichy et cinéma du casino de Vichy

## Impôts différés actifs et passifs

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
Impôts différés actif	1 988	2 280
Impôts différés passif	(32 673)	(32 719)
<b>Impôts différés net</b>	<b>(30 685)</b>	<b>(30 439)</b>

## Note 28. Engagements commerciaux et financiers

### Engagements donnés

Obligations contractuelles et engagements commerciaux au 31 octobre 2007

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	Paiements dus par période			2006
		A moins d'1 an	De 1 à 5 ans	A plus 5 ans	
Dettes à long terme (dettes bancaires assorties de garanties)	360 314	41 645	316 508	2 161	416 146
Obligations en matière de location-financement (autres que Crédit bail)	1 296	734	562	-	1 806
Contrats de location simple (baux, contrats location mobilière)	60 796	6 946	19 900	33 950	69 552
Autres engagements (nantissements ou hypothèques)	1 406	-	1 406	-	1 406
Autres obligations (avals et cautions)	5 803	5 803	-	-	6 770
Traites et effets émis	45	45	-	-	9
Garantie de passif	5 481	5 481	-	-	5 481
Autres engagements financiers	-	-	-	-	-
Autres engagements commerciaux	34 785	6 627	13 271	14 887	33 670
<b>Total</b>	<b>469 926</b>	<b>67 281</b>	<b>351 647</b>	<b>50 998</b>	<b>550 035</b>

### Engagements reçus

En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
Avals & cautions	544	1 116
Garantie de passif	17 731	17 731
Autres engagements	2 680	2 680
<b>Total</b>	<b>20 955</b>	<b>21 527</b>

La présentation des engagements hors bilan faite ci-dessus n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur.

## Note 29. Parties liées

### Rémunération des dirigeants

Pour l'exercice clos le 31 octobre 2007, le montant des rémunérations brutes allouées aux organes de Direction et de Surveillance de GROUPE PARTOUCHE SA s'établit à 2 329 182 €, et les jetons de présence perçus par les membres du Conseil de Surveillance s'élèvent à 66 000 €.

### Opérations avec les parties liées

#### Prestations avec la FINANCIÈRE PARTOUCHE SA

GROUPE PARTOUCHE SA loue à FINANCIÈRE PARTOUCHE SA les locaux de son siège social. Le loyer, charges et taxes incluses, a été de 239.194 € pour l'exercice 2006-2007.

GROUPE PARTOUCHE SA bénéficie d'une avance d'actionnaire de 100 M€ de Financière Partouche SA. Cette avance est rémunérée au taux de l'Euribor 6 mois plus 2 %, soit, au titre de l'exercice 2006-2007, une charge d'intérêts financiers de 5.997.378 € et par ailleurs des frais de couverture de taux d'intérêt de 35 894 €.

#### Prestations avec la société Shal & Co (initialement Shalom & Co)

La société Shal & Co, que contrôle et préside M. Hubert Benhamou, apporte son concours dans la gestion des activités du GROUPE PARTOUCHE pour certains de ses casinos. La rémunération perçue à ce titre pour l'exercice 2006-2007 a été de 470.500 €.

#### Autres

Les autres opérations intervenues au cours de l'exercice 2006-2007 avec des parties liées dans le cadre du cours normal des activités ne sont pas jugées significatives pour le Groupe et ont été réalisées à des conditions de marché.

### Note 30. Activités en cours de cession

A la fin de l'exercice 2007, GROUPE PARTOUCHE a signé un protocole pour la cession des murs et fonds des thermes de Vittel. Ce protocole a conduit le Groupe à considérer à la clôture du présent exercice les actifs concernés comme destinés à être cédés au bilan consolidé.

<b>BILAN ACTIF</b> En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
Actifs non courants	572	11 992
Actifs courants	-	807
<b>Total actifs destinés à être cédés</b>	<b>572</b>	<b>12 799</b>

<b>BILAN PASSIF</b> En milliers d'euros au 31 octobre	2007	2006
Capitaux propres	-	122
Passifs non courants	-	(33)
Passifs courants	-	(1 926)
<b>Total passifs destinés à être cédés</b>	<b>-</b>	<b>(1 837)</b>

#### Détail actifs non courants

<b>En milliers d'euros au 31 octobre</b>	2007	2006
Immobilisations incorporelles	(1) 39	27
Immobilisations corporelles	(2) 533	8 373
Autres actifs non courants	-	3 592
<b>Actifs non courants</b>	<b>572</b>	<b>11 992</b>

(1) Concerne la cession du fond de commerce Thermes de Vittel

(2) Concerne la cession des murs SCI Foncière Vittel et Contrexéville

### Note 31. Évènements postérieurs à l'arrêté et opérations en cours

Aucun élément majeur n'est intervenu dans la période postérieure à la clôture des comptes consolidés qui pourraient avoir une incidence significative dans les comptes.



## Note 32. Périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes ont été consolidées par la SA GROUPE PARTOUCHE :

SOCIÉTÉS au 31 octobre	Pays	Pourcentage d'intérêts 2007	Pourcentage d'intérêts 2006	Méthode de consolidation
SA GROUPE PARTOUCHE	France			Mère
<b>SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTÉGRATION GLOBALE</b>				
<b>CASINOS</b>				
SA CASINO DE SAINT AMAND	France	100,00	100,00	IG
SA GRAND CASINO DE CABOURG	France	100,00	100,00	IG
SA CASINO DU GRAND CAFÉ	France	61,90	61,90	IG
SA GRAND CASINO DE BEAULIEU	France	100,00	100,00	IG
SA FORGES THERMAL	France	58,76	58,76	IG
SA CASINO & BAINS DE MER DE DIEPPE	France	100,00	100,00	IG
SA JEAN METZ	France	100,00	100,00	IG
SA LE TOUQUET'S	France	90,05	90,05	IG
SA CASINOS DU TOUQUET	France	99,53	99,53	IG
SA CASINOS DE VICHY	France	91,68	91,68	IG
CASINO DE CONTREXEVILLE	France	100,00	100,00	IG
SA NUMA	France	100,00	100,00	IG
SA GRAND CASINO DE LYON	France	96,50	94,00	IG
SA LCL FRANCE & CIE (CASINO CARLTON)	France	99,99	99,99	IG
SA ECK	Belgique	99,90	99,90	IG
SA LE GRAND CASINO DE DJERBA	Tunisie	84,91	84,91	IG
CASINO NUEVO DE SAN ROQUE	Espagne	98,90	98,90	IG
SA SATHÉL	France	99,86	99,86	IG
SA CASINO MUNICIPAL DE ROYAT	France	99,86	99,86	IG
SA CASINO LE LION BLANC	France	99,86	99,86	IG
SA EDEN BEACH CASINO	France	99,65	99,65	IG
SA CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL	France	99,41	99,41	IG
SA CASINO DES FLOTS BLEUS	France	99,39	99,39	IG
SA CASINO DE PALAVAS	France	99,87	99,87	IG
CASINO DE PORNICHET	France	100,00	100,00	IG
CASINO DE PORNIC	France	100,00	100,00	IG
CASINO D'ANDERNOS	France	99,78	99,78	IG
CASINO D'ARCACHON	France	98,65	98,65	IG
CASINO DE SALIES DE BEARN	France	100,00	100,00	IG
CASINO DE LA GRANDE MOTTE	France	99,98	99,98	IG
CASINO DE GREOUX	France	100,00	100,00	IG
CASINO DE SAINT NECTAIRE	France	100,00	100,00	IG
CASINO D'ÉVAUX LES BAINS	France	100,00	100,00	IG
CASINO DE SAINT HONORE	France	97,22	97,22	IG
CASINO DE PLOMBIÈRES	France	100,00	100,00	IG
CASINO D'OSTENDE	Belgique	99,98	65,60	IG
CASINO DE CHAUDFONTAINE	Belgique	99,99	65,60	IG
CASINO DE LA ROCHE POSAY	France	89,70	89,70	IG
CASINO DE AGON COUTAINVILLE	France	89,36	89,36	IG
CASINO DE HYERES	France	99,90	99,90	IG
CASINO DE VAL ANDRE	France	100,00	100,00	IG
CASINO DE PLOUESCAT	France	97,00	97,00	IG

<b>SOCIÉTÉS (suite) au 31 octobre</b>	<b>Pays</b>	<b>Pourcentage d'intérêts 2007</b>	<b>Pourcentage d'intérêts 2006</b>	<b>Méthode de consolidation</b>
CASINO DE BANDOL	France	100,00	100,00	IG
CASINO LAC MEYRIN	Suisse	39,98	39,98	IG
SA LYDIA	France	97,6	97,30	IG
CASINO DU HAVRE	France	100,00	100,00	IG
CASINO DE LA TRINITE	France	100,00	100,00	IG
CASINO DE DIVONNE	France	98,69	98,69	IG
CASINO D'ANNEMASSE	France	99,88	99,88	IG
CASINO DE HAUTEVILLE LÔMPNES	France	100,00	100,00	IG
CASINO DE CRANS-MONTANA	Suisse	57,00	57,00	IG
CASINO DE LA TREMBLADE	France	69,76	69,76	IG
<b>HOTELS</b>				
SA ELYSEE PALACE HOTEL	France	91,55	91,55	IG
SA HOTEL INTERNATIONAL DE LYON	France	96,50	94,00	IG
SNC GARDEN BEACH HOTEL	France	99,65	99,65	IG
SARL AQUABELLA	France	99,79	99,79	IG
HOTEL 3,14	France	99,99	99,99	IG
GRANDS HOTELS DU PARC	France	100,00	100,00	IG
HOTEL COSMOS	France	100,00	100,00	IG
HOTEL EHC CHARBONNIERE	France	99,86	99,86	IG
SARL SINOCA	France	100,00	100,00	IG
<b>AUTRES</b>				
SA CANNES BALNEAIRES PALM BEACH	France	99,99	99,99	IG
SA C,H,M,	France	86,56	86,56	IG
SA BARATEM	France	99,25	99,25	IG
SA HOLDING GARDEN PINEDE	France	100,00	100,00	IG
SCI HOTEL GARDEN PINEDE	France	100,00	100,00	IG
SCI RUE ROYALE	France	99,99	99,99	IG
ELYSÉE PALACE EXPANSION	France	91,55	91,55	IG
ELYSÉE PALACE SA	France	91,53	91,53	IG
SCI LYDIA INVESTISSEMENT	France	97,00	97,00	IG
SCI LES THERMES	France	99,99	99,99	IG
SARL THERM'PARK	France	99,99	99,99	IG
SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL	Belgique	99,90	99,90	IG
SA SIKB	Belgique	99,90	99,90	IG
SPRL CASKNO	Belgique	56,00	69,93	IG
SARL SEK	France	99,86	99,86	IG
SCI DE L'Eden Beach CASINO	France	99,86	99,86	IG
SCI PALAVAS INVESTISSEMENT	France	99,88	99,88	IG
CAFÉ CARMEN	France	99,95	99,95	IG
CBAP CENTRE BALNÉOTHÉRAPIE	France	99,99	99,99	IG
VILLA DU HAVRE	France	100,00	100,00	IG
ETABLISSEMENT THERMAL VITTEL	France	100,00	100,00	IG
ETABLISSEMENT THERMAL CONTREX	France	100,00	100,00	IG
SCI FONCIERE DE VITTEL ET CONTREX	France	100,00	100,00	IG
EUROPEENNE DE CASINO HOLDING	France	100,00	100,00	IG
BELCASINOS	Belgique	100,00	65,61	IG
SA CHAUDFONTAINE LOISIRS	Belgique	99,98	65,60	IG
SCI GAFA	France	89,80	89,80	IG
SCI AZUR BANDOL	France	100,00	100,00	IG

<b>SOCIÉTÉS (suite) au 31 octobre</b>	<b>Pays</b>	<b>Pourcentage d'intérêts 2007</b>	<b>Pourcentage d'intérêts 2006</b>	<b>Méthode de consolidation</b>
CASINO VIRGINIAN DE RENO	Etat-Unis	100,00	100,00	IG
SCI MIAMI	France	99,78	99,78	IG
SCI LES MOUETTES	France	100,00	100,00	IG
SCI LES JARRES	France	100,00	100,00	IG
HOLDING SONECAR	France	100,00	100,00	IG
HOLDING LUDICA	France	100,00	100,00	IG
GIE EUROP,GESTION COMPANY	France	100,00	100,00	IG
SCI LERICHE ROSTAGNE	France	100,00	100,00	IG
HOLDING EUROPEENNE GAMING CIE	France	100,00	100,00	IG
SCI JMB	France	100,00	100,00	IG
CASINO DE LA SEYNE SUR MER	France	97,64	87,88	IG
VZW	Belgique	100,00	65,61	IG
CIE CASINO HOLDING	Suisse	99,96	99,96	IG
VISTALEASING	Suisse	99,96	99,96	IG
SCI PARC DE POSAY	France	89,71	89,71	IG
SARL PARC DU CHATEAU	France	71,76	71,76	IG
CINEMA ELYSEE VICHY	France	88,01	88,01	IG
QUARISMA	France	64,11	67,31	IG
CASINO DE SAXON	Suisse	99,96	99,96	IG
CASINO SLUIS NV	Pays Bas	39,96	39,96	IG
GROUPE DE DIVONNE	France	100,00	100,00	IG
SCI DE L'ARVE	France	99,88	99,94	IG
SOMARG	France	99,90	99,90	IG
PARTOUCHE INTERACTIVE	France	80,00	84,00	IG
QUE DES JEUX	France	80,00	84,00	IG
SOGIMAGE	France	60,35	63,37	IG
SCI LA TREMBLADE	France	70,06	70,06	IG
PARTOUCHE IMMOBILIER	France	100,00	100,00	IG
PARTOUCHE SPECTACLE*	France	100,00	NI	IG
PARTOUCHE INTERNATIONAL HOLDING*	Gibraltar	80,00	NI	IG
PARTOUCHE INTERNATIONAL GIBRALTAR*	Gibraltar	80,00	NI	IG
WORLD SERIES OF BACKGAMON*	Grande Bretagne	68,00	NI	IG
PARTOUCHE GAMMON	France	68,00	72,25	IG
KIOUSK	France	99,99	99,99	IG
<b>SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR MISE EN ÉQUIVALENCE</b>				
<b>CASINOS</b>				
CASINO DU PALAIS DE LA MEDITERRANNEE	France	25,00	25,00	ME
INTERNATIONAL CASINO OF MADRID	Egypte	17,63	17,63	ME
<b>AUTRES</b>				
STE FRANCAISE INVEST HOTEL	France	25,00	25,00	ME
SAS HOTEL PALAIS DE LA MEDITERRANNEE	France	25,00	25,00	ME
FAIR PLAYERS	France	16,00	16,80	ME
NEWS SCREENS CASH TV	France	36,94	38,79	ME
<b>SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE</b>				
<b>CASINOS</b>				
SA CASINO DE GRASSE	France	49,73	49,73	IP
<b>AUTRES</b>				
SCI DU CASINO DE GRASSE	France	49,78	49,78	IP

\*Sociétés Entrantes

## 20.2.2 États financiers de la Société au 31 octobre 2007

### BILAN

<b>ACTIF ( valeurs nettes )</b> En milliers d'euros au 31 octobre	Notes	2007	2006	2005
<b>Actif immobilisé</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b> 2.1 / 2.2				
Concessions, brevets, droit sim.		236	160	184
Fonds commercial		1 514	1 590	1 667
Avances et acomptes sur imm. incorp.		225	173	22
<b>Immobilisations corporelles</b> 2.1 / 2.2				
Terrains		145	145	145
Constructions		4 447	4 802	5 230
Installations techniques		55	-	-
Autres immobilisations corporelles		316	273	148
Immobilisations en cours		-	-	-
Avances et acomptes		20	-	1
<b>Immobilisations financières</b>				
Autres participations	2.3 / 2.4	613 889	622 169	625 750
Autres titres immobilisés	2.3	-	-	-
Prêts	2.5	39	19	11
Autres immobilisations financières	2.4 / 2.5	141	136	125
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>621 027</b>	<b>629 466</b>	<b>633 283</b>
<b>Actif circulant</b>				
Avances et acomptes sur commandes		23	20	6
Clients et comptes rattachés	2.5	1	11	106
Autres créances	2.4 / 2.5	270 203	277 827	233 038
Valeurs mobilières placement		27 044	22 979	32 725
Disponibilités		498	166	831
Charges constatées d'avance	2.5 / 2.10	1 233	1 645	1 275
<b>Total actif circulant</b>		<b>299 002</b>	<b>302 648</b>	<b>267 980</b>
<b>Comptes de régularisation</b>				
Charges à répartir sur plus. exerc.		3 684	4 433	5 183
Ecart de conversion actif		267	120	464
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>923 980</b>	<b>936 668</b>	<b>906 910</b>

## BILAN

## PASSIF

En milliers d'euros au 31 octobre

	Notes	2007	2006	2005
Capital social ou individuel (dont versé : 86 195) <sup>(1)</sup>	2.13	86 195	86 195	86 195
Primes d'émission, de fusion, d'apport		54 285	54 285	54 285
Ecart de réévaluation <sup>(2)</sup>		-	-	-
Réserve légale		8 619	8 619	8 619
Réserves réglementées <sup>(3)</sup>		-	-	-
Autres réserves		14 423	14 423	14 423
Report à nouveau		186 141	144 601	111 898
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (BÉNÉFICE OU PERTE)		<b>23 958</b>	41 541	32 776
<b>Capitaux propres</b>	<b>2.12</b>	<b>373 621</b>	<b>349 663</b>	<b>308 196</b>
Provisions pour risques	2.4	267	114	413
Provisions pour charges	2.4	5 341	1 185	407
<b>Provisions pour risques et charges</b>		<b>5 608</b>	<b>1 299</b>	<b>821</b>
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit <sup>(5)</sup>	2.6	<b>353 807</b>	407 530	439 307
Emprunts et dettes financières divers	2.6	101 034	101 031	100 992
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		-	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2.6	585	443	732
Dettes fiscales et sociales	2.6	2 375	1 916	6 598
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2.6	41	41	41
Autres dettes	2.6	<b>86 889</b>	74 719	50 154
Produits constatés d'avance	2.6 / 2.11	20	20	19
<b>Total <sup>(4)</sup></b>		<b>544 751</b>	<b>585 700</b>	<b>597 843</b>
Ecart de conversion passif			6	51
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>923 980</b>	<b>936 668</b>	<b>906 910</b>

(1) Écart de réévaluation incorporé au capital 294 294 294

(2) Dont réserve spéciale de réévaluation (1959)

Écart de réévaluation libre

Réserve de réévaluation (1976)

(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme

(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an **136 043 119 177 97 013**

(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP 5 447 6 700 6 469

## COMPTÉ DE RÉSULTAT

En milliers d'euros au 31 octobre	Notes	2007	2006	2005
<b>Ventes de marchandises</b>		0	0	0
Production vendue services <sup>(1)</sup>		14 842	11 443	10 681
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>2.14</b>	<b>14 842</b>	<b>11 443</b>	<b>10 681</b>
Reprises sur amortissement, provisions, transfert de charges <sup>(7)</sup>		663	323	1 390
Autres produits		4	13	30
<b>Total produits d'exploitation <sup>(2)</sup></b>		<b>15 508</b>	<b>11 779</b>	<b>12 101</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises (et droits de douane)		0	0	0
Autres achats et charges externes <sup>(3)</sup>		10 547	5 674	6 847
Impôts, taxes et versements assimilés		544	425	343
Salaires et traitements		4 583	3 733	3 474
Charges sociales		1 744	1 581	1 413
Dotations aux amortissements et prov. / immobilisations		1 428	1 405	10 439
Dotations aux provisions / actif circulant		-	876	4 963
Autres charges		69	67	67
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>18 915</b>	<b>13 761</b>	<b>27 546</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(3 406)</b>	<b>(1 982)</b>	<b>(15 445)</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée		18	30	32
Perte supportée ou bénéfice transféré		1	0	0
Produits financiers de participation <sup>(5)</sup>	2.16	41 599	46 301	54 757
Produits des autres valeurs mobilières et créances <sup>(5)</sup>		0	21	57
Autres intérêts et produits assimilés <sup>(5)</sup>		11 201	7 982	5 193
Reprises sur provisions et transferts de charges		114	13 558	4 403
Différences positives de change		-	0	0
Produits nets cession valeurs mobilières placement		1 358	701	341
<b>Total produits financiers</b>		<b>54 272</b>	<b>68 564</b>	<b>64 750</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières amortissements, provisions		4 678	4 955	702
Intérêts et charges assimilés <sup>(6)</sup>		37 159	28 595	31 446
Différences négatives de change		0	426	61
<b>Total charges financières</b>		<b>41 837</b>	<b>33 975</b>	<b>32 208</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER</b>		<b>12 435</b>	<b>34 588</b>	<b>32 542</b>
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>9 046</b>	<b>32 636</b>	<b>17 129</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion <sup>(2)</sup>		3 460	493	1 422
Produits exceptionnels sur opérations en capital		11 464	17 334	-
Reprises sur provisions et transferts de charges		-	1 299	4
<b>Total produits exceptionnels</b>		<b>14 924</b>	<b>19 126</b>	<b>1 426</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion <sup>(4)</sup>		52	2 549	93
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		11 172	22 352	-
Dotations exceptionnelles amortissements provisions		4 156	778	-
<b>Total charges exceptionnelles</b>		<b>15 380</b>	<b>25 679</b>	<b>93</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>2.17</b>	<b>(456)</b>	<b>(6 553)</b>	<b>1 333</b>
Participation des salariés		-	-	-
Impôts sur les bénéfices	2.18	(15 368)	(15 458)	(14 314)
<b>Total des produits</b>		<b>84 723</b>	<b>99 498</b>	<b>78 310</b>
<b>Total des charges</b>		<b>60 765</b>	<b>57 957</b>	<b>45 534</b>
<b>BÉNÉFICE OU PERTE</b>		<b>23 958</b>	<b>41 541</b>	<b>32 776</b>

(1) Dont produits de locations immobilières 721 658 503

(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices ant. 10

(3) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général 62 60 68

(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices ant. 1 123 5

(5) Dont produits concernant les entreprises liées 51 258 53 830 59 767

(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées 15 874 9 484 10 411

(7) Dont transfert de charges 567 118 1 390

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 octobre 2007 dont le total est de 923 980 K€ et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dont le total des produits est de 84 723 K€ et dégagant un résultat de 23 958 K€.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er novembre 2006 au 31 octobre 2007.

Cet exercice a été principalement marqué par l'événement suivant :

- Cession de notre participation dans la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes diminuant notre actif de 11 170 K€. Cette opération a généré une plus-value de 295 K€

Les notes et les tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Aucun changement de méthode et de présentation n'est venu affecter l'établissement des comptes sociaux.

### 1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de GROUPE PARTOUCHE sont établis conformément aux dispositions de la législation française et aux pratiques comptables généralement admises en France. Ils ont donc été établis en conformité avec :

- le règlement CRC 2002.10
- le nouveau P.C.G. 1999 adopté par le CRC le 29 Avril 1999 (Règlement n° 9903),
- la loi n° 83-353 du 30 avril 1983,
- le décret 83-1020 du 29 novembre 1983

Pour rappel, la société avait procédé, pour la clôture de ses comptes au 31 octobre 2005, à la décomposition de ses constructions en trois composants répartis sur la valeur nette comptable du bien au 31 octobre 2005 en fonction de la clé de répartition suivante :

- Structure : 51 %
- Fluides : 24 %
- Aménagements : 25 %

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

#### 1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles afférentes à des licences de logiciels informatiques sont amorties sur une durée de 1 an à 4 ans.

Une redevance de bail emphytéotique est amortie sur 30 ans.

#### 1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat augmenté des frais d'acquisition des immobilisations), à leur coût de production ou à leur valeur d'apport pour les immobilisations apportées par la SA SIHB lors de la fusion renonciation opérée en 1994 avec effet rétroactif au 01/11/1993.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue des biens concernés.

- |  |          |             |
|--|----------|-------------|
| • Constructions :                      | Linéaire | 20 à 50 ans |
| • Installations, matériel :            | Linéaire | 5 à 8 ans   |
| • Installations, agencements :         | Linéaire | 5 à 10 ans  |
| • Matériel manifestation :             | Linéaire | 3 ans       |
| • Matériel de transport :              | Linéaire | 5 ans       |
| • Matériel de bureau et informatique : | Linéaire | 2 à 5 ans   |

### 1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont enregistrées à leur coût d'acquisition hors frais accessoires ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est déterminée par rapport à leur valeur d'utilité ou leur valeur vénale.

Cette valeur peut être appréciée notamment au travers :

- du calcul de l'actif net comptable du dernier exercice clos de la filiale, corrigé des plus-values latentes éventuelles (fonds de commerce, immeubles, fiscalité différée...),
- d'éléments prévisionnels tels que les perspectives de rentabilité,
- des cours boursiers.

Les titres apportés par la SA SIHB sont évalués à leur valeur d'apport lors de la fusion renonciation.

### 1.4 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire basée sur la probabilité de leur recouvrement est inférieure à la valeur comptable.

### 1.5 Créances et dettes en monnaies étrangères

En cours d'exercice, les créances en devises sont converties au cours de change au jour de la transaction. A la fin de l'exercice, ces créances sont converties au cours de clôture, les différences avec les montants en euros précédemment comptabilisés sont constatées en "écarts de conversion actif ou passif". Les pertes de change font l'objet d'une provision pour risque.

### 1.6 Trésorerie

La valeur d'inventaire des valeurs mobilières de placements est déterminée au coût d'acquisition.

Lorsque celle-ci est supérieure à la valeur de négociation, à la date de clôture de l'exercice, une provision est constituée du montant de la différence.

### 1.7 Charges à répartir

Les charges à répartir sont constituées par des frais relatifs à la renégociation de la dette opérée en septembre 2005.

Ces frais sont étalés sur la durée de l'emprunt soit 7 ans.

### 1.8 Dividendes

Lorsqu'ils sont perçus de sociétés étrangères, les dividendes des filiales et participations sont enregistrés nets de retenue à la source.

### 1.9 Provisions pour risques et charges

Les litiges fiscaux sont provisionnés à hauteur des risques estimés sur la base des éléments disponibles à la clôture de l'exercice.

### 1.10 Distinction entre résultat courant et résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et les éléments extraordinaires. Les éléments exceptionnels provenant de l'activité ordinaire sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise, soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.



## 2 - COMPLÉMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT (EN K€)

### 2.1 Note sur les immobilisations incorporelles et corporelles

En milliers d'euros au 31 octobre 2007	Valeur brute des immobilisations début d'exercice	Augmentations Réévaluation en cours d'exercice	Augmentations Acquisition, création, Virt poste à poste
Frais établissement, recherche et développement			
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>3 073</b>	-	<b>300</b>
Terrains	145	-	-
Constructions sur sol propre	3 182	-	-
Constructions sur sol d'autrui	2 239	-	-
Installations générales agencements constructions	2 364	-	-
Installations techniques matériel outillage indust.	0	-	66
Autres installations agencements aménagements	184	-	122
Matériel de transport	256	-	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	160	-	8
Immobilisations corporelles en cours	0	-	-
Avances et acomptes	0	-	20
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>8 531</b>	-	<b>216</b>

En milliers d'euros 31 octobre 2007	Diminution par virement de poste/poste	Diminutions par cession ou mise H.S	Valeur brute immobilisation fin exercice	Réévaluation légale valeur originale Fin exercice
Frais établissements, recherche et développement	-	-	-	-
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>23</b>	-	<b>3 351</b>	-
Terrains	-	-	145	-
Constructions sur sol propre	-	-	3 182	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	2 239	-
Installations générales agencements constructions	-	-	2 364	-
Installations techniques matériel outillage industriel	-	-	66	-
Autres installations agencements aménagements	-	-	306	-
Matériel de transport	-	-	256	-
Matériel de bureau, informatique, mobilier	-	-	169	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	0	-
Avances et acomptes	-	-	20	-
<b>Total immobilisations corporelles</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 747</b>	-

La société a procédé à la ventilation de ses constructions en trois composants distincts, comme indiqué précédemment, en application du règlement CRC 2002.10.

## 2.2 État des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice

En milliers d'euros au 31 octobre 2007	Début exercice	Dotations exercice	Diminution exercice	Fin exercice
Frais établissements, recherche	-	-	-	-
<b>Autres immobilisations incorporelles</b>	<b>1 150</b>	<b>225</b>		<b>1 375</b>
Terrains				
Constructions sur sol propre	1 101	123	-	1 223
Constructions sur sol d'autrui	820	112	-	932
Installations agencements des constructions	1 062	121	-	1 183
Installations techniques matériel outillage industriel	0	11	-	11
Autres installations agencements aménagements	98	29	-	127
Matériel de transport	102	36	-	138
Matériel de bureau, informatique, mobilier	129	22	-	151
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>3 311</b>	<b>454</b>	<b>0</b>	<b>3 765</b>
<b>Total Général</b>	<b>4 461</b>	<b>679</b>	<b>0</b>	<b>5 140</b>

Les dotations aux amortissements des actifs incorporels et corporels s'élèvent à 679 K€.

La dotation pour charges à répartir, s'élève quant à elle, à 749 K€.

La somme de ces deux dotations est égale à 1.428 K€ (confère ligne "Dotations aux amortissements et provision sur immobilisations" du compte de résultat).

## 2.3 Notes sur les participations

En milliers d'euros au 31 octobre 2007	Valeur brute début d'exercice	Acquisition, Vir. poste\poste
Participations évaluées par équivalence	-	-
Autres participations	623 799	3 137
Autres titres immobilisés	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	155	31
<b>Total</b>	<b>623 954</b>	<b>3 168</b>

En milliers d'euros au 31 octobre 2007	Diminutions par virement de poste/poste	Diminutions par cession et mise H.S	valeur brute immobilisation fin exercice	Réévaluation lég. valeur originale fin exercice
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Autres participations	245	11 171	615 520	-
Autres titres immobilisés	-	-	0	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	6	180	-
<b>Total</b>	<b>245</b>	<b>11 177</b>	<b>615 700</b>	<b>-</b>

Les principaux mouvements de l'exercice sont les suivants :

- Acquisition complémentaire de titres de participation dans la SAS HIL.
- Cession de 8.901 actions de la Société Fermière du Casino Municipal de Cannes et 396 actions restantes ont été reclassées en valeur mobilière de placement.

## 2.4 État des provisions

En milliers d'euros au 31 octobre 2007	Début exercice	Augmentation dotations	Diminution reprise utilisable	Fin exercice
Provisions	-	-	-	-
Pour litiges	-	-	-	-
Pour pertes change	114	267	114	267
Pour impôts	1 185	4 156	-	5 341
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 299</b>	<b>4 423</b>	<b>114</b>	<b>5 608</b>
Sur immob. Corporelles	-	-	-	-
Titres de participation	1 630	-	-	1 630
Sur immobilisations financières	-	-	-	-
Sur comptes clients	88	-	-	88
Autres provisions pour dépréciation	35 194	4 412	95	39 510
<b>Total</b>	<b>36 912</b>	<b>4 412</b>	<b>95</b>	<b>41 228</b>
<b>Total Général</b>	<b>38 211</b>	<b>8 834</b>	<b>209</b>	<b>46 836</b>
<b>Dont :</b>				
Dotations et reprises d'exploitation	-	-	95	
Dotations et reprises financières	-	4 678	114	
Dotations et reprises exceptionnelles	-	4 156	-	
Dépréciation titres mis équivalence	-	-	-	

La provision pour impôt, concerne entre autres des redressements fiscaux portant sur les années 1981 à 1984 ainsi qu'une provision liée à une vérification de comptabilité portant sur les années 2002 à 2004. La dotation comptabilisée de 4 156 K€ est relative à cette dernière. Elle est compensée, en partie, par un produit à recevoir de l'État de 3 448 K€ constaté sur ce même exercice.

Concernant le poste "autres provisions", il concerne :

- Certaines créances en compte courant vis-à-vis de nos filiales sont provisionnées compte tenu de leur situation nette. Ces provisions s'élèvent, en fin d'exercice, à 31 930 K€.
- Le solde des autres provisions, en fin d'exercice, concerne des créances sur des tiers, notamment pour 6.860 K€ vis à vis d'un tiers n'ayant pas livré des biens acquis contractuellement et contre lequel une procédure est en cours ainsi qu'une créance JATEK provisionnée intégralement pour 692 K€.

## 2.5 État des échéances des créances

En milliers d'euros au 31 octobre 2007	Montant brut	1 an au plus	plus 1 an
Prêts	39	39	-
Autres immobilisations financières	141	141	-
Autres créances clients	89	89	-
Personnels comptes rattachés	7	7	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	-
Impôts sur Bénéfices	1 717	1 717	-
T.V.A	1 105	1 105	-
Autres impôts	-	-	-
Créances diverses	3 448	3 448	-
Groupe et associés	279 427	279 427	-
Débiteurs divers	24 008	24 008	-
Charges constatées d'avance	1 233	1 233	-
<b>Total Général</b>	<b>311 215</b>	<b>311 215</b>	<b>0</b>
Prêts accordés en cours d'exercice.	26		
Et remboursements obtenus en cours d'exercice.	6		

## 2.6 État des échéances des dettes

En milliers d'euros au 31 octobre 2007	Montant brut	1 an au plus	plus 1 an 5 ans au plus	plus de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	353 807	45 099	308 708	-
Emprunts et dettes financières divers	101 034	1 034	-	100 000
Fournisseurs et comptes rattachés	585	585	-	-
Personnel et comptes rattachés	200	200	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	314	314	-	-
État et autres collectivités publiques :	-	-	-	-
Impôts sur bénéfices	-	-	-	-
T.V.A	1 618	1 618	-	-
Autres impôts	243	243	-	-
Divers	-	-	-	-
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	41	41	-	-
Groupe et associés	86 509	86 509	-	-
Autres dettes	379	379	-	-
Produits constatés d'avance	20	20	-	-
<b>Total Général</b>	<b>544 751</b>	<b>136 043</b>	<b>308 708</b>	<b>100 000</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice.	-			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	52 470			

## 2.7 Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

Montant concernant les entreprises liées (lien de participation)

En milliers d'euros au 31 octobre 2007	Montant
<b>Actif immobilisé</b>	
Participations	613 689
<b>Actif circulant</b>	
Créances clients, comptes rattachés	1
Autres créances	257 733
<b>Dettes</b>	
Emprunts, dettes financières divers	100 021
Fournisseurs	10
Autres dettes	84 830

L'information relative aux charges et produits financiers est mentionnée aux renvois 5 et 6 du compte de résultat.

## 2.8 Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan

En milliers d'euros au 31 octobre 2007	Montant
Intérêts courus	-
<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>0</b>
Clients et comptes rattachés	0
<b>État, produit à recevoir</b>	<b>3 448</b>
Fournisseurs avoirs à recevoir	224
Produits à recevoir sur redevance siège	10 333
Produits à recevoir autres	835
<b>Autres créances</b>	<b>11 391</b>
<b>Total</b>	<b>14 839</b>

## 2.9 Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan

En milliers d'euros au 31 octobre 2007	Montant
Emprunts et dettes financières	0
Dettes fournisseurs Comptes rattachés	7
Personnel - congés payés et charges sociales	269
Dettes fiscales et sociales	259
Autres dettes	369
Intérêts courus sur découvert	23
<b>Total</b>	<b>926</b>

**2.10 Charges constatées d'avance**

En milliers d'euros au 31 octobre 2007	Montant
Charges d'exploitation constatées d'avance	1 147
Charges financières constatées d'avance	86
<b>Total charges constatées d'avance</b>	<b>1 233</b>

**2.11 Produits constatés d'avance**

En milliers d'euros au 31 octobre 2007	Montant
Produits constatés d'avance	20
<b>Total produits constatés d'avance</b>	<b>20</b>

**2.12 Tableau de variation des capitaux propres**

En milliers d'euros au 31 octobre					
Postes de capitaux	2006	Affectation 2006	Solde après affectation	Variation exercice	2007
Capital Social	86 195		86 195		86 195
Prime émission, fusion	7 881		7 881		7 881
Prime d'apport	46 404		46 404		46 404
Ecart de réévaluation	0		0		0
Réserve légale	8 619		8 619		8 619
Réserves réglementées	0		0		0
Autres réserves	14 423		14 423		14 423
Report à nouveau	144 601	41 541	186 141		186 141
Résultat exercice	41 541	-41 541	0	23 958	23 958
<b>Total situation nette</b>	<b>349 663</b>	<b>0</b>	<b>349 663</b>	<b>23 958</b>	<b>373 621</b>

**2.13 Composition du capital social**

Catégories de titres	A la clôture	Nombre de titres créés pendant l'exercice	Valeur nominale	Total
Actions ordinaires	43 097 418		2 €	86 194 836 €

19.166 actions sont détenues par la société depuis l'Assemblée Générale Extraordinaires du 10 novembre 2003. Ces actions propres figurent en valeur mobilière de placement.

Le cours de bourse de l'action GROUPE PARTOUCHE au 31 octobre 2007 s'élève à 14,60 €.

### 2.14 Ventilation du chiffre d'affaires net

En milliers d'euros au 31 octobre 2007	Montant France	Montant export	Montant total
Redevances Groupe	13 068	901	13 969
Locations	721		721
Divers	134	19	152
<b>Total</b>	<b>13 922</b>	<b>920</b>	<b>14 842</b>

### 2.15 Transferts de charges

En milliers d'euros au 31 octobre 2007	Montant
Diverses charges d'exploitation transférées	567
<b>Total transfert de charges d'exploitation</b>	<b>567</b>

### 2.16 Produits financiers de participations

En milliers d'euros au 31 octobre 2007	Montant
Distribution de dividendes des filiales	41 599
<b>Total</b>	<b>41 599</b>

### 2.17 Détail des produits et charges exceptionnels

En milliers d'euros au 31 octobre 2007	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités et amendes	1	-
Cession de titres de participations	11 171	11 464
Indemnités affaires et jugement divers	51	-
Restitution I.S suite contrôle fiscal	-	3 448
Divers charges et produits except. sur ex.	0	1
Divers charges et produits except. sur ex. antérieurs	1	10
Dotations et reprise sur risque et charges except.	4 156	-
<b>Total</b>	<b>15 380</b>	<b>14 924</b>

### 2.18 Répartition de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros au 31 octobre 2007	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	9 046	-15 214	24 259
Résultat exceptionnel	- 456	-154	-302
<b>Résultat comptable</b>	<b>8 590</b>	<b>-15 368</b>	<b>23 958</b>

Il est à préciser que GROUPE PARTOUCHE S.A est tête de groupe d'une intégration fiscale comprenant dans son périmètre soixante quatre filiales.

### 2.19 Engagements financiers

En milliers d'euros au 31 octobre 2007	Montant
<b>Engagements donnés</b>	
Avals et cautions*	9 577
Dettes bancaires assorties de garantie	348 360
Indemnités départ en retraite	80
Contrat de location simple	2 295
Garantie de passif	5 481
Autres engagements donnés	4 234
<b>Total</b>	<b>370 027</b>

\* Dont concernant les filiales 6 742

En milliers d'euros au 31 octobre 2007	Montant
<b>Engagements donnés</b>	
Engagements de retour à meilleure fortune*	24 144
Contrat de location simple	5 430
Garantie de passif	17 731
Autres engagements reçus	2 680
<b>Total</b>	<b>49 985</b>

\* Dont concernant les filiales 24 144



## 2.20 Autres informations

A la clôture de l'exercice, l'en cours d'actions GROUPE PARTOUCHE nanties s'élevait à 26.848.500 titres.

La dette bancaire n'est constituée que d'un seul crédit syndiqué qui présente les caractéristiques suivantes :

**Montant du crédit à l'origine** : 431 000 000 euros.

**Capital restant dû à la clôture** : 348 360 000 euros.

**Durée restante** : 5 ans.

**Taux** : variable articulé sur l'Euribor 3 mois, avec diminution de la marge de la banque (25 points de base) au fur et à mesure de l'amélioration du ratio :

Endettement financier net consolidé / Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées.

**Garanties** :

- nantissement des titres des principales filiales de Groupe,
- suivi de ratios financiers liés à la rentabilité, à la structure financière et aux investissements du Groupe :
  - Le ratio Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées / Frais financiers devra être supérieur ou égal à 5 au 31/10/2008.
  - Le ratio Flux de trésorerie disponible après impôt et résultat exceptionnel avant service de la dette / service de la dette devra être supérieur ou égal à 1 au 31/10/2008.
  - Le ratio Endettement financier net de la trésorerie / Résultat d'exploitation consolidé augmenté des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation consolidées, diminué des reprises sur amortissements et provisions d'exploitation consolidées devra être inférieur à 2,5 au 31/10/2008.
  - Limitation des investissements nets des cessions à 37 000 000 euros.

## 2.21 Effectif moyen

Au 31 octobre 2007	Personnel salarié
Cadres	26
Employés	19
<b>Total</b>	<b>45</b>

### 2.22 Rémunérations allouées aux organes de Direction et de Surveillance

Ces rémunérations s'élèvent à 2 329 182 euros et se décomposent comme suit :

- rémunérations allouées aux membres du Conseil de surveillance : 216 000 €
- rémunérations allouées aux membres du Directoire : 2 113 182 €

Il a été alloué aux membres du Conseil de Surveillance des jetons de présences pour un montant de 66 000 €.

### 2.23 Engagements de retraite

Aucune provision pour retraite n'a été comptabilisée du fait de son montant peu significatif.

### 2.24 Informations diverses

Le crédit syndiqué en cours étant à taux variable, une couverture partielle contre le risque de taux induit par cet emprunt est en place. Un cap a été acheté pour se protéger de la hausse du taux de référence à 3.50 % et un swap à levier avec tunnel a été conclu pour se protéger de la hausse du taux de référence à 3.70 %. Ces deux dernières opérations ont une durée restante de 1 an. Un swap annulable a été souscrit pour se protéger à la hausse avec un taux de 3,60 % et un autre swap annulable a été souscrit pour se protéger à la hausse avec un taux de 3,75 %.

La couverture totale du crédit syndiqué s'élève à 296,5 M€ au 31 octobre 2007

Ces couvertures étaient actives lors de la fin de l'exercice.

### 2.25 Situation fiscale différée

En milliers d'euros au 31 octobre 2007	Montant
<b>Impôt du sur :</b>	
Charges déduites d'avance	-1 317
<b>Impôt payé d'avance sur :</b>	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'exercice suivant)	101
Produits taxés à déduire ultérieurement	37
<b>Situation fiscale différée nette</b>	<b>-1 179</b>

## 3 - LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS AU 31/10/2007 (INFORMATION EN K€)

Dénomination	Siège Social	Capital	Capitaux propres	% Détenu
<b>Filiales (plus de 50%)</b>				
CENTRE FORMATION PROFESSIONNEL CASINOS	FORGES LES EAUX	8	NC	100,00%
Cie EUROPEENNE DE CASINOS	PARIS	24 813	198 695	100,00%
HOLDING GARDEN PINEDE	PARIS	15 418	13 788	100,00%
HOTEL COSMOS	CONTREXEVILLE	50	(1 591)	100,00%
SOC EXPLOIT° CASINO ET HOTELS CONTREXEVILLE	CONTREXEVILLE	75	518	100,00%
THERMES DE CONTREXEVILLE	CONTREXEVILLE	50	(2 037)	100,00%
THERMES DE VITTEL	VITTEL	50	(3 076)	100,00%
VILLA DU HAVRE	LE HAVRE	40	(2 419)	100,00%
SOCIETE DU CASINO DE ST AMAND LES EAUX	ST AMAND LES EAUX	17 786	28 987	100,00%
SOCIETE DU GRAND CASINO DE CABOURG	CABOURG	300	(469)	100,00%
GRAND CASINO DE LA TRINITE SUR MER	LA TRINITE SUR MER	75	(215)	100,00%
GRAND CASINO DE BEAULIEU	BEAULIEU	150	(1 826)	100,00%
JEAN METZ	BERCK SUR MER	80	1 000	100,00%
NUMA	BOULOGNE SUR MER	80	1 177	100,00%
SA DU CASINO ET DES BAINS DE MER	DIEPPE	396	712	100,00%
GROUPE DE DIVONNE	PARIS	39 900	89 188	100,00%
SOCIETE FONCIERE DE VITTEL ET CONTREXEVILLE	CONTREXEVILLE	50	(337)	100,00%
GRAND CASINO DU HAVRE	LE HAVRE	150	(3 100)	100,00%
SCI LES THERMES	AIX EN PROVENCE	150	(3 143)	99,99%
SCI DE LA RUE ROYALE	PARIS	134	159	99,99%
SOCIETE CANNES BALNEAIRE	CANNES	2 551	(18 210)	99,99%
GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL	BRUXELLES	144	(20 637)	99,90%
SATHEL	LA TOUR SALVAGNY	323	41 518	99,86%
CASINO DES 4 SAISONS	LE TOUQUET	392	2 154	99,53%
SA LYDIA INVEST	LE BARCARES	40	(4 763)	97,60%
SCI LYDIA INVESTISSEMENT	LE BARCARES	2	(386)	97,00%
HOTEL INTERNATIONAL DE LYON	LYON	300	5 454	96,50%
LE TOUQUET'S	CALAIS	92	1 003	90,05%
CASINOS DE VICHY	VICHY	240	(1 016)	79,93%
ELYSEE PALACE EXPANSION	VICHY	40	(503)	79,80%
ELYSEE PALACE HOTEL	VICHY	40	(544)	79,80%
Soc CHEMINS FER ET HOTELS MONTAGNE PYRENEES	VICHY	701	1 010	76,43%
CASINO DE TREMBLADE	PARIS	38	(139)	69,76%
FORGES THERMAL	FORGES LES EAUX	15 600	42 897	58,76%
CAFE CARMEN	PARIS	30	(1 494)	99,95%
PARTOUCHE INTERACTIVE	PARIS	37	(2 826)	80,00%
PARTOUCHE IMMOBILIER	PARIS	37	4	100,00%
PARTOUCHE SPECTACLE ET PRODUCTION	PARIS	37	1	100,00%
<b>Participations (10 à 50%)</b>				
SOCIETE DU CASINO MUNICIPAL D'AIX THERMAL	AIX EN PROVENCE	2 160	27 590	38,63%
SOCIETAT DE L'OCI DELS PYRENEUS	ESCALDES ENGORDANY	38	NC	33,00%
BASTIDE II RICH TAVERN	MONTPELLIER	46	NC	25,00%
PALAVAS INVESTISSEMENT	PALAVAS LES FLOTS	8	(841)	10,00%
<b>Autres Titres</b>				
CASINO DE PALAVAS	PALAVAS LES FLOTS	330	1 800	9,09%
CASINO MUNICIPAL DE ROYAT	ROYAT	240	2 589	1,91%
EDEN BEACH CASINO	JUAN LES PINS	1 056	13 268	1,44%
SCI TREMBLADE	PARIS	1	(54)	1,00%
SEMTEE	ESCALDES ENGORDANY	25 242	NC	0,71%
CASINO D'AGON COUTAINVILLE	AGON COUTAINVILLE	51	6 373	0,05%
CASINO D'ARCACHON	ARCACHON	60	1 656	0,03%
SOCIETE THERMALE DE PLOMBIERES LES BAINS	PLOMBIERES LES BAINS	38	NC	0,00%
CASINO LE LION BLANC	ST GALMIER	240	2 205	0,16%
CASINO LES FLOTS BLEUS	LA CIOTAT	200	953	0,02%
CASINO LE MIAMI	ANDERNOS	758	1 921	0,00%
CASINO DE LA ROCHE POSAY	LA ROCHE POSAY	177	23 757	0,00%
CASINO DU PALAIS DE LA MEDITERRANEE	NICE	40	(10 911)	0,03%
EXPLOITATION HOTELIERE DE CHARBONNIERE	LA TOUR DE SALVAGNY	1	(695)	0,10%

Dividendes encaissés	Valeur des Titres Brute	Nette	Prêts, Avances en valeur brute	Cautions	Chiffre	Résultat
0	8	8	57	-	NC	NC
0	316 504	316 504	0	-	0	21 322
0	336	336	3 334	-	0	128
0	50	0	1 524	-	1 872	(327)
410	6 833	6 833	604	-	3 480	223
0	50	0	2 036	-	1 198	(283)
0	50	0	3 367	-	2 954	(850)
0	40	0	2 638	-	587	(577)
6 975	18 371	18 371	10 510	-	30 973	7 979
0	564	564	3 545	-	3 931	153
0	76	76	2 387	-	756	157
0	152	152	3 189	-	4 065	(1 071)
850	3 025	3 025	0	-	4 116	785
1 000	3 458	3 458	0	-	3 325	976
706	4 611	4 611	0	-	6 463	270
0	84 002	84 002	33 227	-	0	9 681
0	50	50	2 987	-	424	(27)
0	150	150	28 049	-	12 084	1 900
0	0	0	7 998	-	1 084	105
0	534	534	0	-	67	18
0	48 424	48 424	8 308	-	825	(6 662)
0	153	0	45 578	-	0	(2 299)
22 145	93 525	93 525	0	-	34 398	19 518
975	5 593	5 593	0	-	4 319	835
0	444	444	5 966	-	3 595	(2 181)
0	2 023	2 023	1 018	-	180	(26)
1 880	3 387	3 387	9 577	-	15 313	5 108
1 081	4 668	4 668	0	-	5 089	857
0	371	371	13 254	-	4 548	(459)
0	1 309	1 309	4 005	-	0	(67)
0	1 240	0	516	-	0	(75)
0	601	601	0	-	47	49
0	53	53	431	-	679	(143)
2 256	11 207	11 207	0	-	24 356	2 939
0	0	0	1 074	-	511	16
0	30	30	16 848	-	43	(1 803)
0	37	37	2 702	-	0	(28)
0	37	37	10	-	0	(36)
3 129	2 780	2 780	0	-	33 485	5 096
-	13	13	44	-	NC	NC
-	46	0	-	-	NC	NC
0	122	122	695	-	186	85
125	183	183	0	-	8 672	1 088
48	73	73	0	-	7 938	2 011
0	155	155	37	-	11 475	528
0	0	0	3 440	-	83	(55)
14	181	181	0	-	NC	NC
0	2	2	0	-	2 781	655
0	1	1	2	-	4 496	252
-	2	0	0	-	NC	NC
3	0	0	0	-	7 570	1 666
0	0	0	0	-	4 259	705
0	0	0	0	-	3 958	790
0	0	0	0	-	9 478	3 254
0	0	0	174	-	11 981	(5 317)
0	0	0	0	-	787	(696)

#### 4 - ÉTAT DE SUIVI DES PLUS VALUES EN SURSIS D'IMPOSITION (EN K€)

**Entreprise apporteuse :** SIHB - Société absorbée par Cie Fermière des Eaux  
(devenue GROUPE PARTOUCHE)

**Entreprise bénéficiaire des apports :** GROUPE PARTOUCHE - 141 bis, rue de Saussure - 75017 PARIS

**Nature de l'opération :** Fusion de sociétés

**Date de réalisation de l'opération :** AGE du 29 juillet 1994 rendant la fusion rétroactive au 01/11/1993

##### Suivi des plus-values sur biens non amortissables

###### TERRAINS

Désignation	Nombre de titres	Valeur fiscale et comptable	Valeur d'apport	Plus-values en report d'imposition
Terrains BAGNOLES		5	145	140
Falaise		1	0	-1

###### PARTICIPATIONS

SA CASINO DES 4 SAISONS 26, rue St-Jean - 62520 LE TOUQUET	22 050	1 210	5 488	4 278
SA EDEN BEACH CASINO Bd Edouard Baudouin - 06160 JUAN LES PINS	924	305	155	-150
SA FORGES THERMAL Av. des Sources - 76440 FORGES LES EAUX	6 210	2 310	9 072	6 762
SA JEAN METZ Av. du Génér. de Gaulle - 62600 BERCK S\MER	992	27	3 025	2 998
SA NUMA 4 930 37, rue Félix Adam - 62200 BOULOGNE S\MER		113	3 457	3 344
SA CASINO ET BAINS DE MER DIEPPE Bd. de Verdun - 76200 DIEPPE	4 600	991	3 825	2 834
SA SATHÉL 200, av. du Casino - 69890 TOUR DE SALVAGNY	10 008	10 965	29 104	18 139
SA LE TOUQUET'S 59, rue Royale - 62100 CALAIS	1 801	210	4 668	4 458
<b>Sous- Total</b>		<b>16 131</b>	<b>58 794</b>	<b>42 663</b>

###### CREANCES

JATEK		778	778	0
-------	--	-----	-----	---

##### Suivi des plus-values sur biens amortissables (\*)

###### CONSTRUCTIONS

Cave GRANVILLE		0	1	1
Construction BAGNOLES		3	1 303	1 300
Appartement SAINT-PLACIDE		19	76	57
<b>Sous-Total</b>		<b>22</b>	<b>1 380</b>	<b>1 358</b>
<b>Total</b>		<b>16 937</b>	<b>61 097</b>	<b>44 160</b>

(\*) La réintégration des plus-values sur biens amortissables a été opérée

## 5 - RÉSULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (EXPRIME EN EUROS)

Nature des indications	Exercice clos le 31/10/2003 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/2004 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/2005 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/06 (12 mois)	Exercice clos le 31/10/07 (12 mois) Avant approb. AG
<b>I- Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	86 194 836	86 194 836	86 194 836	86 194 836	86 194 836
Nombre des actions ordinaires existantes	6 156 774	43 097 418	43 097 418	43 097 418	43 097 418
Nombre des actions à dividendes prioritaires (sans droit de vote) existantes	-	-	-	-	-
Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
Par convention d'obligations	-	-	-	-	-
Par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
<b>II- Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	7 465 090	8 591 972	10 681 419	11 442 639	14 841 731
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	18 067 330	18 832 413	34 036 752	19 034 378	18 642 656
Impôt sur les bénéfices	(23 455 020)	(22 325 358)	(14 314 350)	(15 457 725)	(15 367 897)
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Dotations Amortissements et provisions	26 328 215	28 439 549	15 575 299	(7 048 558)	10 052 695
Résultat net	15 194 134	12 718 223	32 775 803	41 540 660	23 957 858
Résultat distribué	0	0	0	0	0
<b>III- Résultats par action</b>					
Résultats après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions.	6.74	0.95	1.12	0.80	0.79
Résultat après impôt, participation des salariés, et dotations aux amortissements et provisions	2.47	0.30	0.76	0.96	0.56
Dividendes attribués à chaque action	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
<b>IV- Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	43	48	47	48	45
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 322 073	3 199 275	3 473 872	3 732 642	4 582 816
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	1 009 590	1 331 673	1 413 263	1 580 688	1 744 407

## 20.3. Vérification des informations financières historiques annuelles

### 20.3.1 Déclarations des commissaires aux comptes

#### RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2007.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société GROUPE PARTOUCHE S.A., relatifs à l'exercice clos le 31 octobre 2007, tels qu'il sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1 - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 2 et 24 de l'annexe aux comptes consolidés relatives aux changements de présentation du compte de résultat consolidé, et notamment la présentation de deux agrégats, le "résultat opérationnel courant" et le "résultat opérationnel non courant".

#### 2 - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 2 de l'annexe aux comptes consolidés relative à la description des principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués par le groupe expose les méthodes relatives au traitement des écarts d'acquisition et tests de dépréciation dont ils font l'objet. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### 3 - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés

Marseille et Sceaux, le 28 février 2008

Fiduciaire MCR  
Jean-Louis Mathieu

José David

## **RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2007.**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 octobre 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GROUPE PARTOUCHE S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **1 - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **2 - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.3 de l'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables relatives aux immobilisations financières retenues par la société, notamment les critères d'appréciation de la valeur d'inventaire par rapport à la valeur d'utilité des titres de participation ou à leur valeur vénale. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



### 3 - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Marseille et Sceaux, le 28 février 2008

Fiduciaire MCR

José David

Jean-Louis Mathieu

#### 20.3.2 Autres informations vérifiées par les contrôleurs légaux

Il n'existe pas d'autres informations vérifiées par les Commissaires aux Comptes autres que celles citées dans leurs rapports présentés ci-dessus. (chapitre 20.3.1)

#### 20.3.3 Informations financières non contenues dans les états financiers

Néant

### 20.4. Date des dernières informations financières

Néant

### 20.5. Politique de distribution des dividendes

Au titre des cinq derniers exercices, les dividendes nets distribués, les impôts déjà payés au Trésor (avoir fiscaux) et les revenus globaux correspondant sont les suivants :

Exercice pour lequel le dividende est versé Clos le 31 octobre	Dividende net par action (en euros)	Impôt déjà payé au Trésor (avoir fiscal)	Revenu global
2002	-	-	-
2003	-	-	-
2004	-	-	-
2005	-	-	-
2006	-	-	-

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2006, il n'a été versé aucun acompte sur dividende.

Tout dividende qui n'est pas réclamé dans les cinq ans de son exigibilité est prescrit dans les conditions prévues par la loi au profit de l'État (versement au Service des Domaines).

Au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2007, aucun dividende n'est proposé.

## 20.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage

### OPTIONS COMPTABLES SUR RISQUES ET LITIGES

Il est décidé de provisionner un litige lorsqu'une obligation à l'égard d'un tiers est jugée comme une obligation devant provoquer une sortie de ressources sans contrepartie.

### LITIGES

- Des joueurs ayant demandé à l'encontre de filiales du Groupe, réparation du préjudice qu'ils prétendaient avoir subi en jouant au-delà du raisonnable, ont été déboutés tant en première instance qu'en Appel par les juridictions civiles qui ont rappelé la liberté dont dispose les joueurs excessifs de ne pas fréquenter les casinos notamment au moyen de la procédure d'interdiction volontaire.
- Les conjoints RAINEAU qui ont cédé à GROUPE PARTOUCHE en 1991, 49 % de la SATHEL ont engagé en 1998, une action en indemnisation à l'encontre de l'Etat au motif qu'il les aurait contraints à céder leur titre. Ils ont été déboutés par la Cour administrative d'appel de Lyon en octobre 2006 qui a confirmé un jugement du tribunal administratif. Ayant ensuite assigné GROUPE PARTOUCHE en résolution de vente, ils ont été déboutés en première instance par le TGI de Paris et, sur leur appel, la Cour de Paris statuera courant 2008.
- Les litiges fiscaux en cours sont estimés sur la base des éléments disponibles à la clôture de l'exercice.

### LITIGES CONCERNANT INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ

- Le 28 Mars 2006 Syndicat des Casinos Modernes de France auquel les casinos du GROUPE PARTOUCHE adhèrent, a déposé plainte devant la Commission européenne contre l'Etat français et la Française des jeux pour infraction à l'article 82 du traité instituant les communautés européennes. En effet, la FDJ dispose aujourd'hui, d'un monopole légal pour l'organisation de loteries et de pronostics sportifs étendu désormais aux services interactifs, ce qui constitue pour le Syndicat des Casinos modernes, un abus de position dominante et une discrimination à l'égard des casinos français qui se voient contesté l'emploi des technologies modernes dans leur domaine d'activité.

Cette procédure jointe à celles d'autres opérateurs européens ont, à raison d'interrogations des institutions européenne sur la réglementation française, conduit les pouvoirs publics à envisager une réforme du droit des jeux en France en ce compris l'accès qui devra être équitable et contrôlé des différents acteurs au réseau Internet et autres médias électroniques que les casinos français réclamaient en vain depuis plus de cinq ans.

- La procédure pénale engagée courant 2006, à l'encontre de SA GROUPE PARTOUCHE INTERNATIONAL ( Belgique) pour avoir en 2001 autorisé un site de jeu en ligne à utiliser la marque Groupe Partouche International dans tous les pays où cet usage serait autorisé ainsi qu'à l'encontre de M. Patrick PARTOUCHE, Président du Directoire, pour complicité, a donné lieu à condamnation frappée d'appel courant 2007. Les réformes en cours d'élaboration auront un impact sur la décision à intervenir que nous espérons favorable puisque GROUPE PARTOUCHE est persuadé que la légalité de son action ainsi que son entière bonne foi devrait être reconnue.

## 20.7. Changement significatif de la situation financière ou commerciale.

Il n'est survenu aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ou des états financiers intermédiaires ont été publiés.

# 21. Informations complémentaires

## 21.1. Capital social

### 21.1.1 Capital social au 31 octobre 2007

Au 31 octobre 2007, le capital social s'élève à 86 194 836 euros (quatre-vingt-six millions cent quatre vingt quatorze mille huit cent trente six euros).

Il est divisé en 43 097 418 actions (quarante-trois millions quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent dix huit actions) de 2 euros (deux) chacune, libérées entièrement de leur valeur nominale.

### 21.1.2 Titres non représentatifs du capital social

Il n'existe pas de titres non représentatifs du capital social toutes les actions émises étant de même nature.

### 21.1.3 Acquisition par la société de ses propres titres

#### **Opération d'achats de ses propres actions par la Société au titre de l'exercice 2006-2007**

Depuis l'Assemblée Générale du 24 avril 1998, GROUPE PARTOUCHE SA s'est doté d'une autorisation visant au rachat chaque année d'actions propres en application des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

#### **Autorisation existante**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 avril 2007 a renouvelé son autorisation au Directoire de racheter ses propres actions en Bourse dans le cadre des dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce afin, principalement, de procéder à la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement en particulier dans le cadre d'opérations de croissance externe, soit en vue de l'attribution d'options d'achat d'actions au profit du personnel et des dirigeants du Groupe.

Le prix maximal d'achat a été fixé à 30 euros par action et le prix minimal des cessions à 10 euros. Cette autorisation, d'une durée maximum de 18 mois viendra à expiration le 24 octobre 2008, et n'a pas été mise en œuvre.

#### **Nombre d'actions détenues en propre**

GROUPE PARTOUCHE détient 19 166 de ses propres actions au 31 octobre 2007

### 21.1.4 Autres titres donnant accès au capital

Néant

## 21.1.5 Capital social souscrit, mais non libéré Augmentation de capital

Le Directoire bénéficie des autorisations suivantes données par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 avril 2004 et 24 avril 2007, pouvant conduire à l'émission de titres donnant accès au capital. Ces autorisations sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Nature de l'opération autorisée	Durée et expiration de l'autorisation	Montant maximum	Modalités
Augmentation de capital	26 mois	500 000 000 €	Avec et sans droit préférentiel de souscription
• En numéraire (AGE du 24 avril 2007)	24 juin 2009		
Augmentation de capital	26 mois	Montant des primes réserves et bénéfices disponibles	
• Par incorporation de réserves, primes ou bénéfices (AGE du 24 avril 2007)	24 juin 2009		
Augmentation de capital	26 mois	500 000 000 €	Avec et sans droit préférentiel de souscription
• Par émission de titre d'emprunt (AGE du 24 avril 2007)	24 juin 2009		
Augmentation de capital	60 mois	5 860 000 €	
• Réservée aux salariés adhérent à un plan d'épargne d'entreprise (AGE du 23 avril 2004)	23 avril 2009		

Aucune autorisation n'a été suivie d'une augmentation.

## 21.1.6 Capital social sous option

Néant

## 21.1.7 Historique du capital social

Évolution du capital social au cours des cinq dernières années

Années (du 1 <sup>er</sup> novembre 2003 au 31 octobre 2007)	Nature l'opération	Montant variations de capital	Montants successifs du capital	Nombre cumulé d'actions
2003	AGE du 10 novembre 2003 Division par 7 (sept) de la valeur nominale des actions multiplication en conséquence par 7 (sept) du nombre des titres de la société		86 194 836 €	43 097 418
2004			86 194 836 €	43 097 418
2005			86 194 836 €	43 097 418
2006			86 194 836 €	43 097 418
2007			86 194 836 €	43 097 418

### 21.1.8 Marché des instruments financiers de la Société

L'action GROUPE PARTOUCHE est admise depuis le 2 novembre 1998 à la côte du premier marché au comptant de la Bourse de Paris - EURONEXT (code ISIN FR0000053548) et fait partie de l'indice SBF 250 et Next 150.

Le service des transferts et le paiement des dividendes est assuré par CM-CIC Securities 6 rue de Provence 75009 PARIS (la Lyonnaise de Banque - Direction des Traitements Administratifs - Division titres émetteurs, Chemin Antoine Pardon - 69160 Tassin la Demi-Lune).

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du cours et du volume des transactions de l'action GROUPE PARTOUCHE S.A

Périodes	Cours extrêmes (en euros)		Nombre de titres échangés	Capitaux (en M€)
	Plus haut	Plus bas		
<b>2006</b>				
Juin	16,40	15,51	978 527	15,49
Juillet	17,00	15,50	140 009	2,28
Août	16,45	15,60	95 211	1,53
Septembre	16,35	15,20	106 077	1,68
Octobre	20,19	15,65	3 561 212	66,97
Novembre	19,90	18,05	3 189 834	61,26
Décembre	19,30	18,00	1 553 801	29,02
<b>2007</b>				
Janvier	19,55	18,40	2 062 517	39,34
Février	19,09	16,00	2 350 025	41,01
Mars	19,50	17,16	2 092 011	39,27
Avril	19,00	18,22	1 657 267	30,82
Mai	18,83	17,54	1 466 508	26,81
Juin	18,69	15,36	778 079	13,35
Juillet	15,99	14,11	1 136 580	16,78
Août	15,75	12,92	1 142 550	16,17
Septembre	14,48	12,50	1 672 866	22,30
Octobre	15,45	13,72	3 784 002	54,50
Novembre	14,93	12,85	732 822	10,05
Décembre	14,02	11,66	521 570	6,89

## 21.2. Actes constitutifs et statuts

### 21.2.1 Objet social

Conformément à l'article 3 des statuts, la Société a pour objet, en France et dans tous pays :

- La gestion administrative, financière et comptable de toutes sociétés constituées ou à constituer notamment dans le secteur des loisirs, de l'hôtellerie, des jeux.
- La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit dans ces sociétés.
- L'assistance de ces sociétés et entreprises par la fourniture de services de toutes natures en vue de favoriser leur développement.
- La réalisation d'opérations d'achat de vente de tous titres sur marchés français et étrangers.
- L'activité professionnelle de marchand de biens définie comme l'achat et la vente de biens mobiliers et immobiliers.

Et plus généralement toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :

- La création, l'acquisition la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.
- La prise, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités,
- La participation directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financière immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

### 21.2.2 Dispositions statutaires ou autres concernant les organes d'administration et de Direction

#### FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Les membres du conseil de surveillance doivent détenir une action

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil de Surveillance sont précisées aux articles 21 et 22 des statuts de GROUPE PARTOUCHE SA reproduits ci-après:

#### ARTICLE 21 - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

- Le Conseil de Surveillance élit parmi ses membres un Président et un Vice-Président, personnes physiques, qui sont chargés de convoquer le Conseil et d'en diriger les débats. Ils sont nommés pour la durée de leur mandat au Conseil de Surveillance. Le Conseil détermine, le cas échéant, leur rémunération. Le Conseil peut nommer un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.
- Le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Toutefois, le Président doit convoquer le Conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours, lorsqu'un membre au moins du Directoire ou le tiers au moins des membres du Conseil de Surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation. Tout membre du Conseil peut donner, par lettre ou par télégramme, mandat à un autre conseiller de le représenter à une séance du Conseil. La présence effective de la moitié au moins des membres du Conseil est nécessaire pour la validité des opérations. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.
- Il est tenu un registre de présence qui est signé par les membres du Conseil participant à la séance. Les délibérations du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social. Les copies ou extraits de procès-verbal des délibérations sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

## ARTICLE 22 - POUVOIRS ET ATTRIBUTIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire.

Il nomme les membres du Directoire, en désigne le Président et, éventuellement, les Directeurs Généraux ; il propose à l'Assemblée Générale leur révocation et fixe leur rémunération.

Il convoque l'Assemblée Générale des actionnaires, à défaut de convocation par le Directoire.

Il donne au Directoire les autorisations préalables à la conclusion des opérations visées à l'article 17 des statuts.

Il autorise les conventions visées à l'article 24 des statuts. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission. Il présente à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle des actionnaires ses observations sur le rapport du Directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le déplacement du siège social dans le même département ou dans un département limitrophe peut être décidé par le Conseil de Surveillance sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil de Surveillance peut conférer, à un ou plusieurs de ses membres, tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés et fixer leur rémunération pour ce faire."

## FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Les membres du Directoire doivent détenir une action

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Directoire sont précisées à l'article 18 des statuts de GROUPE PARTOUCHE SA reproduit ci-après:

## ARTICLE 18 - ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

- 1** - Le Conseil de surveillance confère à l'un des membres du Directoire la qualité de Président. Le Directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président ou de la moitié de ses membres, au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation

Le Président du Directoire préside les séances et nomme un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Pour la validité des délibérations, la présence de plus de la moitié des membres est nécessaire.

Les décisions doivent être prises à la majorité des membres composant le Directoire, le vote par représentation étant interdit.

En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

- 2** - Les délibérations peuvent être constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par les membres du Directoire ayant pris part à la séance.

Le procès-verbal mentionne le nom des membres présents et celui des membres absents.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiées par le Président du Directoire ou par un de ses membres, et, en cours de liquidation, par le liquidateur.

- 3** - Les membres du Directoire peuvent répartir entre eux les tâches de direction avec l'autorisation du Conseil de surveillance. Toutefois, cette répartition ne peut en aucun cas dispenser le Directoire de se réunir et de délibérer sur les questions les plus importantes de la gestion de la Société, ni avoir pour effet de retirer au Directoire son caractère d'organe assurant collégalement la direction générale de la Société."

### 21.2.3 Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Ils sont précisés à l'article 15 des statuts rappelé ci-après :

#### ARTICLE 15 - DROIT ET OBLIGATIONS ATTACHÉS AUX ACTIONS

- 1** - Chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle au nombre des actions émises, ainsi qu'il est stipulé sous les articles 40 et 43 ci-après.
- 2** - La possession d'une action emporte, de plein droit, adhésion aux présents statuts et aux résolutions régulièrement prises par l'Assemblée Générale.

Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe.

Les héritiers ayants-droit ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens de la Société, en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.

- 3** - Les actionnaires ne sont responsables du passif social que jusqu'à concurrence du montant nominal des actions qu'ils possèdent."

### 21.2.4 Modification des droits des actionnaires

Il n'a été procédé à aucune modification des droits des actionnaires.

### 21.2.5 Assemblées générales

#### Règles communes

Délais et modes de convocation - Information des actionnaires (article 27 des statuts)

- L'Assemblée Générale est convoquée par le Directoire, à défaut, par le Conseil de Surveillance ou les Commissaires aux Comptes, dans les conditions de l'article 194 du décret du 23 mars 1967 ou par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant au moins le vingtième du capital social, ou par le liquidateur.
- Les Assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation.
- Les convocations sont faites par un avis inséré dans l'un des journaux habilités à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires. Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués par lettre ordinaire, ils peuvent demander à recevoir cette convocation par lettre recommandée s'ils adressent à la Société le montant des frais de recommandation.
- Le délai entre la dernière de ces lettres ou insertion, et la date de l'Assemblée, est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

L'avis de convocation indique la dénomination sociale éventuellement suivie de son sigle, la forme de la société, le montant du capital social, l'adresse du siège social, les numéros d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés et au répertoire nationale des entreprises, les jour, heure et lieu de l'Assemblée ainsi que sa nature et son ordre du jour.

L'objet des questions inscrites à l'ordre du jour doit être indiqué avec clarté et précision.



Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer régulièrement faute de quorum requis, la deuxième Assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première, et l'avis de convocation rappelle la date de la première Assemblée.

Toute Assemblée irrégulièrement convoquée peut être annulée. Toutefois, l'action en nullité n'est pas recevable lorsque tous les actionnaires étaient présents ou représentés.

La formule de procuration envoyée par la Société ou la personne désignée par elle à cet effet doit informer les actionnaires d'une manière très apparente que s'ils en font retour sans indication de mandataire il sera émis en leur nom un vote favorable à l'adoption des projets des résolutions présentées ou agréées par le Directoire ; à la formule de procuration doivent être joints les documents énumérés par l'article 133 du décret.

L'information des actionnaires, préalablement à toute Assemblée, est assurée :

- Par l'envoi, sur sa demande, à tout actionnaire de l'ordre du jour de l'Assemblée, de tous les projets de résolutions, des notices sur les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et sur les candidats à ces postes, du rapport du Directoire et des observations du Conseil de Surveillance et de l'exposé sommaire de la situation de la société et du tableau des résultats des cinq dernières années. En outre, doivent être joints à cet envoi :
  - s'il s'agit de l'Assemblée Générale annuelle, le compte de résultats, le bilan, et le rapport spécial des Commissaires aux Comptes,
  - s'il s'agit d'une Assemblée Générale Extraordinaire, le cas échéant, le rapport des Commissaires aux Comptes.
- Par la tenue à la disposition des actionnaires dans les délais prévus par la loi, au siège social, des documents ci-dessus ainsi que de l'inventaire social, de la liste des actionnaires, et de l'indication du montant global des rémunérations versées aux cinq ou dix personnes les mieux rémunérées de la Société, ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes et le cas échéant du projet de fusion ou de scission.
- Vote par correspondance.

Tout actionnaire pourra voter par correspondance au moyen d'un formulaire conforme aux prescriptions légales et dont il ne sera tenu compte que s'il est reçu par la société six jours au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée. Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention sont considérés comme des votes négatifs.

#### **Admission aux assemblées (article 28 des statuts)**

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions; nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même actionnaire ou conjoint de l'actionnaire représenté.

Le droit de participer aux Assemblées est subordonné à l'inscription de l'actionnaire sur les registres des actions, et, pour les actions au porteur, au dépôt, aux lieux indiqués dans l'avis de convocation du certificat de l'intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en comptes de la date de ce dépôt jusqu'à la date de l'Assemblée. Ces formalités doivent être accomplies trois jours avant la date de réunion de l'Assemblée.

#### **Droit de vote (article 31 des statuts)**

Chaque membre de l'Assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation.

#### **Existence de droits de vote multiples**

Néant

#### **QUORUM (articles 34 et 36 des statuts)**

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27 avril 2006, il a été décidé la modification des articles 34 et 36 des statuts relatifs au quorum et majorité des Assemblées générales ordinaires et extraordinaires conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 26 juillet 2005.

## 21.2.6 Clauses restreignant le changement de contrôle

Il n'existe pas de clause restreignant le changement de contrôle.

L'article 13 des statuts stipule :

### ARTICLE 13 - TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables sous réserve des dispositions légales. Leur transmission s'opère par virement de compte à compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les textes en vigueur."

## 21.2.7 Franchissements de seuils

Franchissement de seuils statutaires et sanctions en cas de manquement à ces déclarations (article 12 des statuts)

Les actionnaires, conformément à l'article L.233-7 § 5 du code de commerce, et à l'article 12 des statuts, devront informer la Société du nombre d'actions qu'ils détiennent directement ou indirectement, seuls ou de concert, chaque fois que leur participation franchira un seuil fixé à 2 % du capital social ou un multiple de ce dernier pourcentage. En cas de non respect de cette obligation supplémentaire d'information, les actions excédant la fraction non déclarée, sont privées du droit de vote, à la demande, consignée dans le procès verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5 % au moins du capital de la Société, lorsque les actions de la société sont admises à la côte officielle d'une bourse ou au second marché.

## 21.2.8 Modification du capital social

Elle est précisée à l'article 8 des statuts qui stipule :

### ARTICLE 8 - MODIFICATION DU CAPITAL.

#### 1 - Augmentation du capital

Le capital social peut être augmenté soit par émission d'actions nouvelles, soit par majoration du montant nominal des actions existantes.

Les actions nouvelles sont libérées, soit en numéraire, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la Société, soit par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, soit par apport en nature, soit par conversion d'obligations.

Les actions nouvelles sont émises, soit à leur montant nominal, soit à ce montant majoré d'une prime d'émission: elles peuvent être des actions ordinaires ou des actions de priorité jouissant de certains avantages sur les autres actions et conférant des droits d'antériorité sur les bénéficiaires ou l'actif ou tout autre avantage indirect.

Les augmentations de capital sont décidées ou autorisées par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires qui peut donner au Directoire tous pouvoirs à l'effet de les réaliser en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts. L'augmentation doit être réalisée dans le délai de cinq ans à dater de l'assemblée générale qui l'a décidée ou autorisée, sauf pour les augmentations de capital résultant de la conversion d'obligations en actions ou pour les augmentations complémentaires réservées aux obligataires qui auront opté pour la conversion, ou pour les augmentations de capital décidées en vertu de l'article L. 225-229 - III du Code de commerce.

Lorsque l'augmentation de capital a lieu par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, l'Assemblée Générale qui l'a décidée statue aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Générales Ordinaires.

En cas d'augmentation de capital en numéraire, le capital ancien doit au préalable être intégralement libéré et les actionnaires jouissent du droit préférentiel de souscription qui leur est accordé par la loi. Les droits de l'usufruitier et du nu-propiétaire sur le droit préférentiel de souscription sont réglés par l'article.

Si les actions nouvelles sont libérées par compensation avec des dettes de la Société, celles-ci font l'objet d'un arrêté de comptes établi par le Directoire, certifié exact par les commissaires aux comptes et joint à la déclaration de souscription et de versement.

Le délai de souscription est au minimum de dix jours de bourse sauf faculté de clôture par anticipation dès que l'augmentation de capital est souscrite à titre irréductible.

L'Assemblée Générale qui décide de l'augmentation de capital peut supprimer le droit préférentiel de souscription sur le vu du rapport du Directoire et de celui des Commissaires aux comptes.

Les augmentations de capital sont réalisées nonobstant l'existence de rompus et les actionnaires ne disposant pas du nombre de droits de souscription ou d'attribution exactement nécessaire pour obtenir la délivrance d'un nombre entier d'actions nouvelles, font leur affaire personnelle de toute acquisition ou cession nécessaire de droits.

Lors de toute décision d'augmentation du capital, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de l'entreprise. En outre, un tel projet doit être soumis, tous les cinq ans, à une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée à cet effet, tant que les actions détenues par le personnel de la Société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce représentent moins de trois pour cent du capital.

## 2 - Amortissement du capital

Le capital peut, en vertu d'une décision de l'assemblée Générale Extraordinaire, être amorti par voie de remboursement égal sur chaque action, au moyen des bénéfices ou réserves, à l'exception de la réserve légale.

Les actions de jouissance peuvent être converties en action de capital, soit par prélèvement obligatoire sur la part des profits sociaux revenant à ces actions, soit par versement facultatif par chacun des propriétaires d'actions de jouissance.

## 3 - Réduction du capital

Le capital social peut être réduit en une ou plusieurs fois pour quelque cause que ce soit, par voie de réduction de la valeur nominale des actions ou du nombre des titres. Si la réduction n'est pas motivée par des pertes, les obligataires et les créanciers peuvent former opposition à la réduction.

La réduction du capital social, quelle qu'en soit la cause à un montant inférieur au minimum légal ne peut être décidée que sous la condition suspensive d'une augmentation de capital destinée à amener celui-ci au moins au minimum légal, à moins que la société ne se transforme en société d'une autre forme n'exigeant pas un capital supérieur au capital social après sa réduction.

A défaut tout intéressé peut demander en justice la dissolution de la société; celle-ci ne peut être prononcée si au jour où le tribunal statue sur le fond la régularisation a eu lieu.

L'achat de ses propres actions par la Société est interdit; toutefois, l'Assemblée Générale qui a décidé une réduction de capital non motivée par des pertes peut autoriser le Directoire à acheter un nombre déterminé d'actions pour les annuler. Ce rachat est effectué proportionnellement au nombre de titres possédés par chaque actionnaire et dans la limite de son offre.

La réduction du capital est décidée ou autorisée par l'assemblée générale extraordinaire qui peut déléguer au Directoire tous pouvoirs pour la réaliser.

Dans tous les cas, le projet de réduction du capital est communiqué aux Commissaires aux comptes, quarante cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur ce projet.

L'assemblée statue sur le rapport des commissaires aux comptes qui font connaître leur appréciation sur les causes et conditions de la réduction.

Si la réduction de capital est opérée au moyen de la réduction du nombre des titres et afin de permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles, les actionnaires sont tenus de céder ou d'acquérir les actions qu'ils ont en trop ou en moins.

## 4 - Regroupement des actions

En cas de regroupement ou de division des actions et afin de permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles, les actionnaires sont également tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils ont en trop ou en moins."

## 21.2.9 Comptes sociaux et consolidés (article 39 et 40 des statuts)

### ARTICLE 39 - COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDÉS.

#### 1 - Établissement des comptes

A la clôture de chaque exercice, le Directoire dresse l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date.

Il dresse également le compte de résultat et le bilan.

Il établit un rapport écrit sur les opérations de l'exercice, la situation de la société et l'activité de celle-ci pendant l'exercice écoulé.

Les documents ci-dessus sont tenus au siège social, à la disposition des Commissaires aux comptes, quarante cinq jours au moins avant la réunion de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes sociaux, à l'exception du rapport sur les opérations de l'exercice et la situation de la société qui peut n'être tenu à la disposition des Commissaires aux comptes que vingt jours au moins avant la réunion. Ces documents doivent être délivrés en copie aux Commissaires aux comptes qui en font la demande.

#### 2 - Forme et méthodes d'évaluation

Le compte de résultat et le bilan sont établis chaque année selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que les années précédentes. Toutefois, en cas de proposition de modification, l'assemblée générale, au vu des comptes établis selon les formes et méthodes tant anciennes que nouvelles et sur rapport du Directoire et des Commissaires aux comptes, se prononcera sur les modifications proposées.

Si d'autres méthodes que celles prévues par les dispositions en vigueur ont été utilisées pour l'évaluation des biens de la société, dans l'inventaire et le bilan, il en est fait mention dans le rapport du Directoire.

#### 3 - Amortissements et provisions

Même en cas d'absence ou d'insuffisance de bénéfices, il est procédé aux amortissements et provisions nécessaires pour que le bilan soit sincère.

La dépréciation de la valeur d'actif des immobilisations, qu'elle soit causée par l'usure, le changement des techniques ou toute autre cause, est constatée par des amortissements.

Les moins-values sur les autres éléments d'actif et les pertes et charges probables font l'objet de provisions.

Les frais de constitution de la société sont amortis avant toute distribution de bénéfices.

Les frais d'augmentation de capital sont amortis au plus tard à l'expiration du cinquième exercice suivant celui au cours duquel ils ont été engagés. Ces frais peuvent être imputés sur le montant des primes d'émission afférentes à cette augmentation.

#### 4 - Caution, avals et garanties

Le montant des engagements cautionnés, avalisés ou garantis est mentionné à la suite du bilan.

### ARTICLE 40- AFFECTATION ET RÉPARTITION STATUTAIRES DES BÉNÉFICES

- Les bénéfices nets sont constitués par les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales, ainsi que tous amortissements de l'actif social et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels.
- Les bénéfices nets sont affectés et répartis de la manière suivante :
- Sur les bénéfices nets de l'exercice, diminués le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé tout d'abord cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital.
- Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi, et augmenté des reports bénéficiaires.
- Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti. Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque l'actif net est ou deviendrait à la suite de celle-ci, inférieur au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende soit à titre de disposition exceptionnelle ; en ce cas, la résolution doit indiquer expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

- L'Assemblée Générale, qui statue sur les comptes de l'exercice, peut accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dont le prix d'émission est préalablement fixé selon les modalités prévues par la loi. L'offre de paiement en actions doit être faite simultanément à tous les actionnaires. La demande en paiement du dividende en actions doit intervenir dans le délai fixé par l'Assemblée Générale qui ne peut être supérieur à trois mois de cette Assemblée.

### 21.3. Honoraires des commissaires aux comptes

Au 31 octobre	Fiduciaire MCR		BDO MARQUE GENDROT		José DAVID			
	Montant K€ 2007	% 2007	Montant K€ 2006	% 2006	Montant K€ 2007	2006	2007	% 2006
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Émetteur	100	30 %	55	81 %	100	55	18 %	10 %
Filiales intégrées globalement	231	70 %	13	19 %	447	409	82 %	77 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes								
Émetteur					70			13 %
Filiales intégrées globalement								
<b>Sous-Total</b>	<b>331</b>	<b>100 %</b>	<b>68</b>	<b>100 %</b>	<b>547</b>	<b>534</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
<b>Sous-Total</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>	<b>0 %</b>
<b>TOTAL</b>	<b>331</b>	<b>100 %</b>	<b>68</b>	<b>100 %</b>	<b>547</b>	<b>534</b>	<b>100 %</b>	<b>100 %</b>

Suite à la démission de BDO MARQUE GENDROT, commissaire aux comptes titulaire, à l'issu de l'assemblée générale du 24 avril 2007 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2006, le cabinet Fiduciaire MCR qui était suppléant est devenu titulaire.

## 22. Contrats importants

Dans les deux années précédant immédiatement la publication du présent Document de référence, la Société a signé les contrats importants (autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires) suivants :

GROUPE PARTOUCHE a acquis le 30 septembre 2005, auprès du GROUPE DIDOT-BOTTIN et de ses partenaires, la totalité du capital de la SA GROUPE DE DIVONNE, qui contrôle les casinos français de Divonne-les-Bains, Annemasse, Saint-Julien-en-Genevois, Hauteville-Lompnès, et le casino suisse de Crans-Montana.

GROUPE PARTOUCHE s'est engagé auprès du Ministre de l'Économie, à maintenir la situation concurrentielle du secteur des casinos dans le pays de Genève.

C'est pourquoi sa filiale Groupe de Divonne s'est trouvée contrainte de céder en mars 2007 le casino de Saint-Julien-en-Genevois.

GROUPE PARTOUCHE a cédé en outre le 26 avril 2006 à la société La Tête Dans Les Nuages la participation qu'elle détenait au capital de la Société Française de Casinos, soit 55,55 % du capital, pour un montant total de 17,5 M€, comptes courants compris.

GROUPE PARTOUCHE a cédé de plus le 27 Avril 2007 sa participation dans la Société Financière du Casino Municipal de Cannes pour un montant total de 36 M€.

Par ailleurs, ont été souscrits par GROUPE PARTOUCHE et/ou ses filiales un certain nombre de contrats importants (autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires) qui confèrent une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe :

GROUPE PARTOUCHE a contracté le 27 septembre 2005, concomitamment à l'acquisition du Groupe de Divonne, un nouveau crédit syndiqué, qui constitue l'essentiel de la dette bancaire du Groupe. Ce crédit est d'une durée initiale de sept ans pour un montant de 431 M€.

Il porte intérêt à taux variable articulé sur l'Euribor 3 mois, avec diminution de la marge de la banque (25 points de base) au fur et à mesure de l'amélioration du ratio détaillé à la note 17 des notes annexes aux comptes consolidés (rubrique 20.3.1).

Les garanties liées à ce crédit sont le nantissement des titres des principales filiales du Groupe, et le suivi de ratios financiers liés à la rentabilité, à la structure financière et aux investissements du Groupe.

GROUPE PARTOUCHE a conclu le 26 août 2003 une convention d'avance d'actionnaire consentie par la SA FINANCIÈRE PARTOUCHE, pour un montant de 100 000 000 € pour une durée de 7 ans et 3 mois à compter du 29 août 2003. Cette avance est rémunérée au taux annuel de l'Euribor plus 2 %.

L'avenant à cette convention conclu le 30 septembre 2005 prévoit la prorogation de l'avance d'actionnaire jusqu'au 30 novembre 2012.

## 23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclaration d'intérêts

Une estimation sommaire des immobilisations corporelles du Groupe a été réalisée par Monsieur Gérard NAULET, Ancien Commissaire du Gouvernement auprès de la Chambre des Expropriations du Tribunal de Grande Instance de Paris, domicilié 17 allées des Eiders à Paris (19<sup>ème</sup>). (Chapitre 8.1)

## 24. Documents accessibles au public

### 24.1. Documents accessibles au public

Pendant la durée de validité du présent document de référence, les documents suivants (ou copie de ces documents) peuvent, le cas échéant, être consultés :

- a) l'acte constitutif et les statuts de l'émetteur ;
- b) tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de l'émetteur, dont une partie est incluse ou visée dans le document d'enregistrement ;
- c) les informations financières historiques de l'émetteur ou, dans le cas d'un groupe, les informations financières historiques de l'émetteur et de ses filiales pour chacun des deux exercices précédant la publication du document d'enregistrement.

Les documents ci-dessus peuvent être consultés au siège social de la Société - GROUPE PARTOUCHE SA, 141bis rue de Saussure 75017 Paris.

### 24.2. Responsable de l'information

Monsieur Alain CENS, Directeur financier

Téléphone : +33(0)1.47.64.33.45

### 24.3. Calendrier de la communication financière

- |  |                           |
|--|---------------------------|
| • Chiffre d'affaires du 1 <sup>er</sup> trimestre  | Semaine 11                |
| • Chiffre d'affaires du 2 <sup>ème</sup> trimestre | Semaine 24                |
| • Résultats du 1 <sup>er</sup> semestre            | Semaine 26                |
| • Chiffre d'affaires du 3 <sup>ème</sup> trimestre | Semaine 37                |
| • Chiffre d'affaires du 4 <sup>ème</sup> trimestre | Semaine 50                |
| • Résultats de l'exercice                          | Semaine 6 de l'année 2009 |



## 25. Informations sur les participations

Il est renvoyé au tableau des filiales et participations de la Société présenté au point 3 de l'annexe aux comptes sociaux figurant au chapitre 20.2.2 ci-dessus ainsi qu'à la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés du Groupe au 31 octobre 2007, figurant au chapitre 20.2.1 du présent document.

Au cours de l'exercice 2006-2007, GROUPE PARTOUCHE n'a pas pris de participations significatives, au sens de l'article L. 233-6 du Code de commerce, dans des sociétés françaises (hors opérations intra-Groupe).

## 26. Table de réconciliation

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel déposé sous la forme de document de référence, la table de réconciliation suivante permet d'identifier les informations requises dans le présent document de référence.

<b>1</b>	<b>Rapport de gestion social du conseil d'administration</b>	<b>9.2</b>
1.1	Situation de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé, et le cas échéant de ses filiales et des sociétés qu'elle contrôle	6 et 9
1.2	Résultats de l'activité pour la société, ses filiales et les sociétés contrôlées par branche d'activité	9 et 20.2
1.3	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	5.1.5
1.4	Difficultés rencontrées et perspectives d'avenir	9.1 et 12
1.5	Activités en matière de recherche et développement	11
1.6	Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière	9
1.7	Indicateurs clés de performance de nature financière	3
1.8	Indicateurs clés en matière d'environnement et de personnel	4.1.9 et 17
1.9	Description des principaux risques et incertitudes	4
1.10	Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la société en matière de gestion des risques financiers	4 et 10
1.11	État de la participation des salariés au capital social	17.3
1.12	Rémunération totale et avantages de toute nature versés à chaque mandataire social	15.1 et 17.2
1.13	Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social	14.1
1.14	Conséquences sociales et environnementales	4.1.9 et 17
1.15	Information sur la politique de prévention du risque d'accident technologique, la capacité de la société à couvrir sa responsabilité civile...	4.2
1.16	Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	20.5
1.17	Informations sur les programmes de rachat d'actions	21.1.3
1.18	Opérations réalisées par les dirigeants sur leurs titres	14.2.2
1.19	Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital et des options de souscription ou d'achat d'actions	17.2
1.20	Prises de participation dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République française et représentant plus du 1/20, du 1/10, du 1/5, du 1/3, de la 1/2 ou des 2/3 du capital ou des droits de vote de ces sociétés et prise de contrôle dans les sociétés ayant leur siège sur le territoire de la République	25

<b>2</b>	<b>Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital</b>	<b>21.1.5</b>
<b>3</b>	<b>Rapport de gestion consolidé du conseil d'administration</b>	<b>9.1</b>
3.1	Analyse de l'évolution des affaires	9.1
3.2	Situation de l'ensemble constitué par les sociétés consolidées	9.1
3.3	Évolution prévisible	12
3.4	Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi	5.1.5
3.5	Activités en matière de recherche et développement	11
3.6	Description des principaux risques et incertitudes	4
3.7	Indications sur l'utilisation des instruments financiers et objectifs et politique de la Société en matière de gestion des risques financiers	4
<b>4</b>	<b>Nom, prénom usuel des administrateurs ou directeurs généraux</b>	<b>14.1</b>
<b>5</b>	<b>Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices</b>	<b>20.2.2</b> (annexe 5)
<b>6</b>	<b>Inventaire des valeurs mobilières</b>	<b>20.2.2</b> (annexe 3)
<b>7</b>	<b>Comptes annuels</b>	<b>20.2.2</b>
<b>8</b>	<b>Comptes consolidés</b>	<b>20.2.1</b>
<b>9</b>	<b>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux</b>	<b>20.3.1</b>
<b>10</b>	<b>Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés</b>	<b>20.3.1</b>
<b>11</b>	<b>Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées</b>	<b>19</b>
<b>12</b>	<b>Rapport spécial du Président sur les procédures de contrôle interne</b>	<b>16.5.1</b>
<b>15</b>	<b>Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les procédures de contrôle interne</b>	<b>16.5.2</b>



Le présent document, document de référence, a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, le 14 mars 2008, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Conception et réalisation : **artcréation**

Couverture : **Magenta Color**

Impression : **Magenta Color**

Crédit photos : **Jean-Michel SORDELLO - Marcel PARTOUCHE**